

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

SANTE PUBLIQUE	04	INFRASTRUCTURE	22	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	02
EDUCATION	07	SOCIAL	03	TRANSPORT	06
ADMINISTRATION	52	ECONOMIE	02	RURAL	18

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail: infos@armp.cm, Web: www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Web : pridesoft.armp.cm

Mail : pridesoft@armp.cm

N° 2842

3 Juillet 2023

3 July 2023

5:50 PM/17H:50

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél.(*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres)(*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

#	RESUME DES CONSULTATIONS
1	Reference NO°006/DM/CKY/CAB/2023 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE NO 006/DM/CKY/CAB/2023 DU 11 MAI 2023 PORTANT ATTRIBUTION DUMARCHE NO 08 RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/RCE/DMI/CKY-2023 DU 15 MAI 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE : CARREFOUR CLAUDE – MANGON 3KM, DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
2	Reference N°06459/DC/CAA/CIPM/2023 Lire Titre/objet ADDITIF 1 AU DOSSIER DE CONSULTATION N°06459/DC/CAA/CIPM/2023 DU 22 MAI 2023LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA), CONFORMÉMENT À LA LETTRE DU CENTRE RÉGIONAL DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS DU CENTRE N°00000360/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CSE/CSP/MNVV.AMF/2022 DU 22 JUIN 2023, INFORME LES SOUMISSIONNAIRES À LA DEMANDE DE COTATION N°06459/DC/CAA/CIPM/2023DU 22 MAI 2023, RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN COURANT DE L'IMMEUBLE SIÈGE DE LA CAA, QUE LES MODIFICATIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ APPORTÉES AUDIT DOSSIER : Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
3	Reference 06182/23/DG/DAG/SDAMP/DAMP/SMP/GT Lire Titre/objet DECISION N°06182/23/DG/DAG/SDAMP/DAMP/SMP/GT DU 30/06/2023 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°012/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 23/02/2023 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE TOILES EN COTON NON COLORE POUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION DU COTON GRAINE 2023-2024A LA SODECOTON Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
4	Reference 00009/DM/CNYN/CABM/2023 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°00009/DM/CNYN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
5	Reference 039/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 Lire Titre/objet DECISION N°039/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION N° 001/DC/CUD/CIPM/2023 DU 27 MARS 2023 POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DES PLAQUES DE JALONNEMENT DANS LA VILLE DE DOUALA Nature de prestation N/A Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference	ADDITIF N°1 A/S 012/AONO/CAD6/CIPM/2023 Lire
Titre/objet	ADDITIF N° 01 DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 12/AONO/CAD6/CIPM/2023 DU 09 JUIN 2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE A MANOKA — CENTRE. LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 6EME (MAITRE D'OUVRAGE) PORTE A LA CONNAISSANCE DES PRESTATAIRES DESIRANTS SOUMISSIONNER POUR LEDIT DOSSIER D'APPEL D'OFFRE, QUE LA DATE DU DEPOUILLEMENT INITIALEMENT PREVUE LE 03/07/2023 A 13H DANS LA SALLE DE REUNION DE LA PREFECTURE DU WOURI EST REPORTEE LE MERCREDI 12 JUILLET 2023 DANS LA MEME SALLE ET HEURES PREALABLEMENT INDIQUEE. LE RESTE SANS CHANGEMENT.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

7

Reference	0623/CCIMA/CIPM/PDT/SG/CTMP Lire
Titre/objet	DECISION N°0623/CCIMA/CIPM/PDT/SG/CTMP PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

8

Reference	03 /2023/DM/C.NKMT/SG Lire
Titre/objet	DÉCISION MUNICIPALE N° 03 /2023/DM/C.NKMT/SG DU 23 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 03/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKOLMETET CENTRE (LOT 1) ET À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'OVENG (LOT 2). MONTANT PRÉVISIONNEL 16 500 000 FRF CFA PAR LOT.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

9

Reference	005/D/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N° 005 /D/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 26 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04 /AONO/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 15/05/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTE CARREFOUR SEMTO - CARREFOUR TOKO'O - CAREFFOUR TO MVU (2,5 KM) ETPLACE DE FETE CHEFFERIE BANGANG FONDJI-PLAINE DE BANGANG FONDJI (7 KM) ; DANS LA COMMUNE DE DEMDENG, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST (EN PROCEDURE D'URGENCE).
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

10

Reference	00019/DM/CNIN/CABM/2023 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°00019/DM/CNIN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
11	Reference	007/D/J12.02/CAK/SG/ST/23 Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°007/D/J12.02/CAK/SG/ST/23 DU 29 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2023 DU 25 MAI 2023, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE INTER N22 (FEGMIMBANG)-NKOL NLONG 2 (18,70KM), DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de clôture	N/A
12	Reference	05 /2023/DM/C.NKMT/SG du.23 Lire
	Titre/objet	DÉCISION MUNICIPALE N°05 /2023/DM/C.NKMT/SG DU..23 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 25/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF ÉQUIPE DE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE AU CSI D'OBOUT DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET, DÉPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, RÉGION DU CENTRE. MONTANT PRÉVISIONNEL 8 000 000 FRs CFA.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de clôture	N/A
13	Reference	085/23/CIPM/P/CARPA Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AU CARPA.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de clôture	N/A
14	Reference	03/AD/C-BIB/ST/2023 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°03/AD/C-BIB/ST/2023 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCÉDURE D'URGENCE DAO N° 02(BIS)/AONO/ C-BIB/ST/CIPM /2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCÉDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE A L'EP DE MADJOLDE DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DÉPARTEMENT DE LA BENOUE, RÉGION DU NORD. IL EST PORTÉ À LA CONNAISSANCE DE TOUS LES SOUSMISSIONNAIRES AYANT ACHETÉ LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N° 02(BIS)/AONO/ C-BIB/ST/CLPM /2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCÉDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE A L'EP DE MADJOLDE DANS LA COMMUNE DE BIBEMI, DÉPARTEMENT DE LA BENOUE, RÉGION DU NORD, QUE, COMPTE TENU DE DOLÉANCE DU PRESTATAIRE ÉTANT MALADE, LA DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES EST :> AU LIEU DE 04 JUILLET 2023 À 11H PRÉCISES, C'EST PLUTÔT LE 07 JUILLET 2023 À 11H PRÉCISES. LA DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLIS EST :> AU LIEU DE 04 JUILLET 2023 À 12H PRÉCISES, C'EST PLUTÔT LE 07 JUILLET 2023 À 12H PRÉCISES. ET LE RESTE SANS CHANGEMENT.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de clôture	N/A
15	Reference	00017/DM/CNYP/CABM/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°00017/DM/CNYP/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de clôture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

16

Reference [00016/DM/CNYN/CABM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°00016/DM/CNYN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

17

Reference [COMMUNIQUE](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°01/AONO/C/COM/CIPM/2023 DU 02/05/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

18

Reference [NO 007/DM/CKY/CAB/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE NO 007/DM/CKY/CAB/2023 DU 03 JUILLET 2023 PORTANT ATTRIBUTION DUMARCHE NO 09 RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/RCE/DMI/CDPM/CKY-2023 DU 15 MAI 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE : CARREFOUR KON – VILLAGE BABETTA DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

19

Reference [009/CM/C.MAK/SG/SPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPAL N°009/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 DU 06/06/ 2023PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N°009/AONO/C.MAK/CIPM/2023 DU 2023 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTIOND'UN AIRE D'ABATTAGE DES BÊTES DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

20

Reference [008/CM/C.MAK/SG/SPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPAL N°008/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 DU 06/06/ 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N008./AONO/C.MAK/CIPM/2023 DU 17/02/ 2023 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTIOND'UN HANGAR AU MARCHÉ DE KINDING-NDJABI DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

21

Reference [087/23/CIPM/P/CARPA](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN OUTIL D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES PROJETS PPP

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

22

Reference	00010/DM/CNYN/CABM/2023 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°00010/DM/CNYN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

23

Reference	17/DM/2023/SG/CBYGAM Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 17/DM/2023/SG/CBYGAM PORTANT ATTRIBUTION DE PAPPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/C.BVGAM/SG/SIGAMP/CIPM /2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE CHEFFERIE BATOUFAM- CARREFOUR PAMVEUK- TSEP-MBE -TOR MBE (LOTI) ET REHABILITATION TRONÇON DE ROUTE LYCEE KASSAP-PONT DE MEDJA-CARREFOUR DJA TOCHOUE LONG 2, 500 M (LOT2) DANS LA COMMUNE DE BAYANGAM
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

24

Reference	00013/DM/CNYN/CABM/2023 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°00013/DM/CNYN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

25

Reference	007/D/CBK/2023 Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE BIYAN – NKONGDOUGOU II VILLE DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

26

Reference	04/2023/DM/C.NKMT/SG Lire
Titre/objet	DÉCISION MUNICIPALE N°.04/2023/DM/C.NKMT/SG DU 23 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°005/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 23/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DRAIN SUR LA RIVIÈRE SEE DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET. MONTANT PRÉVISIONNEL 76 000 000 FRS CFA.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

27

Reference	02 /DM/C-OMB/SPM/2023 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 02 /DM/C-OMB/SPM/2023PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA DEMANDE DE COTATION N0 02 DU 02/05/2023 RELATIF À L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE CUISINE BUREAU POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

28

Reference [08423/CIPM/P/CARPA](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR L'ACQUISITION DES LOGICIELS AU CARPA

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

29

Reference [008/DM/CBK/SG/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT INFRUCTUEUSITE DU DOSSIER DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°008/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE BIYAN – NKONGNDOUGOU II, DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

30

Reference [04/AD/C-BIB/ST/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°04/AD/C-BIB/ST/2023 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE D'URGENCE DAO N° OO(B1S)/AONO/C-BIB/C1PM/2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (5) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD IL EST PORTE À LA CONNAISSANCE DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES AYANT ACHETÉ LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N°001(BIS)/AONO/C-BIB/CIPM/2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (5) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD QUE. COMPTE TENU DE DOLÉANCE DU PRESTATAIRE ÉTANT MALADE, LA DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES EST :> AU LIEU DE 04 JUILLET 2023 À 11H PRÉCISES, C'EST PLUTÔT LE 07 JUILLET 2023 À 11H PRÉCISES. LA DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLIS EST :> AU LIEU DE 04 JUILLET 2023 À 12H PRÉCISES, C'EST PLUTÔT LE 07 JUILLET 2023 À 12H PRÉCISES. ET LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

31

Reference [007/C/C-DDG/SG/SI6AMP/CIPMP-DDG/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUEN° 007/C/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 26 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06 /AONO/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 16/05/2023 POUR L'ACQUISITION EN DEUX PHASES D'ENGINS D'EXPLOITATION POUR LA CARRIERE MUNICIPALE DE DEMDENG, ARRONDISSEMENT DE DJEBEM, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST (EN PROCEDURE D'URGENCE)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

32

Reference [00014/DM/CNYN/CABM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°00014/DM/CNYN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
33	Reference	N° 10/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE MUNICIPAL N°10/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 DU 06/06/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°10/AONO/C-MAK/CIPM/2023 DU 17/02/ 2023 RELATIFS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT D'ASTREINTE DU CENTRE MEDICAL DE LA COMMUNE DE MAKENENE, ARRONDISSEMENT DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
34	Reference	45/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°045/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 056/AONR/CUD/CIPM/2022 DU 15 DÉCEMBRE 2022 MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES APPROVISIONNEMENTS EN MATERIAUX ROUTIERS (POZZOLANE, CONCASSES, EMULSION DE BITUME ET EMULSIFIANTS, LATERITE) A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA POUR LES TRAVAUX EN REGIEFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2023
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
35	Reference	N/A Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DC N°001/23/DC//CIPM/CARPA DU 10/05/23 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU CARPA.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
36	Reference	N/A Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DC N°002/23/DC//CIPM/CARPA DU 10/05/23 POUR L'ACQUISITION DES LOGICIELS AU CARPA.AU TITRE DE L'EXERCICE 2023.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
37	Reference	003/C/CDEN/DA/SAF Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°003/C/CDEN/DA/SAF DU 23 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS A L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/ASMI/MINEPIA/DA/2023 DU 17/02/2023 POUR LA PRE QUALIFICATION DES PRESTATAIRES CHARGES DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'EQUIPEMENT ET DE MISE EN FORAGES PASTORAUX DANS LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA CDEN
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
38	Reference	06 / 2023/DM/C.NKMT/SG Lire
	Titre/objet	DÉCISION MUNICIPALE N°06 / 2023/DM/C.NKMT/SG DU 23 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 24/03/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 7KVA AU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE NKOLYA (LOT 1) ET DE 3KVA AU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) DE MENGUEME BANE (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET. MONTANT PRÉVISIONNEL 20 000 000 FRF CFA (LOT 1) ET 10 000 000FRS CFA (LOT 2).
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
39	Reference	003/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°003/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°003 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DE COUVERTURE DU SIGNAL DES OPERATEURS MOBILES AU CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : N° IDA : 69870-CM
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
40	Reference	002/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 002/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 002 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'EVALUATION DE LA RESILIENCE ET DE LA VULNERABILITE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES, ET EN TEMPS DE CRISE (PAR EXEMPLE COVID-19), ET L'EVALUATION DES IMPACTS A LONG TERME DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
41	Reference	009/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 009/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 009 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DE LA DIGITALISATION AGRICOLE AU CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
42	Reference	005/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 005/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 005 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN LIGNE DU SITE WEB DU PATNUC NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA N° 69870-CM
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
43	Reference	017/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 017/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET 017 DU 18 AVRIL 2023 SELECTION D'UN CONSULTANT EN EN CHARGE DE L'INTEGRATION DE LA SECURITE ET DE LA COMMUNICATION DANS LE SYSTEME DU MECANISME DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DU PATNUC NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

44	Reference	007/D/CBK/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE OMAN II – OMAN I – EBAKOA (CARREFOUR) DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

45	Reference	00008/DM/CNYN/CABM/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°00008/DM/CNYN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

46	Reference	010/D/CAD4/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°010/D/CAD4/CIPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°008-BIS/AONO/CAD4/CIPM/2023 DU 25 AVRIL 2023, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU CAMWATER BONENDALE, BOJONGO ET MABANDA -BONABERI-DOUALA SUR 1240ML
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

47	Reference	00012/DM/CNYN/CABM/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°00012/DM/CNYN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

48	Reference	N° 10/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPAL N° 10/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 DU 06/06/202 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°10/AONO/C-MAK/CIPM/2023 DU 17/02/ 2023 RELATIFS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT D'ASTREINTE DU CENTRE MEDICAL DE LA COMMUNE DE MAKENENE, ARRONDISSEMENT DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

49	Reference	010/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 010/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 010 DU 18 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE REGLEMENTAIRE POUR LA DIGITALISATION DU SECTEUR AGROPASTORAL AU CAMEROUNNOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

50	Reference	007/D/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 Lire
	Titre/objet	DECISIONN° 007 /D/C-DDG/SG/SIGAMP/APMP-DDG/2023 DU 26 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06 /AONO/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 16/05/2023 POUR L'ACQUISITION EN DEUX PHASES D'ENGINS D'EXPLOITATION POUR LA CARRIÈRE MUNICIPALE DE DEMDENG, ARRONDISSEMENT DE DJEBEM, DÉPARTEMENT DU KOUNG-KHI, RÉGION DE L'OUEST (EN PROCÉDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de clôture	N/A

51	Reference	006/D/CBK/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°006/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Équipements Collectifs
	Date de clôture	N/A

52	Reference	N/A Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AONO N°03/23/ CIPM/CARPA DU 10/05/23 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN OUTIL D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES PROJETS PPP.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de clôture	N/A

53	Reference	23/CIPM/P/CARPA Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN OUTIL DE CALCUL DES COÛTS UNITAIRES DE CONSTRUCTION EN GÉNIE CIVIL.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de clôture	N/A

54	Reference	N° 000276 /DP/JO5/CDPM Lire
	Titre/objet	DECISION PREFECTORALE N° 000276 /DP/JO5/CDPM PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 DU 15 MARS 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE DE SOA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Équipements Collectifs
	Date de clôture	N/A

55	Reference	08 /DM/C-OMB/SPM/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 08 /DM/C-OMB/SPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AONO N° 06 DU 02/05/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU LAC MUNICIPAL DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de clôture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

56

Reference	02 /2023/DM/C.NKMT/SG Lire
Titre/objet	DÉCISION MUNICIPALE N° 02 /2023/DM/C.NKMT/SG DU 31 MAI 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 19/03/2023 POUR L'ACQUISITION DE 200 TABLES BANCS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET . MONTANT PRÉVISIONNEL 6 000 000 FRANCS CFA.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

57

Reference	01/DM/C-OMB/SPM/2023 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 01 /DM/C-OMB/SPM/2023PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA DEMANDE DE COTATION N° 01 DU 02/05/2023 RELATIF À L'ACQUISITION DU MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

58

Reference	016/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 016/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET 016 DU 18 AVRIL 2023 SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE LA CONCEPTION ET DU DEPLOIEMENT D'UN MODULE D'ENROLEMENT DES FOURNISSEURS D'INTRANTS AUX BENEFICIAIRES DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DANS LE CADRE DU PATNUCNUOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

59

Reference	009/DA/DG/CM-SCDP/2023 Lire
Titre/objet	DECISION D'ATTRIBUTION N°009/DA/DG/CM-SCDP/2023
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

60

Reference	008/DM/CBK/SG/2023 DU 30/06/2023 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°008/DM/CBK/SG/2023 DU 30/06/2023 PORTANT INFRUCTUEUSITE DU DOSSIER DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°008/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE BIYAN – NKONGNDOUGOU II, DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

61

Reference [06041/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF 2 N°06041/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 23/06/2023 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE DE RECEVABILITE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°067/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 11/05/2023 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LA DATE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES À L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°067/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 11/05/2023 POUR LA FOURNITURE DE TROIS (03) LOTS DE JOINTS, BANDES D'ÉTANCHÉITÉS ET DIVERS) LA SODECOTON ,PRÉVUE LE 27 JUIN 2023 ,EST À NOUVEAU REPORTÉE AU 05 JUILLET 2023. LE RESTE SANS CHANGEMENT

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

62

Reference [04/A/C/BOK/SG/M/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°04/A/C/BOK/SG/M/2023RELATIF AU DAO N°01BIS/AONO/C/BOK/SG/CIPM/2023, SUITE À LA LETTRE DE L'AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS DU CENTRE N°00000240/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/CSP/ETO.UM/2023 DU 28 AVRIL 2023 :DC N°01BIS/AONO/C/BOK/SG/CIPM/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE MATERNELLE DE BALAMBA, (PHASE I), DANS LA COMMUNE DE BOKITO.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

63

Reference [006/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 006/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES REVETUES 6,898 (LOT 4) VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUAFINANCEMENT: CUN

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

64

Reference [NO 07/C/CKY/CAB/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE NO 07/C/CKY/CAB/2023 DU 03 JUILLET 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/RCE/DMI/CKY-2023 DU 15 MAI 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE : CARREFOUR KON – VILLAGE BABETTA (8KM), DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINTP 2023

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

65

Reference [0006/C/CNYN/CABM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°0006/C/CNYN/CABM/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°02/AONO/CNYN/MO/CIPM/2023 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DEUX SALLES DE CLASSE DE L'E.P DE NYIZAGHE (LOT 1), DE RÉHABILITATION DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'E.P DE POCK MAHONDA (LOT 2) ET DE RÉHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

66	Reference	001/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 001/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 001 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF À LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE SUR LA RÉGULATION EFFICACE DES MARCHES DE GROS DANS LE CADRE DU PATNUC
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

67	Reference	006/C/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 006/C/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 26 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05 /AONO/C- DDG/SG/SLGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 15/05/2023 POUR LE SUIVI ET LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTE CARREFOUR SEMTO - CARREFOUR TOKO'O - CAREFFOURTO MVU (2,5 KM) ET PLACE DE FETE CHEFFERIE BANGANG FONDJI-PLAINE DE BANGANGFONDJI (7 KM) ; DANS U COMMUNE DEDEMDENG. DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST (EN PROCEDURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

68	Reference	009C/CBK/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°009C/CBK/2023 DU 30/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE BIYAN – NKONGNDOUGOU II VILLE DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

69	Reference	009/C/CAD4/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°009/C/CAD4/CIPM/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRES N°008-BIS/AONO/CAD4/CIPM/2023 DU 25 AVRIL 2023
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

70	Reference	002/C/CNYN/CABM/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°002/C/CNYN/CABM/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°01/AONO/CNYN/MO/CIPM/2023 POUR LA RÉHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE BOUMBANGA-NDAMBOG ET LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIÈRE BOYOK EN DEUX LOTS DANS LA COMMUNE DE NYANON
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
71	Reference	007/AOIO/HGY/CIPM/23 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 007/AOIO/HGY/CIPM/23DU 19 JUIN 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR INCINERATEUR PUIS, FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN ORDRE DE MARCHÉ D'UN INCINERATEUR DE 100 KG DE DECHET/ HEURE AVEC SYSTEME DE LAVAGE DE FUMEE A L'HÔPITAL GENERAL DE YAOUNDE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	20-07-2023
72	Reference	N° 000022_/C/JO5/CDPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000022_/C/JO5/CDPMPORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCÉDURE D'URGENCE N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 DU15 MARS 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE DE SOA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE APRÈS ANNULATION DE LA DÉCISION PREFECTORALE N° 000182 /DP/JO5/CDPM DU 24 AVRIL 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 DU15 MARS 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE DE SOA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
73	Reference	COMMUNIQUE Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATSDE LA DEMANDE DE COTATION N°02/AONO/C/COM/CIPM/2023 DU 02/05/2023
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
74	Reference	046/CUD/SG/DSGP/SDPM/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°046/CUD/SG/DSGP/SDPM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 001/DC/CUD/CIPM/2023 DU 27 MARS 2023 POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DES PLAQUES DE JALONNEMENT DANS LA VILLE DE DOUALAFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2023
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
75	Reference	02/2023/C/C.NKMT/SG Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 02/2023/C/C.NKMT/SG DU 31 MAI 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 19/03/2023 POUR L'ACQUISITION DE 200 TABLES BANCS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET . MONTANT PRÉVISIONNEL 6 000 000 FRANCS CFA.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

76

Reference	010/C/DG/CM-SCDP/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°010/C/DG/CM-SCDP/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°007/DCE/DG/CSI/CIPM-SCDP/2023 RELATIF À LA FOURNITURE DE LA LICENCE PERPÉTUELLE SAP S/4 HANA POUR L'APPROVISIONNEMENT ET LA DISTRIBUTION PRIMAIRE DES HYDROCARBURES.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

77

Reference	009/C/DG/CM-SCDP/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 009/C/DG/CM-SCDP/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°006/DCE/DG/DEX/SDMIM/CIPM-SCDP/2023 DU 05 MAI 2023 RELATIF À LA FOURNITURE DES SCELLÉS PLASTIQUES DE SÉCURITÉ CAMIONS ET WAGONS CITERNES À LA SCDP.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

78

Reference	040/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°040/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CUD/CIPM/2023 DU 27 MARS 2023 ACQUISITION DU PETIT MATERIEL DE GENIE CIVIL ET EPI
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

79

Reference	011/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 011/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET 011 DU 18 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT, DEPLOIEMENT ET GESTION DE LA PLATEFORME DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DANS LE CADRE DU PATNUC NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

80

Reference	006/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 006/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 006 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME D'INFORMATION POUR L'AMELIORATION DE LA SANTE ANIMALE AU CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA N° 69870-CM
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

81

Reference [00004/C/CNYN/CABM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N°00004/C/CNYN/CABM/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°03/AONO/CNYN/MO/CIPM/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTE AU CMA DE NYANON (LOT 1), LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR AU MARCHÉ DE KIKOT (LOT 2) LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR AU MARCHÉ DE KELLENG (LOT 3) DANS LA COMMUNE DE NYANON

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

82

Reference [027/AONR/CUD/CIPM/2023 DU 03/07/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°027/AONR/CUD/CIPM/2023 DU 03/07/2023 RELATIF A L'ETUDE APD EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE LA CITE URBAINE DE 6 HA A MBANGA BAKOKO

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 03-07-2023

83

Reference [028/AONO/CUD/CIPM/2023 DU 03/07/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°028/AONO/CUD/CIPM/2023 DU 03/07/2023 POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER SOMMAIRE DES SITES IDENTIFIES COMME DEPOT DE BUS DU PMUD EN VUE DE LEUR SECURISATION.FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA - EXERCICE 2023 ET 2024

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 01-08-2023

84

Reference [006/AOIO/HGY/CIPM/23](#) [Lire](#)

Titre/objet

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°006/AOIO/HGY/CIPM/23 DU 03 JUILLET 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DES ANTICANCEREUX ET AUTRES MEDICAMENTS DE SUPPORT A L'HOPITAL GENERAL DE YAOUNDEFINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE YAOUNDE, EXERCICE 2023IMPUTATION BUDGETAIRE : 610301

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 28-07-2023

85

Reference [014/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2023DU 30/06](#) [Lire](#)

Titre/objet

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2023DU 30/06/2023 RELATIF A LA FOURNITURE, AUX TRAVAUX D'INSTALLATION ET A LA MISE EN SERVICE D'UN ECRAN FLOTTANT INTERNE COMPLET DANS LE BAC 18 DU DEPOT SCDP DE NSAM.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2023

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 27-07-2023

86

Reference [000011/AONO/J05/CDPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 000011 /AONO/J05/CDPM/2023 DU 30/06/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION DU RESEAU MT TRIAPHASE 30 KV DE LA LOCALITE DE MBOUGOU DANS LA COMMUNE DE SOA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), MINEPAT /EXERCICE 2023

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 28-07-2023



RESUME DES CONSULTATIONS

87

Reference	005/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 005/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTE NON REVETU 20 KM (LOT3) VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA FINANCEMENT: CUN
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

88

Reference	008/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 008/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX:- DE REHABILITATION DU PONT RELIANT QUARTIER NORVEGIEN - MBIDENG (LOT 3) VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA FINANCEMENT: BIP
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

89

Reference	003/D/CUN/SG /CIPM-CUN/DT/ 2023 DU 26 JUIN 2023 Lire
Titre/objet	DECISION N° 003/D/CUN/SG /CIPM-CUN/DT/ 2023 DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT DES ROUTES EN PAVES DANS LE QUARTIER BELAKA 0,700 KM,(LOT1) VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA FINANCEMENT: CUN
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

90

Reference	006/D/C0B/ CIPM/ 2023 Lire
Titre/objet	DECISION D'ATTRIBUTION N°006/D/C0B/ CIPM/ 2023 DU 23 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/COB/CIPM/2023 DU 25 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA VOIRIE REVETUE : PHARMACIE AFAMBA – QUARTIER CHAUFFEUR (700ML), COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

91

Reference	005/C/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 005/C/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 26 HI'M 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04 /AONO/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 15/05/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTE CARREFOUR SEMTO - CARREFOUR TOKO'O - CAREFFOUR TO MVU (2,5 KM) ET PLACE DEFETE CHEFFERIE BANGANG FONDJI-PLAINE DE BANGANG FONDJI (7 KM) ; DANS LA COMMUNE DE DEMDENG, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST(EN PROCEDURE D'URGENCE).
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

92

Reference [07 /DM/C-OMB/SPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION MUNICIPALE N° 07 /DM/C-OMB/SPM/2023PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AAONO N0 05 DU 02/05/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE :- FINALISATION DU BÂTIMENT DU RESTAURANT MUNICIPAL (LOT1) ; - CONSTRUCTION D'UN HANGAR MUNICIPAL (LOT2) ; - CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'OSSIMBI (LOT3) ; - CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE BOURAKA (LOT4), DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

93

Reference [0005/C/CNYP/CABM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N°0005/C/CNYP/CABM/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°04/AONO/CNYP/MO/CIPM/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA LOCALITÉ DE MAHONDA (LOT 1) ; LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA LOCALITÉ DE NYIDOU (LOT 2) ET L'ALIMENTATION DU CSI DE POCK MAHONDA EN EAU POTABLE (LOT 3), DANS LA COMMUNE DE NYANON

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

94

Reference [09/AONO/C-MESSONDO/CIPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°09 /AONO/C-MESSONDO/CIPM/2023 DU 26 JUIN 2023EN VUE DE LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX DANS LE CENTRE VILLE DE MESSONDO ET DU REVETEMENT DU SOL DU CENTRE SOCIAL DE MESSONDO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, RÉGION DU CENTRE.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 28-07-2023

95

Reference [008/C/CBK/2023 DU 30/06/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N°008/C/CBK/2023 DU 30/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE BIYAN – NKONGNDOUGOU II VILLE, LINEAIRE 5,00 KM DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONOREGION DU CENTRE.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

96

Reference [N/A](#) [Lire](#)

Titre/objet

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AONO N°03/23/ CIPM/CARPA DU 10/05/23 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN OUTIL D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES PROJETS PPP.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A



#	RESUME DES CONSULTATIONS	
97	Reference	03 /2023/C/C.NKMT/SG Lire
	Titre/objet	ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 03/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKOLMETET CENTRE (LOT 1) ET À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'OVENG (LOT 2). MONTANT PRÉVISIONNEL 16 500 000 FRS CFA PAR LOT.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
98	Reference	006/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 006/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 DU 06/06 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°/AONO/C-MAK/CIPM/2023 DU 2023 RELATIF AU PROJET D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DANS CERTAINES LOCALITES DANS LA COMMUNE DE MAKENENE (ENTREE CETIC DE MAKENENE-QUARTIER BABITCHOUA, 1,5KM MONOPHASE AVEC PORTE DE TRANSFORMATION, LOT1 (LYCEE DE MAKENENE-VILLAGE MBALAM), (3,3KM EN TRIPHASE LOT2) COMMUNE DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
99	Reference	06 / 2023/DM/C.NKMT/SG Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 24/03/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 7KVA AU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE NKOLYA (LOT 1) ET DE 3KVA AU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) DE MENGUEME BANE (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET. MONTANT PRÉVISIONNEL 20 000 000 FRS CFA (LOT 1) ET 10 000 000FRS CFA (LOT 2).
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
100	Reference	013/AONO/CAD5/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/CAD5/CIPM/2023 POUR LA FOURNITURE DES TABLES BANCS DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ÈME, DÉPARTEMENT DU WOURI
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	03-08-2023
101	Reference	COMMUNIQUE Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°02/AONO/C/COM/CIPM/2023 DU 02/05/2023
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

102

Reference [006/D/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISIONN° 006/D/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 26 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05 /AONO/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU X5/D5/2023 POUR LE SUIVI ET LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTE CARREFOUR SEMTO - CARREFOUR TOKO'O - CAREFFOURTO MVU (2,5 KM) ET PLACE DE FETE CHEFFERIE BANGANG FONDJI-PLAINE DE BANGANG FONDJI (7 KM) ; DANS U COMMUNE DE DEMDENG, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST (EN PROCEDURE D'URGENCE).

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

103

Reference [007/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 007/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 007 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE LA CONCEPTION ET DU DEPLOIEMENT D'UN MODULE D'INSCRIPTION DES PRESTATAIRES LOCAUX DE SERVICES (PLS) DANS LE CADRE DU MECANISME DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DU PATNUC/NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : N° IDA : 69870-CM

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

104

Reference [007C/CBK/2023 DU 30/06/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°007C/CBK/2023 DU 30/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE OMAN II – OMAN I – EBAKOA (CARREFOUR) DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

105

Reference [N° 06 /C/C/OMB/SPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/C/COM/CIPM/2023 DU 02/05/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

106

Reference [07 /C/C/OMB/SPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/C/COM/CIPM/2023 DU 02/05/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

107

Reference [N/A](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AONO N°01/23/ CIPM/CARPA DU 10/05/23 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ÉLABORATION DES GUIDES.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

108

Reference [038/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION N°038/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 056/AONR/CUD/CIPM/2022 DU 15 DÉCEMBRE 2022 MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES APPROVISIONNEMENTS EN MATERIAUX ROUTIERS (POUZZOLANE, CONCASSES, EMULSION DE BITUME ET EMULSIFIANTS, LATERITE) A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA POUR LES TRAVAUX EN REGIE

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

109

Reference [006/C/C0B/ CIPM/ 2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N°006/C/C0B/ CIPM/ 2023 DU 23 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/COB/CIPM/2023 DU 25 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA VOIRIE REVETUE : PHARMACIE AFAMBA – QUARTIER CHAUFFEUR (700ML), COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

110

Reference [N°_000275 /DP/JO5/CDPM](#) [Lire](#)

Titre/objet

DECISION PREFECTORALE N°_000275 /DP/JO5/CDPM PORTANT ANNULATION DE LA DECISION PREFECTORALE N° 000182 /DP/JO5/CDPM DU 24 AVRIL 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 DU15 MARS 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE DE SOA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

111

Reference [012/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N° 012/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 012 DU 18 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE LA CREATION DES APPLICATIONS PROGRAM INTERFACE (APIS) MOBILES DANS LE CADRE DU MECANISME DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DU PATNUC/NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : N° IDA : 69870-CM

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

112

Reference [048/CUD/SG/DSGP/SDPMP/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet

COMMUNIQUE N° 048/CUD/SG/DSGP/SDPMP/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 008/ASMI/CUD/SG/DPAM/2023 DU 28 MARS 2023 RELATIF À LA PRÉSELECTION DES ENTREPRISES POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN ORGANISME DE GESTION INTÉGRÉE DANS LE CADRE DU PROJET DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DES RIVES DU FLEUVE DIBAMBA.FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICE 2023

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

113

Reference	041/D13-170/AONO/MINSANTE/CIPM/2023 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°041/D13-170/AONO/MINSANTE/CIPM/2023 DU 27 JUIN 2023 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS D'IMAGERIE MEDICALE A L'HOPITAL DE REFERENCE DE SANGMELIMA. FINANCEMENT : BIP MINSANTE EXERCICE-2023
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	27-07-2023

114

Reference	000011/DM/CNPN/CABM/2023 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°000011/DM/CNPN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

115

Reference	001/CI/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°001/CI/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/2023 DU 27 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°002/ASMI/FEICOM/DG/2023 DU 09 FEVRIER 2023 POUR LA PRE-QUALIFICATION D'UN BUREAU D'ETUDES EN VUE DE L'AUDIT DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'IMMEUBLE SIEGE DU FEICOM
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

116

Reference	013/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 013/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 013 DU 18 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE LA CONCEPTION ET DEPLOIEMENT D'UN MODULE D'INSCRIPTION DES INSTITUTIONS FINANCIERES PARTENAIRES (IFP) DANS LE CADRE DU MECANISME DE SUBVENTION PAR BONS ELECTRONIQUES DU PATNUC. NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

117

Reference	014/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 014/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 014 DU 18 AVRIL 2023 RECRUTEMENT D'UN CABINET EN CHARGE DE LA CONCEPTION ET DU DEPLOIEMENT D'UN MODULE D'ENROLEMENT DES BENEFICIAIRES DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DANS LE CADRE DU PATNUC. NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

118	Reference	015/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 015/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 015 DU 18 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LE DEVELOPPEMENT DU MODULE DE GESTION DE L'UGP POUR LA PLATEFORME DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : N° IDA : 69870-CM
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
119	Reference	081/23/AOIO/SDCC/CIPM Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°081/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 29/06/2023 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE VERINS HYDRAULIQUES POUR LES USINES D'EGRENAGE DE LA SODECOTON
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	02-08-2023
120	Reference	23/CIPM/P/CARPA Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ÉLABORATION DES GUIDES SUR LES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
121	Reference	010/DA/DG/CM-SCDP/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION D'ATTRIBUTION N°010/DA/DG/CM-SCDP/2023
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
122	Reference	25/DM/2023/SG/CBYGAM Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 25/DM/2023/SG/CBYGAM PORTANT ANNULATION DE L'ATTRIBUTION ET RÉATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION TRONÇON DE ROUTE LYCEE KASSAP-PONT DE MEDJA-CARREFOUR DJA TOCHOUE LONG 2, 500 M (LOT2) DANS LA COMMUNE DE BAYANGAM OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/C.BYGAM/SG/SIGAMP/CIPM /2023
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
123	Reference	ADDENDUM N°01 Lire
	Titre/objet	ADDENDUM N°01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CIPM/FEICOM/2023 DU 26 MAI 2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'INSTALLATION DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MEYOMESSALA, PHASE1
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

124

Reference	ADDENDUM N°01 Lire
Titre/objet	ADDENDUM N°01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CIPM/FEICOM/2023 DU 26 MAI 2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'INSTALLATION DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MEYOMESSALA, PHASE1PORTANT RECTIFICATIF DE LA PUISSANCE DU LAMPADAIRE SOLAIRE ALL-IN-ONE AVEC DETECTEUR DE MOUVEMENT.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

125

Reference	080/23/AONO/SDCC/CIPM Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°080/23/AONO/SDCC/CIPM DU 29/06/2023 POUR LA FOURNITURE DES PEINTURES POUR SERIGRAPHIE SECURITE ET ENVIRONNEMENT
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	26-07-2023

126

Reference	ADDITIF N°01 A/S 012/AOIO/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2023 Lire
Titre/objet	ADDITIF N°01 AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 012/AOIO/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2023 RELATIF A L'EVALUATION EX-POST DU PROJET DE DRAINAGE PLUVIAL
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

127

Reference	047/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 047/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CUD/CIPM/2023 DU 27 MARS 2023 RELATIF A L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL DE GENIE CIVIL ET EPIFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2023
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

128

Reference	N°003/DC/C-MFOU/SMP/2023 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/C-MFOU/SMP/2023 DU 30 JUIN 2023, POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CSI DE NKOLNDA DANS LA COMMUNE DE MFOU; DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA ; REGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	28-07-2023

129

Reference	016/CCIMA/PDT/SG/CTMP Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°016/CCIMA/PDT/SG/CTMP PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/CCIMA/CIPM/2023 DU 28/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DES RESSOURCES PROFESSIONNELLES SUR LES MÉTIERS DU CUIR À MAROUA – RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

130

Reference	D13-171/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°D13-171/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 29 JUIN 2023PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/D13-113/AON/MINSANTE/CIPM/2023 POUR LE RELÈVEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE EN MATÉRIEL MÉDICAL DE CHIRURGIE ET BLOC OPÉRATOIRE DES FORMATIONS SANITAIRES DE 3È ET 4È CATÉGORIES. FINANCEMENT : BF
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

131

Reference	014/AONO/CAD5/CIPM/2023 DU 29/06/2023 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°014/AONO/CAD5/CIPM/2023 DU 29/06/2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE EN TERRE DERRIÈRE LE COLLÈGE LES BASSONGS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ÈME, DÉPARTEMENT DU WOURI.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	27-07-2023

132

Reference	004/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 004/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT DES ROUTES EN PAVES DANS LE QUARTIER BALI 1,200 KM,(LOT2), VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUAFINANCEMENT: BIP : IY02899 ; EXERCICE 2023
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

133

Reference	N°002/DC/C-MFOU/ SMP /2023 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/C-MFOU/ SMP /2023 DU 30 JUIN 2023, POUR LA LIVRAISON DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUETS MINIMUM DESTINEES AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNEDE MFOU, DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	28-07-2023

134

Reference	NO 06/C/CKY/CAB/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE NO 06/C/CKY/CAB/2023 DU 03 JUILLET 2023PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/RCE/DMI/CKY-2023 DU 15 MAI 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE : CARREFOUR CLAUDE – MANGON 3KM, DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINADER 2023
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

135

Reference	007/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU DU 26 JUIN 2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 007/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE DORI PHASE I (LOT 2) VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUAFINANCEMENT: CUN
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

136	Reference	013/ASMI/CUD/SG/DRH/2023 DU 03/07/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°013/ASMI/CUD/SG/DRH/2023 DU 03/07/2023 RELATIF A LA PRESELECTION DES ENTREPRISES DE DROIT CAMEROUNAIS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE GESTION DE LA PAIE ET DU CAPITAL HUMAIN A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	27-07-2023

137	Reference	COMMUNIQUE Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C.BYGAM/SG/SIGAMP/CIPM /2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE CHEFFERIE BATOUFAM- CARREFOUR PAMVEUK- TSEP-MBE -TOR MBE (LOTI) ET REHABILITATION TRONÇON DE ROUTE LYCEE KASSAP-PONT DE MEDJA-CARREFOUR DJA TOCHOUE LONG 2, 500 M (LOT2) DANS LA COMMUNE DE BAYANGAM
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

138	Reference	007/C/J12.02/CAK/SG/ST/23 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°007/C/J12.02/CAK/SG/ST/23 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2023 DU 25 MAI 2023, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE INTER N22 (FEGMIMBANG)-NKOL NLONG 2 (18,70KM), DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

139	Reference	006/C/CBK/2023 DU 30/06/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°006/C/CBK/2023 DU 30/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

140	Reference	05/2023/C/C.NKMT/SG Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 25/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF ÉQUIPE DE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE AU CSI D'OBOUT DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET, DÉPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, RÉGION DU CENTRE. MONTANT PRÉVISIONNEL 8 000 000 FRF CFA.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

141	Reference	0003/C/CNYN/CABM/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0003/C/CNYN/CABM/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/CNYN/MO/CIPM/2023 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE SUR L'AXE LYCÉE TECHNIQUE DE NYANON-YITOG, DANS LA COMMUNE DE NYANON
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS**142****Reference** [01](#) [Lire](#)**Titre/objet**

ADDENDUM N°01 A L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°007/ASMI/FEICOM/DG/2023 DU 07 JUIN 2023 POUR LA PREQUALIFICATION DES CABINETS DE DEFINIR UN CADRE DE COOPERATION ENTRE LE FEICOM ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES (CTD) POUR LA VALORISATION DU SECTEUR AGROPASTORAL. PORTANT RECTIFICATIF DES CRITERES ELIMINATOIRES

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles**Date de cloture** N/A

COMMUNE DE KON-YAMBETTA

DECISION MUNICIPALE NO 006/DM/CKY/CAB/2023 DU 11 MAI 2023 PORTANT ATTRIBUTION DUMARCHE NO 08 RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/RCE/DMI/CKY-2023 DU 15 MAI 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE : CARREFOUR CLAUDE – MANGON 3KM, DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, « AUTORITE CONTRACTANTE »

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Vu la loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi de Finances, de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du code des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 00000192/LC/MINFI du 06 janvier 2023 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2023 ;

Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n°008/AONO/RCE/DMI/CKY-2023 du 15 mai 2023 en procédure d'urgence pour les travaux entretien de la piste agricole : carrefour Claude – Mangon (3km), dans la commune de Kon-Yambetta, département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

Vu la proposition d'attribution du marché du 22 juin 2023 de la CDPM/MI;

Vu les disponibilités budgétaires et les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après désignée est retenue comme adjudicataire du Marché susmentionné :

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE HT (FCFA)	MONTANT L'OFFRE TTC (FCFA)	DELAIS
ETS NEW STEP BP : 805 Ydé Tél : 664 64 45 71	12 578 616	15 000 000	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

KON-YAMBETTA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

ARROYE BETOU URSULLE

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

ADDITIF 1 AU DOSSIER DE CONSULTATION N°06459/DC/CAA/CIPM/2023 DU 22 MAI 2023
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA), CONFORMÉMENT À LA LETTRE DU CENTRE RÉGIONAL DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS DU CENTRE N°00000360/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CSE/CSP/MNVV.AMF/2022 DU 22 JUIN 2023, INFORME LES SOUMISSIONNAIRES À LA DEMANDE DE COTATION N°06459/DC/CAA/CIPM/2023 DU 22 MAI 2023, RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN COURANT DE L'IMMEUBLE SIÈGE DE LA CAA, QUE LES MODIFICATIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ APPORTÉES AUDIT DOSSIER :

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Soumission en ligne Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra faire l'objet d'une soumission en ligne au plus tard le 04 juillet 2023 à 14 heures précises, heure locale, à l'adresse www.marchespublics.cm. Une copie de sauvegarde dudit dossier sur support électronique (USB, CD, ...) sera déposée sous pli fermé au Service des Marchés de la CAA sise au niveau -1, porte S1.08 de son immeuble siège, boulevard du 20 Mai Yaoundé. Soumission hors ligne Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Caisse Autonome d'Amortissement sis au premier sous-sol, porte S1.08 de l'immeuble siège de la CAA, boulevard du 20 mai à Yaoundé au plus tard le 04 juillet 2023 à 14 heures précises, heure locale, sous pli fermé. Passé ce délai, aucun pli ne sera accepté. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée. Chaque offre devra porter la mention : AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°06459/DC/CAA/CIPM/2023 DU 22.05.2023 POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN COURANT DE L'IMMEUBLE SIÈGE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA) « À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

1 Remises des offres

Lire plutot

ARTICLE 9 : DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

9.1. Pour la Soumission hors ligne

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Caisse Autonome d'Amortissement sise au niveau - 1 de son immeuble siège, boulevard du 20 Mai Yaoundé au plus tard le **04 juillet 2023** à 14 heures précises, heure locale, sous pli fermé. Passé ce délai, aucun pli ne sera accepté. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée avant le dépouillement. Chaque offre sera étiquetée comme suit :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°06459/DC/CAA/CIPM/2023 DU 22 MAI 2023

POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN COURANT DE L'IMMEUBLE SIÈGE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT(CAA).

9.2. Pour la soumission en ligne

L'heure limite de dépôt des offres en ligne est fixée au plus tard le **04 juillet 2023** à 14 heures précises, heure locale.

La copie de sauvegarde de chaque offre rédigée en anglais ou en Français, devra parvenir à la Caisse Autonome d'Amortissement sise au niveau - 1 de l'immeuble siège de la CAA, Boulevard du 20 mai à Yaoundé au plus tard le **04 juillet 2023** à 14 heures précises, heure locale, sous pli fermé.

9.3. La date et l'heure de réception des soumissions en ligne sont automatiquement enregistrées par la plateforme de dématérialisation à travers un mécanisme d'horodatage. Seules la date et l'heure de COLEPS font foi.

9.4. Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1). Cette heure est visible sur la page de soumission.

9.5. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

9.6. Les offres transmises par voie électronique donnent lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception ainsi que les références de la consultation :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°06459/DC/CAA/CIPM/2023 DU 22 MAI 2023 POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN COURANT DE L'IMMEUBLE SIÈGE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT(CAA).

D) OUVERTURE DES PLIS ET COMPARAISON DES OFFRES

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CAA (CIPM-CAA) siégeant dans sa salle de conférences sise au 5^{ème} étage de l'immeuble siège de la CAA, boulevard du 20 mai à Yaoundé, le 04 juillet 2023 à **15 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Lire plutot

10.1 La Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la CAA ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le **04 juillet 2023** à partir de 15 heures à la salle de réunion de la CAA sise au niveau 5 de son immeuble siège.

10.2 La Commission Interne de Passation des Marchés Publics établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NOAH NDONGO Adolphe

COMMUNE DE DEMDENG

**DECISIONN° 005 /D/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2D23 DU 26 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION
DU MARCHE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04
/AONO/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 15/05/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTE CARREFOUR SEMTO - CARREFOUR TOKO'O - CAREFFOUR
TO MVU (2,5 KM) ET PLACE DE FETE CHEFFERIE BANGANG FONDJI-PLAINE DE BANGANG FONDJI (7
KM) ; DANS LA COMMUNE DE DEMDENG, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST
(EN PROCEDURE D'URGENCE).**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LEMAIRE DE LACOMMUNE DE DEMDENG,
DECIDE:**

Article 1er : Le Marché, objet de l'Appel d'offres susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué à l'entreprise GROUPEDFCOMPAGNY SARL tél : 683 1143 02, pour un montant de 216 962 915 (Deux cent seize millions neuf cent soixante-deux mille neuf cent quinze) FCFA TTC, pour un délai d'exécution de Douze (12) Mois répartis en trois ans (2023 :4 mois ; 2024 :4 mois et 2025 :4 mois).

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

DEMDENG le 26 Juin 2023

Le MAIRE

FOGUE Médard

COMMUNE DE NYANON

DECISION MUNICIPALE N°00009/DM/CNYP/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON, Maitre d'Ouvrage

Vu La constitution ;

Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'**ARMP**

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code général des marchés publics

Vu Le décret N° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le décret n 2019/536 portant nominations de **Monsieur ABONDO Yvan Cyrille**, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;

Vu L'arrêté N°000164/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection de **Monsieur PAGLAN NOUGA René Bertrand** en qualité de Maire de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution de la session du 08 juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de NYANON ;

Vu L'appel d'Offres National Ouvert N° 002/AONO/CNYP/MO/CIPM/2023 du 11 mai 2023 pour les travaux de réhabilitation de deux salles de classes à l'E.P de NYIZAGHE lot 1 ; travaux de réhabilitation de deux salles de classes à l'E.P de POCK MAHONDA lot 2 et travaux de réhabilitation de deux salles de classes à l'E.P de NYANON GROUPE I lot 3;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les **ETS ETRASE** ; **BP : 85 Edéa** ; **Tél : 699 517 460/ 699 890 040** sont déclarés adjudicataires de la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

NATURE DE LA LETTRE COMMANDE : Travaux de réhabilitation de deux salles de classes à l'E.P de NYIZAGHE (Lot 1).

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE : **18 046 300 FRANCS CFA (TTC)**

DELAI D'EXECUTION : **trois (03) mois**

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NYANON le 23 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

DECISION N°039/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION N° 001/DC/CUD/CIPM/2023 DU 27 MARS 2023 POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DES PLAQUES DE JALONNEMENT DANS LA VILLE DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala,

Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté n° 000152/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de **M.MBASSA NDINE Roger**, Maire de la Ville de Douala, à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine de Douala,

Département du Wouri, Région du Littoral ;

Vu L'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Lettre – Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n° 0000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2021 ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 11 Novembre 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le Dossier de consultation n° 001/DC/CUD/CIPM/2023 du 27 Mars 2023 pour la fourniture et la pose des plaques de jalonnement dans la Ville de Douala;

Considérant le procès-verbal de la séance du 25 Avril 2023 relative au dépouillement des offres de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant la proposition d'attribution N°021/EMH/EWCO/CIPM/CUD/2023 du 25 Avril 2023 ;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

DECIDE:

Article 1^{er}: La société **DJAFFCO SARL** B.P.:24241 Douala, Tél. : 657 57 67 97 est déclarée attributaire du marché relatif à la Consultation susmentionnée pour le montant et délai ci-après :

Lot	Soumissionnaire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en jours)
Unique	DJAFFCO SARL B.P.: 24241 Tél. : 657 57 67 97	29 931 750 (Vingt neuf millions neuf cent trente un mille sept cent cinquante)	90

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNE DE DOUALA VI

ADDITIF N° 01 DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 12/AONO/CAD6/CIPM/2023 DU 09 JUIN 2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE A MANOKA — CENTRE. LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 6EME (MAITRE D'OUVRAGE) PORTE A LA CONNAISSANCE DES PRESTATAIRES DESIRANTS SOUMISSIONNER POUR LEDIT DOSSIER D'APPEL D'OFFRE, QUE LA DATE DU DEPOUILLEMENT INITIALEMENT PREVUE LE 03/07/2023 A 13H DANS LA SALLE DE REUNION DE LA PREFECTURE DU WOURI EST REPORTEE LE MERCREDI 12 JUILLET 2023 DANS LA MEME SALLE ET HEURES PREALABLEMENT INDIQUEE. LE RESTE SANS CHANGEMENT.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en Huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme telles, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Service des marchés de la Commune d'Arrondissement de Douala VI, au plus tard le 03 JUILLET 2023 à 12 heures précises et devront portées la mention suivante : L'avis D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°012/AONO/CAD VII/CIPM/ 2023 du 09 JUIN 2023 pour les travaux de Construction D'UNE CITE MUNICIPALE (R+1) A MANOKA CENTRE PLATEAU dans la commune d'arrondissement de Douala VI, département du Wouri, région du littoral " A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement " Les soumissionnaires, en plus des offres physiques, devront remettre les offres numériques soit dans une clé USB.
	Lire plutot Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en Huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme telles, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Service des marchés de la Commune d'Arrondissement de Douala VI, au plus tard le 12 JUILLET 2023 à 12 heures précises et devront portées la mention suivante : L'avis D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°012/AONO/CAD VII/CIPM/ 2023 du 09 JUIN 2023 pour les travaux de Construction D'UNE CITE MUNICIPALE (R+1) A MANOKA CENTRE PLATEAU dans la commune d'arrondissement de Douala VI, département du Wouri, région du littoral " A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement " Les soumissionnaires, en plus des offres physiques, devront remettre les offres numériques soit dans une clé USB.
2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 03 JUILLET 2023 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Douala VI, dans la Salle de réunion de la Préfecture du Wouri. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les Offres sont ouvertes et évaluées en une étape.

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **12 JUILLET 2023 à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Douala VI, dans la Salle de réunion de la Préfecture du Wouri.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les Offres sont ouvertes et évaluées en une étape.

DOUALA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

EDIMO Ernest

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

DECISION N°040/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CUD/CIPM/2023 DU 27 MARS 2023 ACQUISITION DU PETIT MATERIEL DE GENIE CIVIL ET EPI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala,

Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu La Loi n° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu La Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'applications;

Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu L'Arrêté n° 000166/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MBASSA NDINE Roger, Maire de la Ville de Douala, à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine de Douala, Département du Wouri, Région du Littoral ;

Vu L'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 09 Février 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres n° 008/AONO/CUD/CIPM/2023 du 27 Mars 2023 pour l'acquisition du petit matériel de génie civil et EPI ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 04 Mai 2023 relative au dépouillement des offres de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le rapport d'analyse des offres administratives techniques et financières du 10 Mai 2023 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant la proposition d'attribution N°026/EMH/EWCO/CIPM/CUD/2023 du 16 Mai 2023 ;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La société **NANO SARL** B.P.:301 DLA Tél. : 691 94 19 99 est declare attributaire du marché relatif à l' Appel d' Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Soumissionnaire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
Unique	NANO SARL <i>BP.301 Douala</i> <i>Tel : 691 94 19 99</i>	57 090 938 (Cinquante sept millions quatre vingt dix mille neuf cent trente huit mille francs)	04

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNE DE MAKENENE

DECISION MUNICIPALE N°008/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 DU 06/06/ 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N008./AONO/C.MAK/CIPM/2023 DU 17/02/ 2023 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR AU MARCHE DE KINDING-NDJABI DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, (Maître d'Ouvrage)

Vu la constitution ;

Vu la loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu la loi 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le Décret N° 92/127 du 26 Juin 1992 portant création de la Commune de Makénéné et son ressort territorial ;

Vu le Décret N°2012/07 du 08 Mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 000423/A/MINDDEVEL du 03 Novembre 2020 constatant l'élection de M. IMBENG DAVID en qualité de Maire de la Commune de Makénéné, Départe

Vu l'Arrêté N° 0101/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création de la commission interne de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution de la loi des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;

Vu la proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Makénéné formulée N°/L/CIPM/C-MAK/2023 du

Vu les nécessités de services ;

DECIDE

Article 1^{er} : sur Proposition de la Commission interne de passation des marchés de la Commune de Makénéné les/la lettre commande objet de la consultation susvisée est (sont) au attribuée (e) au soumissionnaire ci-après :

LOT N°	attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettre (en CFA)	Délai d'exécution
UNIQUE	ETS SOFRELEC SARL Tel: 653 54 74 31	9 494 983	Neuf millions quatre cent quatre vingt quatorze mille neuf cent quatre vingt trois	trois (03) mois

MAKENENE le 6 Juillet 2023

Article 2 : Ladite ou lesdites entreprises est invitée à se présenter à la Commune de Makénéné dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de l'établissement des projets de lettre-commande.

Le Maire
IMBENG DAVID

Article 3 : la présente décision sera publiée, communiquée et affichée partout où besoin sera.

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN
VUE DE L'ACQUISITION D'UN OUTIL D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES PROJETS PPP**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des contrats de partenariat ;

Vu le décret n°2012/148 du 21/03/12 modifiant et complétant certaines dispositions du

décret N°2008/035 du 23/01/2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des
contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2008/0115/PM du 24/01/2008 précisant les modalités d'application de la loi N°2006/012 du 29/12/2006
fixant le régime des Contrats de Partenariat ;

Vu la loi N°2008/009 du 16/07/2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux Contrats de
Partenariat ;

Vu le décret N°2016/108 du 24 février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des
Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2004/275 du 24/09/2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012/074 du 08/03/12 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation
des Marchés ;

Vu le DAO N°03/AONO/CIPM/CARPA/2023 du 10/05/2023 pour le recrutement d'un consultant en vue de l'acquisition
d'un outil d'identification et de priorisation des projets PPP.

DECIDE :

Article 1 : La Société **VALORIS** B.P. : 986 Yaoundé est attributaire de la lettre-commande suite au DAO pour le
recrutement d'un consultant en vue de l'Acquisition d'un outil d'identification et de priorisation des projets PPP pour un
montant TTC de quatorze millions neuf cent quatre vingt quinze mille six cent quatre vingt-huit francs **(14 995 688**

FCFA) dans un délai de trois (03) mois.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite société est invité à se présenter au siège du CARPA en vue de la finalisation
du dossier y afférent.

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

BNDOMA YOKONO Dieudonné

COMMUNE DE NYANON

DECISION MUNICIPALE N°00019/DM/CNYP/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON, Maitre d'Ouvrage

Vu La constitution ;

Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'**ARMP**

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code général des marchés publics

Vu Le décret N° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le décret n 2019/536 portant nominations de **Monsieur ABONDO Yvan Cyrille**, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;

Vu L'arrêté N°000164/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection de **Monsieur PAGLAN NOUGA René Bertrand** en qualité de Maire de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution de la session du 08 juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de NYANON ;

Vu L'appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/CNYP/MO/CIPM/2023 du 11 mai 2023 pour les travaux de réhabilitation de la route communale BOUMBANGA-NDAMBOG (montées LIAA NYOCK et IYEE) lot 1 et construction d'un dalot sur la route communale BOUMBANGA-NDAMBOG (rivière BOYOCK) lot 2

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La **SOCIETE TRAPIS SARL B.P : 2376 Tél : 676 481 573/693 941 799 N° RC/DLA/2015/B/2266NIU : M129900009493Z** est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

NATURE DE LA LETTRE COMMANDE : travaux de construction d'un dalot sur la route communale BOUMBANGA-NDAMBOG (rivière BOYOCK).

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE : 6 989 398 FRANCS CFA (TTC)

DELAI D'EXECUTION : trois (03) mois

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NYANON le 23 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

COMMUNE DE BIKOK

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Madame le Maire de la Commune de Bikok
(Maître d'Ouvrage)

Vu La Constitution;
Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
Vu La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;
Vu Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret N°2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°0000000006/C/MINFI du 30 décembre 2022, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2023;
Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CBK/CIPM/2023 du 20 février 2023 pour l'achèvement des travaux de construction du Centre Social de Bikok ;
Vu Le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés ;
Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés ;

DECIDE

Article 1^{er}: l'entreprise **CENTRAL MOTORS CAMEROON, B.P : 15 326 Yaoundé, Tel : 222 30 80 97**, est retenue comme adjudicataire de la Lettre – Commande relative à pour la livraison d'un véhicule de type pick-up 4X4 double cabine dans la Commune de Bikok, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/CBK/CIPM/2023 du 12 Mai 2023, pour le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) de : **32 000 000 FCFA (trente-deux millions) Francs CFA**, délai d'exécution est de : **Trois (03) Mois calendaires** à compter de la date de notification du démarrage des travaux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

BIKOK le 30 Juin 2023

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

COMMUNE DE NKOLMETET

DÉCISION MUNICIPALE N°.05 /2023/DM/C.NKMT/SG DU..23 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 25/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF ÉQUIPE DE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE AU CSI D'OBOUT DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET, DÉPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, RÉGION DU CENTRE. MONTANT PRÉVISIONNEL 8 000 000 FRF CFA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET

- Vu** la constitution ;
- Vu** la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** la Loi N° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des finances pour l'exercice 2023
- Vu** le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et Complété par le décret N°2012/ 076 du 08 Mars 2012 ;
- Vu** le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de **Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux** aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;
- Vu** l'Arrêté N°204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions Internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu** l'Arrêté N°000146/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
- Vu** la Décision N°000247/D/MINMAP du 02 Mai 2023 portant désignation d'un Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communes de Nkolmetet ;
- Vu** la Note de service N°00000464/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM portant désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marché placés auprès des 360 Communes du Cameroun pour L'exercice 2019/2020 ;
- Vu** la Note de service N°54/NS/J10/SDL du 15 Mai 2023 portant désignation des Représentants de la tutelle au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes du Nyong et So'o.
- Vu** le procès-verbal d'ouverture du pli du 06/06/2023
- Vu** le rapport de la sous-commission d'analyse des offres
- Vu** La lettre de transmission du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Etablissements **Groupe NOCHIE Sarl** est retenu comme adjudicataire de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée

Objet et lieu des travaux	attributaire	Montant Lu (Frs CFA)	Lot	Délais
Construction d'un forage positif équipe de pompe a motricité humaine au CSI d'Obout	Groupe NOCHIE	7 393 748	Unique	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout ou besoin sera./-

NKOLMETET le 23 Juillet 2023

Le MAIRE

ANABA MBARGA Joséphine Solange

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL
INFORMATIQUE AU CARPA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des contrats de partenariat ;

Vu le décret n°2012/148 du 21/03/12 modifiant et complétant certaines dispositions du

décret N°2008/035 du 23/01/2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des
contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2008/0115/PM du 24/01/2008 précisant les modalités d'application de la loi N°2006/012 du 29/12/2006
fixant le régime des Contrats de Partenariat ;

Vu la loi N°2008/009 du 16/07/2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux Contrats de
Partenariat ;

Vu le décret N°2016/108 du 24 février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des
Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2004/275 du 24/09/2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012/074 du 08/03/12 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation
des Marchés ;

Vu la demande de cotation N°001/23/DC/CIPM/CARPA/2023 du 10/05/2023 pour l'acquisition du matériel informatique
au CARPA.

DECIDE :

Article 1 : La Société **ETS HYDROCARE** B.P. : 336 Yaoundé est attributaire de la Lettre-Commande suite à la
demande de cotation pour un montant TTC de onze millions cent cinquante-cinq mille huit cent trente-huit francs
(11 155 838 FCFA) dans un délai de trente (30) jours.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite société est invité à se présenter au siège du CARPA en vue de la finalisation
du dossier y afférent.

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

COMMUNE DE BIBEMI

ADDITIF N°03/AD/C-BIB/ST/2023 RELATIF AU DOSSIER DAPPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE D'URGENCEDAO N° 02(BIS)/AONO/ C-BIB/ST/CIPM /2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE A L'EP DE MADJOLDE DANS LA COMMUNE DE BIBEMI,DEPARTEMENT DE LA BENOUE,REGION DU NORD. IL EST PORTÉ À LA CONNAISSANCE DE TOUS LES SOUSMISSIONNAIRES AYANT ACHETÉ LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N° 02(BIS)/AONO/ C-BIB/ST/CLPM /2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE A L'EP DE MADJOLDE DANS LA COMMUNE DE BIBEMI,DEPARTEMENT DE LA BENOUE,REGION DU NORD, QUE, COMPTE TENU DE DOLÉANCE DU PRESTATAIRE ÉTANT MALADE, LA DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES EST :> AU LIEU DE 04 JUILLET 2023 À 11H PRÉCISES, C'EST PLUTÔT LE 07 JUILLET 2023 À 11HPRÉCISES.LA DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLIS EST :> AU LIEU DE 04 JUILLET 2023 À 12H PRÉCISES, C'EST PLUTÔT LE 07 JUILLET 2023 À 12HPRÉCISES. ET LE RESTE SANS CHANGEMENT.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Bibémi au plus tard Le à 11heures. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention : N° 02(bis)/AONO/ C-BIB/ST/CIPM /2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE A L'EP DE MADJOLDE DANS LA COMMUNE DE BIBEMI,DEPARTEMENT DE LA BENOUE,REGION DU NORD. "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT "
	Lire plutot Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Bibémi au plus tard Le 07 JUILLET à 11heures. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention : N° 02(bis)/AONO/ C-BIB/ST/CIPM /2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE A L'EP DE MADJOLDE DANS LA COMMUNE DE BIBEMI,DEPARTEMENT DE LA BENOUE,REGION DU NORD. "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT "

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 04 JUILLET 2023 à 12 heures dans le bureau de la commission interne de passation de la Commune de Bibémi.
	Lire plutot L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 07 JUILLET 2023 à 12 heures dans le bureau de la commission interne de passation de la Commune de Bibémi.

BIBEMI le 30 Juin 2023

Le MAIRE

ELH. YEDI ARMAND

COMMUNE DE NYANON

DECISION MUNICIPALE N°00016/DM/CNYP/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON, Maitre d'Ouvrage

Vu La constitution ;

Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'**ARMP**

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code général des marchés publics

Vu Le décret N° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le décret n 2019/536 portant nominations de **Monsieur ABONDO Yvan Cyrille**, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;

Vu L'arrêté N°000164/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection de **Monsieur PAGLAN NOUGA René Bertrand** en qualité de Maire de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution de la session du 08 juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de NYANON ;

Vu L'appel d'Offres National Ouvert l'appel d'Offres National Ouvert n° 004/AONO/CNYP/MO/CIPM/2023 du 11 mai 2023 pour les travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de MAHONDA lot 1, les travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de NYIDOUB lot 2 et l'alimentation du CSI de POCK MAHONDA en eau potable lot 3;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise **CMI MAY INDUSTRIES SARL**, **Tél : 699 261 487**, **N° R.C : RC/D/N/2017/B/1264**, **N° Contribuable : M061712632355X** est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

NATURE DE LA LETTRE COMMANDE : travaux d'alimentation du CSI de POCK MAHONDA en eau potable.

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE : 9 998 200 FRANCS CFA(TTC)

DELAI D'EXECUTION : trois (03) mois

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NYANON le 23 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

CHAMBRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ARTISANAT

DECISION N°0623/CCIMA/CIPM/PDT/SG/CTMP PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ARTISANAT DU CAMEROUN,

Vu La Constitution ;

Vu La loi n° 2001/016 du 23 juillet 2001 fixant le statut des chambres consulaires ;

Vu La loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de *Transparence* et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu Le Décret N° 2001/380 du 27 novembre 2001 portant Changement de dénomination et réorganisation de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun ;

Vu Le Décret n°2001/381 du 27 novembre 2001 fixant les conditions d'élection des membres de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun ;

Vu le Décret 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu L'arrêté n° 029/CAB/PM du 17 mai 2002 portant création des Commissions de Passation des Marchés auprès des Chambres Consulaires ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;

Vu Le Décret Le Décret n° 2020/409 du 07 août 2020 portant nomination de **Monsieur EKEN Christophe**, Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun ;

Vu Le Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2013/271 du 05 Mars 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté n° 0000008/MINFI du 30 Mars 2022 portant nomination des responsables au Ministère des Finances ;

Vu La Résolution n° 000002/CCIMA/AP de la 13/10/2010 portant nomination de **Monsieur HALIDOU BELLO**, Secrétaire Général de la CCIMA ;

Vu La Circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022, portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2023 ;

Vu L'Appel d'Offres National Ouvert n° 001/AONO/CCIMA/CIPM/2023 du 28/04/2023 relatif aux travaux de construction du Centre des Ressources Professionnelles sur les Métiers du Cuir à Maroua – Région de L'Extrême-Nord ;

Vu La Lettre de proposition d'attribution de la CIPM-CCIMA n° 00033/L/CCIMA/CIPM du 23 juin 2023 ;

Vu Le communiqué portant publication du résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 001/AONO/CCIMA/CIPM/2023 relatif aux travaux de construction du Centre des Ressources Professionnelles sur les Métiers du Cuir à Maroua – Région de L'Extrême-Nord ;

Vu Les nécessités de service ;

DECIDE

Article 01 : La Société **NATURE SARL BP 11 563 – Douala, Tél. : 675 29 42 51/ 699 91 01 22**, est déclarée adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 001/AONO/CCIMA/CIPM/2023 du 28/04/2023 pour un montant total **Toutes Taxes Comprises de Francs CFA F CFA 335 333 981 (trois cent trente-cinq millions trois cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-un) et un délai d'exécution de douze (12) mois** dont une tranche ferme de six (6) et une tranche conditionnelle de six (6) mois pour les travaux de construction du Centre des Ressources Professionnelles sur les Métiers du Cuir à Maroua – Région de L'Extrême-Nord.

Article 02 : Cette dépense sera supportée par le budget de la CCIMA - Exercice 2023, Imputation 22 10 21.

Article 03 : Le Directeur Administratif et Financier, le Contrôleur Financier Spécialisé et l'Agent comptable sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DOUALA le 27 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

EKEN Christophe

COMMUNE DE KON-YAMBETTA

DECISION MUNICIPALE NO 007/DM/CKY/CAB/2023 DU 03 JUILLET 2023 PORTANT ATTRIBUTION DUMARCHE NO 09 RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/RCE/DMI/CDPM/CKY-2023 DU 15 MAI 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE : CARREFOUR KON – VILLAGE BABETTA DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, « AUTORITE CONTRACTANTE »

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Vu la loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi de Finances, de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du code des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 00000192/LC/MINFI du 06 janvier 2023 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2023 ;

Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n°009/AONO/RCE/DMI/CKY-2023 du 15 mai 2023 en procédure d'urgence pour les travaux entretien de la piste agricole : Carrefour Kon – Village Babetta (8km), dans la commune de Kon-Yambetta, département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

Vu la proposition d'attribution du marché du 22 juin 2023 de la CDPM/MI;

Vu les disponibilités budgétaires et les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après désignée est retenue comme adjudicataire du Marché susmentionné :

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE HT (FCFA)	MONTANT L'OFFRE TTC (FCFA)	DELAIS
ETS NEW STEP BP : 805 Ydé Tél : 664 64 45 71	29 350 104	34 999 999	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

KON-YAMBETTA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

ARROYE BETOU URSULLE

COMMUNE DE MAKENENE

DECISION MUNICIPALE N°009/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 DU 06/06/ 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N°009/AONO/C.MAK/CIPM/2023 DU 2023 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ABATTAGE DES BÊTES DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, (Maître d'Ouvrage)

Vu la constitution ;

Vu la loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu la loi 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le Décret N° 92/127 du 26 Juin 1992 portant création de la Commune de Makénéné et son ressort territorial ;

Vu le Décret N°2012/07 du 08 Mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 000423/A/MINDDEVEL du 03 Novembre 2020 constatant l'élection de M. IMBENG DAVID en qualité de Maire de la Commune de Makénéné, Départe

Vu l'Arrêté N° 0101/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création de la commission interne de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution de la loi des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;

Vu la proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Makénéné formulée N°/L/CIPM/C-MAK/2023 du

Vu les nécessités de services ;

DECIDE

Article 1^{er} : sur Proposition de la Commission interne de passation des marchés de la Commune de Makénéné les/la lettre commande objet de la consultation susvisée est (sont) attribuée (e) au soumissionnaire ci-après :

LOT N°	attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettre (en CFA)	Délai d'exécution
UNIQUE	ETS MAK SHINE CAMEROON	9 719 591	Neuf millions sept cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt onze	trois (03) mois

Article 2 : Ladite ou lesdites entreprises est invitée à se présenter à la Commune de Makénéné dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de l'établissement des projets de lettre-commande.

Article 3 : la présente décision sera publiée, communiquée et affichée partout où besoin sera.

MAKENENE le 6 Juillet 2023

Le MAIRE

IMBENG DAVID

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

DECISION N° 003/D/CUN/SG /CIPM-CUN/DT/ 2023 DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT DES ROUTES EN PAVES DANS LE QUARTIER BELAKA 0,700 KM,(LOT1) VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA FINANCEMENT: CUN

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Ngaoundéré (Maître d'Ouvrage)

Vu La constitution ;

Vu La Loi cadre n° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;

Vu La Loi n°96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier modifié et complété par les lois nos 98/011 du 14 juillet 1998 et 2004/021 du 22 juillet 2004 ;

Vu La Loi n°92/007 du 14 août portant Code de travail ;

Vu Le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics ;

Vu Le Décret n°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés publics ;

Vu Le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics ;

Vu Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime Fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n°2005/5155/PM du 30 novembre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale pour la régulation des marchés publics ;

Vu L'arrêté n° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais des dossiers d'Appel d'Offres. ;

Vu L'Arrêté n° 143/CAB/PM du 29 août 2007 mettant en vigueur les dossiers types d'appel d'offres pour la passation des marchés ;

Vu L'Arrêté n° 0069/MINEP du 08 Mars 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental ;

Vu La Circulaire n° 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

Vu La Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du Système des Marchés publics ;

Vu La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu La Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du Code des Marchés Publics ;

Vu Circulaire n° 00000006/C/MINFI du Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et autres entités Publiques, pour l'Exercice 2023.

Considérant AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 du 19/06/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT DES ROUTES EN PAVES DANS LE QUARTIER BELAKA 0,700 km,(LOT1)), VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA

DECIDE:

ARTICLE 1er - ETS HALAL ET FRERES BP ; 592 NGAOUNDERE ; Tel : 99861741/675253930 N°RC

RC/NGA/2014/A/039; NIU : P 0773005767628 est attributaire du marché relatif AUX TRAVAUX DE REVETEMENT DES ROUTES EN PAVES DANS LE QUARTIER BELAKA 0,700 km,(LOT1)), , VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA susmentionné pour le montant et le délai ci-après :

Adjudicataire	Montant HTVA (FCFA)	TTC	Délai
ETS HALAL ET FRERES BP : 592 NGAOUNDERE ; Tel : 99861741/675253930 N°RC N° RC/NGA/2014/A/039; NIU :P 077300576762S	125 786 163 (cent vingt-cinq millions sept cent quatre six mille cent soixantetrois) francs CFA	149 999 999 (cent quarante neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) francs CFA	06 (six) MOIS

ARTICLE 2 - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

NGAOUNDERE le 26 Juin 2023

Le MAIRE

SALIHOU

COMMUNE DE BIKOK

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE OMAN II – OMAN I – EBAKOA (CARREFOUR) DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Madame le Maire de la Commune de Bikok
(Maître d'Ouvrage)

Vu La Constitution;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret N°2018/191 du 02 mars 2018 ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°0000000006/C/MINFI du 30 décembre 2022, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2023;

Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CBK/CIPM/2023 du 20 février 2023 pour l'achèvement des travaux de construction du Centre Social de Bikok ;

Vu Le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés ;

DECIDE

Article 1^{er}: l'entreprise **ETS KAOUTAL, B.P : 7 668 Yaoundé, Tel : 677 63 09 89**, est retenue comme adjudicataire de la Lettre – Commande relative aux travaux de réhabilitation de la route Oman II – Oman I – Ebakoa dans la Commune de Bikok, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°007/AONO/CBK/CIPM/2023 du 12 Mai 2023, pour le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) de : **26 998 988 (vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit) Francs CFA**, délai d'exécution est de : **Trois (03) Mois calendaires** à compter de la date de notification du démarrage des travaux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

BIKOK le 30 Juin 2023

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 4E (BONBÉRI)

DECISION N°010/D/CAD4/CIPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°008-BIS/AONO/CAD4/CIPM/2023 DU 25 AVRIL 2023, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU CAMWATER BONENDALE, BOJONGO ET MABANDA -BONABERI-DOUALA SUR 1240ML

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA IV^{EME} « AUTORITE CONTRACTANTE »

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/412 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation de la République ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant Organisation du Ministère Délégué à la Présidence Chargé des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant Création, Organisation et Fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant Création, Organisation et Fonctionnement de L'ARMP ;

Vu le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu L'Arrêté **N°000301 /A/MINDDEVEL du 09 Mars 2020** constatant l'élection de Monsieur **MOBY MPAH EDOUARD HERVE**, Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala IV^{ème} ;

Vu la Décision N°0265/D/MINMAP/SG/DAJ du 19 Novembre 2013 constatant la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Douala IV^{ème} ;

Vu la Lettre circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu le Budget d'Investissements Publics (BIP) exercice 2023 ;

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse du 31 MAI 2023 de l'appel d'Offres National Ouvert N°008-B/AONO/CAD4/CIPM/2023 du 25 AVRIL 2023 en procédure d'urgence ;

Vu la Lettre du 07 Juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune d'Arrondissement de Douala IV^{ème} relative à ladite attribution ;

DECIDE :

Article ter: LA SOCIETE ASS SARL BP : 11704 DOUALA NIU : M051512380269F Tel.: 672.269.607 est déclarée Adjudicataire à t'issue de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence sus-rappelé, pour un montant de **quarante-deux millions quatre cent quarante-sept mille trois cent soixante-dix-neuf (42 447 379) francs CFA TTC** et un délai d'exécution de 60 jours

Article 2 : Le Directeur de la société adjudicataire est prié de se présenter à ta Commune d'Arrondissement de Douala W^{ème} dès publication de (a présente décision, dans un délai maximal de **sept (07) jours**, pour la suite de ta procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve te droit d'annuler ta présente attribution.

DOUALA le 20 Juillet 2023

Le MAIRE

MOBY MPAH Edouard Hervé

COMMUNE DE NYANON

DECISION MUNICIPALE N°00010/DM/CNYN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON, Maitre d'Ouvrage

Vu La constitution ;

Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'**ARMP**

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code général des marchés publics

Vu Le décret N° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le décret n 2019/536 portant nominations de **Monsieur ABONDO Yvan Cyrille**, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;

Vu L'arrêté N°000164/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection de **Monsieur PAGLAN NOUGA René Bertrand** en qualité de Maire de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution de la session du 08 juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de Nyanon ;

Vu L'appel d'Offres National Ouvert N° 005/AONO/CNYN/MO/CIPM/2023 du 11 mai 2023 pour les travaux d'extension du réseau électrique sur l'axe lycée technique de NYANON - NYITOG ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les **ETS BUREAU D'EXPERTISE ET DE CONSTRUCTION (BEC) ; BP :667 Edéa Cameroun ; Tél : 673 262 673/694 626 784 ; N° RC/EDA/001/A/2014 ; N° Contribuable : P098512090716D** sont déclarés adjudicataires de la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

NATURE DE LA LETTRE COMMANDE : travaux d'extension du réseau électrique sur l'axe lycée technique de NYANON - NYITOG.

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE : 42 974 072 FRANCS CFA (TTC)

DELAÏ D'EXECUTION : trois (03) mois

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NYANON le 23 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

COMMUNE DE BAYANGAM

DECISION MUNICIPALE N° 17/DM/2023/SG/CBYGAM PORTANT ATTRIBUTION DE PAPPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/C.BVGAM/SG/SIGAMP/CIPM /2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE CHEFFERIE BATOUFAM- CARREFOUR PAMVEUK- TSEP-MBE -TOR MBE (LOTI) ET REHABILITATION TRONÇON DE ROUTE LYCEE KASSAP-PONT DE MEDJA-CARREFOUR DJA TOCHOUE LONG 2, 500 M (LOT2) DANS LA COMMUNE DE BAYANGAM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAYANGAM

DECIDE

Article 1 ; Après avoir pris connaissance des conditions de mise en concurrence présentées dans l'avis d'appel d'offres national ouvert N° 003/AONO/C.BYGAM/SG/SIGAMP/CIPM /2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE CHEFFERIE BATOUFAM- CARREFOUR PAMVEUK- TSEP-MBE -TOR MBE (LOTI) ET REHABILITATION TRONÇON DE ROUTE LYCEE KASSAP-PONT DE MEDJA-CARREFOUR DJA TOCHOUE LONG 2, 500 M (LOT2) DANS LA COMMUNE DE BAYANGAM et sous financement du BIP au titre de l'Exercice 2023, ainsi que du procès-verbal d'examen des offres, le Maire de la Commune de Bayangam,

Article 2 ; Le montant du présent Avis d'appel d'offres est arrêté à la somme de :

- SCI CHRIST BUILDING, BP : 10 016 DOUALA, TEL : 233 43 15 07; 46 411170 FCFA
- MAF CONSTRUCTION BP : 26 BANDJOUN, TEL : 693 99 67 15; 25 881 465 FCFA

Article 3 : délai d'exécution : 03 (trois) mois

Article 4 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera

BAYANGAM le 8 Mai 2023

Le MAIRE

FOGUE Médard

COMMUNE AKONO

DÉCISION N°007/D/J12.02/CAK/SG/ST/23 DU 29 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2023 DU 25 MAI 2023, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE INTER N22 (FEGMIMBANG)-NKOL NLONG 2 (18,70KM), DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO, AUTORITÉ CONTRACTANTE

Vu La Constitution ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu la Lettre-Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;

Vu L'arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions Départementales de passation des Marchés Publics ;

Vu La décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Février 2018 constatant la composition des commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu la décision N°00000158/CAB/MINMAP de la 15/03/2019 portant nomination des présidents de commissions Départementales de passation des Marchés Publics ;

Vu la décision N°00000157/CAB/MINMAP de la 15/03/2019 portant nomination des présidents de commissions Internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la décision N°07/D/J12.02/SG/CAK/19 du 11 Avril 2019 constatant la composition des membres de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Akono ;

Vu l'Arrêté 000119/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2023 du 25 Mai 2023, en procédure d'urgence pour les travaux d'entretien de la route Communale Inter N22 (Fegmimbang)-Nkol Nlong 2 (18,70km), dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

Vu les offres du soumissionnaire ;

Considérant le procès-verbal N°0000417/PV/CIPM-CAK/2023 du 27/06/2023 de la séance d'examen du rapport d'analyse de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Akono ;

Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : L'Entreprise **TRASERGE SARL**, Tél: +237 677 44 71 76/675 89 19 02, BP : 2740 **YAOUNDÉ-KONDENGUI** est déclarée adjudicataire du Marché relatif aux **travaux d'entretien de la route Communale Inter N22 (Fegmimbang)-Nkol Nlong 2 (18,70km)**, Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre, objet du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, aux conditions ci-après :

Montant du Marché: **cent-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent cinquante-quatre (119 997 554)**, Francs CFA toutes taxes comprises ;

Délai : Quatre (04) mois.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée, et communiquée partout où besoin sera. /-

AKONO le 27 Juin 2023

Le MAIRE

ONDOA EFALA Alphonse

COMMUNE DE BIKOK

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE BIYAN – NKONGNDOUGOU II VILLE DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame le Maire de la Commune de Bikok
(Maître d'Ouvrage)

Vu La Constitution;
Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
Vu La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;
Vu Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret N°2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°0000000006/C/MINFI du 30 décembre 2022, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2023;
Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CBK/CIPM/2023 du 20 février 2023 pour l'achèvement des travaux de construction du Centre Social de Bikok ;
Vu Le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés ;
Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés ;

DECIDE

Article 1^{er}: le **Groupement ETS BAGATOUK'S / FAYA SUPLIES ET SERVICES, B.P : 7 668 Yaoundé, Tel : 677 63 09 89**, est retenue comme adjudicataire de la Lettre – Commande relative à la surveillance technique et le contrôle de l'exécution des travaux d'entretien de la route Biyan – Nkongndougou II ville dans la Commune de Bikok, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°009/AONO/CBK/CIPM/2023 du 12 Mai 2023, pour le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) de : **17 976 938 (dix-sept millions neuf cent soixante-seize mille neuf cent trente-huit) Francs CFA**, délai d'exécution est de : **Quatre (04) Mois calendaires** à compter de la date de notification du démarrage des travaux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

BIKOK le 30 Juin 2023

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

COMMUNE DE NKOLMETET

DÉCISION MUNICIPALE N°.04/2023/DM/C.NKMT/SG DU 23 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°005/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 23/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DRAIN SUR LA RIVIÈRE SEE DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET. MONTANT PRÉVISIONNEL 76 000 000 FRF CFA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET

- Vu** la constitution ;
- Vu** la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** la Loi N° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des finances pour l'exercice 2023
- Vu** le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et Complété par le décret N°2012/ 076 du 08 Mars 2012 ;
- Vu** le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de **Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux** aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;
- Vu** l'Arrêté N°204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions Internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu** l'Arrêté N°000146/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
- Vu** la Décision N°000247/D/MINMAP du 02 Mai 2023 portant désignation d'un Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communes de Nkolmetet ;
- Vu** la Note de service N°00000464/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM portant désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés placés auprès des 360 Communes du Cameroun pour L'exercice 2019/2020 ;
- Vu** la Note de service N°54/NS/J10/SDL du 15 Mai 2023 portant désignation des Représentants de la tutelle au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes du Nyong et So'o.
- Vu** le procès-verbal d'ouverture du pli du 06/06/2023
- Vu** le rapport de la sous-commission d'analyse des offres
- Vu** La lettre de transmission du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Etablissements KAOUTAL est retenu comme adjudicataire de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée.

Objet et lieu des travaux	attributaire	Montant TTC CFA) (Frs	Lot	Délais
Travaux de construction d'un drain sur la rivière See	Ets KAOUTAL	75 946 075	Unique	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera./-

NKOLMETET le 23 Juin 2023

Le MAIRE

ANABA MBARGA Joséphine Solange

COMMUNE D'OMBESSA

DECISION MUNICIPALE N° 02 /DM/C-OMB/SPM/2023PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA DEMANDE DE COTATION N0 02 DU 02/05/2023 RELATIF À L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE CUISINE BUREAU POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OMBESSA

- Vu** La Constitution du Cameroun ;
- Vu** la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu** La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu** La loi 2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales décentralisés ;
- Vu** Le Décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;
- Vu** le Décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort Territorial ;
- Vu** Le Décret N° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le Décret N°78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code du travail ;
- Vu** Le Décret 20018/191 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement et nommant monsieur ELANGA OBAM Georges ministre de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** Le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** Le Décret N°2019/536 du 07Octobre 2020 portant nomination des Préfets;
- Vu** L'Arrêté n°000137/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur KEDI MOUKO Eric Fabrice comme Maire de la Commune d'Ombessa ;

Vu Le dossier de la demande de cotation N° 02 du 02/05/2023 relatives à l'acquisition du matériel de cuisine pour le Restaurant Municipal, dans la Commune d'Ombessa.

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution du **01/06/2023 de la CIPM/OMB** ;

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution du **01/06/2023 de la CIPM/OMB** ;

DECIDE

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du Marché suivant:

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	ETS GUYLENNE	l'acquisition du matériel de cuisine pour le Restaurant Municipa dans la Commune d'Ombessa.	- 11 770 230f	 14 035 999f	- 60 jours Le MAIRE KEDI MOUKO Éric Fabrice

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR L'ACQUISITION DES LOGICIELS AU CARPA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des contrats de partenariat ;

Vu le décret n°2012/148 du 21/03/12 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2008/035 du 23/01/2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2008/0115/PM du 24/01/2008 précisant les modalités d'application de la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des Contrats de Partenariat ;

Vu la loi N°2008/009 du 16/07/2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2016/108 du 24 février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2004/275 du 24/09/2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012/074 du 08/03/12 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;

Vu la demande de cotation N°002/23/DC/CIPM/CARPA/2023 du 10/05/2023 pour l'acquisition des logiciels au CARPA.

DECIDE :

Article 1 : La Société **ETS HYDROCARE B.P. : 336 Yaoundé** est attributaire de la lettre-commande suite à la demande de cotation sus citée pour l'acquisition des logiciels au CARPA pour un montant TTC de sept millions trois cent six mille quatre cent quarante-huit francs (**7 306 448 FCFA**) dans un délai de trente (30) jours.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite société est invité à se présenter au siège du CARPA en vue de la finalisation du dossier y afférent.

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

COMMUNE DE BIKOK

**PORTANT INFRUCTUEUSITE DU DOSSIER DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
N°008/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES
TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE BIYAN – NKONGNDOUGOU II, DANS LA COMMUNE DE BIKOK,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Vu La Constitution ;
Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu La loi n° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
Vu Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret N°2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2022 ;
Vu Le Dossier de consultation N°004/DC/CBK/CIPM/2022 du 02/07/2022 pour La Création du jardin botanique à la Mairie de Bikok ; dans la commune de Bikok, département de la Mefou et akono, région du centre ;
Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 05 Juillet 2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les travaux d'entretien de la route Biyan – Nkongndougou II ville , **linéaire 5,00 km** de l'appel d'offres susmentionnée sont déclarés infructueux pour les motifs ci-après :

N°	Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Observations
008	CPN CONSTRUCTION	199 973 882	quatre (04) mois	entreprise ne remplissant pas les critères de qualification techniques au dossier d'Appel d'Offres

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

BIKOK le 30 Juin 2023

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

COMMUNE DE BIBEMI

ADDITIF N°04/AD/C-BIB/ST/2023 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE D'URGENCEDAO N° OOI(B1S)/AONO/C-BIB/C1PM/2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (5) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DEPARTEMENT DE LA BENOUE,REGION DU NORD IL EST PORTÉ À LA CONNAISSANCE DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES AYANT ACHETÉ LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N°001(BIS)/AONO/C-BIB/CIPM/2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (5) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DEPARTEMENT DE LA BENOUE,REGION DU NORD QUE. COMPTE TENU DE DOLÉANCE DU PRESTATAIRE ÉTANT MALADE, LA DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES EST :> AU LIEU DE 04 JUILLET 2023 À 11H PRÉCISES, C'EST PLUTÔT LE 07 JUILLET 2023 À 11HPRÉCISES.LA DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLIS EST :> AU LIEU DE 04 JUILLET 2023 À 12H PRÉCISES, C'EST PLUTÔT LE 07 JUILLET 2023 À 12HPRÉCISES. ET LE RESTE SANS CHANGEMENT.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six(06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Bibémi au plus tard le 07 JUILLET 2023 A 11 heures. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention : DAO N° 02(bis)/AONO/ C-BIB/ST/CIPM /2023 DU 06/06/2023 LANCE EN PROCEDURE D"URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D"UNE SALLE D"ALPHABETISATION FONCTIONNELLE A L"EP DE MADJOLDE DANS LA COMMUNE DE BIBEMI,DEPARTEMENT DE LA BENOUE,REGION DU NORD. ""A N"OUVRIR QU"EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT""
	Lire plutot 07 Juillet 2023 à 11h

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L"ouverture des plis se fera en un temps à savoir l"ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 04/07/2023 à 12 heures dans le bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bibémi. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d"ouverture ou s"y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.
	Lire plutot L"ouverture des plis se fera en un temps à savoir l"ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 07/07/2023 à 12 heures dans le bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bibémi. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d"ouverture ou s"y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

BIBEMI le 30 Juin 2023

Le MAIRE

ELH. YEDI ARMAND

COMMUNE DE BAYANGAM

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C.BYGAM/SG/SIGAMP/CIPM /2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE CHEFFERIE BATOUFAM- CARREFOUR PAMVEUK- TSEP-MBE -TOR MBE (LOTI) ET REHABILITATION TRONÇON DE ROUTE LYCEE KASSAP-PONT DE MEDJA-CARREFOUR DJA TOCHOUE LONG 2, 500 M (L0T2) DANS LA COMMUNE DE BAYANGAM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bayangam communique :

En application de l'article 101 alinéa 4 du code des marchés, le marché de REHABILITATION TRONÇON DE ROUTE LYCEE KASSAP-PONT DE MEDJA-CARREFOUR DJA TOCHOUE LONG 2, 500 M (L0T2) dans la Commune de Bayangam, précédemment adjudiqué à l'entreprise MAF CONSTRUCTION BP : 26 BANDJOUN, TEL : 693 99 67 15, est déclaré annulé.

Conformément aux prescriptions du RPAO de l'avis d'appel d'offres national ouvert N°003/AONO/C.BYGAM/SG/SIGAMP/CIPM/2023, ledit marché est réattribué à l'entreprise GENERAL TRADE AND CONSTRUCTION, TEL : 699 94 67 15, BP : 20 507 YAOUNDE jugée techniquement qualifiée et placée 3ème après analyse des offres financières.

Le montant du présent Avis d'Appel d'Offres est arrêté à la somme de ; (25 961 867 F.CFA) vingt-cinq millions neuf cent soixante-un mille huit cent soixante-sept francs CFA.

Le délai d'exécution ; 03 (trois) mois.

Le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est: **VOIR PIECE JOINTE**

BAYANGAM le 23 Juin 2023

Le MAIRE

METCHEKA Gilbert

COMMUNE DE NYANON

DECISION MUNICIPALE N°00017/DM/CNYP/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON, Maitre d'Ouvrage

Vu La constitution ;

Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'**ARMP**

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code général des marchés publics

Vu Le décret N° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le décret n 2019/536 portant nominations de **Monsieur ABONDO Yvan Cyrille**, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;

Vu L'arrêté N°000164/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection de **Monsieur PAGLAN NOUGA René Bertrand** en qualité de Maire de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution de la session du 08 juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de NYANON ;

Vu L'appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/CNYP/MO/CIPM/2023 du 11 mai 2023 pour les Travaux de construction d'un bloc de deux logements d'astreinte au CMA de NYANON lot1, construction d'un hangar au marché de KIKOT lot2 et construction d'un hangar au marché de KELLENG lot3;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les **ETS MFE**, **Tél : 652 178 100 / 653 344 449**, **N° R.C : DLA/2019/A/2824**, **N° Contribuable : P016712786753Y** sont déclarés adjudicataires de la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

NATURE DE LA LETTRE COMMANDE : Travaux de construction d'un hangar au marché de KELLENG.

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE : 9 488 270 FRANCS CFA(TTC)

DELAI D'EXECUTION : trois (03) mois.

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NYANON le 23 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

COMMUNE DE NKOLMETET

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 25/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF ÉQUIPE DE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE AU CSI D'OBOUT DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET, DÉPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, RÉGION DU CENTRE. MONTANT PRÉVISIONNEL 8 000 000 FRs CFA.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET COMMUNIQUE

Par décision n° 05./2023/DM/C/C.CKMT/SG du 23 JUIN 2023 le résultat se présente comme suit :

Objet et lieu des travaux	attributaire	Montant Lu (Frs CFA)	Lot	Délais
Construction d'un forage positif équipé de pompe a motricité humaine au CSI d'Obout	Groupe NOCHIE Tel 679 97 10 71	7 393 748	Unique	03 mois

Les établissements **Groupe NOCHIE Sarl**, est retenu pour l'exécution des travaux de construction d'un forage au Centre de Santé Intégré(CSI) d'Obout, Commune de Nkolmetet, département du Nyong et So'o, Région du centre.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Mairie de Nkolmetet pour l'établissement de la lettre commande./-

YAOUNDE le 23 Juin 2023

Le MAIRE

ANABA MBARGA Joséphine Solange

COMMUNE DE KON-YAMBETTA

COMMUNIQUE NO 06/C/CKY/CAB/2023 DU 03 JUILLET 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/RCE/DMI/CKY-2023 DU 15 MAI 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE : CARREFOUR CLAUDE – MANGON 3KM, DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BIP MINADER 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, AUTORITE CONTRACTANTE

COMMUNIQUE :

Article 1 : Par décision municipale N° 006/DM/CKY/CAB/2023 du 03 juillet 2023, et suivant la proposition d'attribution de la Commission Départementale des Marchés Publics (CDPM) du Mbam et Inoubou du 22 juin 2023, le Marché objet de l'avis d'Appel d'Offres susvisé est attribué au soumissionnaire ci-après :

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE HT (FCFA)	MONTANT L'OFFRE TTC (FCFA)	DELAIS
ETS NEW STEP BP : 805 Ydé Tél : 664 64 45 71	12 578 616	15 000 000	03 mois

Article 2 : L'attributaire est invité à se présenter dans un délai de sept (07) à compter de la date de diffusion du présent communiqué, au Service des marchés de la Commune de Kon-Yambetta en vue de l'établissement de la lettre commande y relative.

KON-YAMBETTA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

ARROYE BETOU URSULLE

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N°046/CUD/SG/DSGP/SDPM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 001/DC/CUD/CIPM/2023 DU 27 MARS 2023 POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DES PLAQUES DE JALONNEMENT DANS LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante, communique :

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N°___/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 du_____, déclarée attributaire du marché relatif à l'Avis de Consultation susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Soumissionnaire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en jours)
Unique	DJAFFCO SARL B.P.: 24241 Tél. : 657 57 67 97	29 931 750 (Vingt neuf millions neuf cent trente un mille sept cent cinquante)	90

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine/ Sous -Direction de la Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 5^{ème} étage de l'immeuble SCI-Bonanjo situé à l'angle du 1049 de la rue Pasteur à Bonanjo, BP 43 Douala-Cameroun ; Tél : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950 dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « Main Levée » des cautions de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNE DE NKOLMETET

DÉCISION MUNICIPALE N°06 / 2023/DM/C.NKMT/SG DU 23 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 24/03/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 7KVA AU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE NKOLYA (LOT 1) ET DE 3KVA AU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) DE MENGUEME BANE (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET. MONTANT PRÉVISIONNEL 20 000 000 FRS CFA (LOT 1) ET 10 000 000FRS CFA (LOT 2).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET

- Vu** la constitution ;
- Vu** la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** la Loi N° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des finances pour l'exercice 2023
- Vu** le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et Complété par le décret N°2012/ 076 du 08 Mars 2012 ;
- Vu** le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de **Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux** aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;
- Vu** l'Arrêté N°204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions Internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu** l'Arrêté N°000146/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
- Vu** la Décision N°000247/D/MINMAP du 02 Mai 2023 portant désignation d'un Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communes de Nkolmetet ;
- Vu** la Note de service N°00000464/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM portant désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marché placés auprès des 360 Communes du Cameroun pour L'exercice 2019/2020 ;
- Vu** la Note de service N°54/NS/J10/SDL du 15 Mai 2023 portant désignation des Représentants de la tutelle au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes du Nyong et So'o.
- Vu** le procès-verbal d'ouverture du pli du 06/06/2023
- Vu** le rapport de la sous-commission d'analyse des offres

Vu La lettre de transmission du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Etablissements **Global Company corporation** est retenu comme adjudicataire de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée.

Objet et lieu des travaux	attributaire	Montant lu (Frs CFA)	Délais
Construction d'une mini centrale solaire photovoltaïque de 7kva au Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de Nkolya (lot 1)	Global Company corporation	17 817 251	03 mois
Construction d'une mini centrale photovoltaïque de 3kva au Centre de Santé Intégré (CSI) de Mengueme bane (lot 2)	Global Company corporation	7 376 187	03 mois

NKOLMETET le 23 Juillet 2023

Le MAIRE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout ou besoin sera./-

ANABA MBARGA Joséphine Solange

COMMUNE DE NKOLMETET

COMMUNIQUE N° 02/2023/C/C.NKMT/SG DU 31 MAI 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 19/03/2023 POUR L'ACQUISITION DE 200 TABLES BANCS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET . MONTANT PRÉVISIONNEL 6 000 000 FRANCS CFA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET COMMUNIQUE

Par décision n°03 ./2023/DM/C/C.CKMT/SG du 23 JUIN 2023 le résultat se présente comme suit :

Objet et lieu des travaux	Attributaire	Montant TTC	Délais
		(Frs CFA)	
Acquisition de 200 tables bancs aux écoles publiques de la Commune de Nkolmetet	ETS DAVINAT	5 998 275	02 mois

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Mairie de Nkolmetet pour l'établissement de la lettre commande./-

NKOLMETET le 31 Mai 2023

Le MAIRE

ANABA MBARGA Joséphine Solange

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

DECISION N°06182/23/DG/DAG/SDAMP/DAMP/SMP/GT DU 30/06/2023 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°012/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 23/02/2023 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE TOILES EN COTON NON COLORE POUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION DU COTON GRAINE 2023-2024A LA SODECOTON

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et le Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014;

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques;

Vu Le décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu la résolution n°4 de la 20/06/2016 portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON

Vu la résolution n°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicable à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des Marchés de la SODECOTON

Vu la Résolution n°9 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au président dudit conseil de la SODECOTON;

Considérant L'appel d'offre international ouvert N°012/23/AOIO/SDCC/CIPM du 23/02/2023 pour la fourniture de deux (02) lots de toiles en coton non coloré pour la campagne de commercialisation du coton graine 2023-2024) la SODECOTON

Considérant La Lettre N°48/23/SDCC/CIPM du 26 avril 2023 du Président de la CIPM de la SODECOTON ;

Considérant La lettre n°030/23/PCA/AEJ/NES du président du conseil d'administration ;

DECIDE :

Article 1er: Les Sociétés ci après sont retenues comme adjudicataire des marchés relatifs à la consultation susmentionnée

Lot	SOUSSIONNAIRE	MONTANT EN FCFA	DELAIS D'EXECUTION
1	MANU CYCLE BP : 1 107 GAROUA	295 143 750	90 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations
2	CICEP BP : 5 948 DOUALA	534 836 250	90 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 001/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 001 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF À LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE SUR LA RÉGULATION EFFICACE DES MARCHES DE GROS DANS LE CADRE DU PATNUC

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût » (SFQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié.

Nom du Projet : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

Financement : N° IDA : 69870-CM

Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NATIONALITE	ADRESSE
Groupelement PRISMA S.A / INCYTE CONSULTING	<i>Tunisienne</i>	Email : sami.masmoudi@prisma-intl.com Tél : +216 98 729 938
Groupelement KPMG ADVISORY S.A/ DIAMOND BUSINESS TECHNOLOGIES SARL	<i>Camerounaise</i>	Immeuble Grassfield, 5è étage 620, Rue du Gouverneur Carras (1064) Bonanjo - Douala BP: 15198 Douala-Cameroun
ASTRO Systems, Inc	<i>Etats-Unis</i>	7979 Old Georgetown Rd, Suite 650 Bethesda, MD 20814-2429 USA Tel: +1-301-913-2800 • Fax: +1-301-913-2803 E-Mail: ASTRO-Corporate@astrosys.com
DETECON CONSULTING	<i>Allemagne</i>	Address: Detecon International GmbH, Sternengasse 14-16, 50676 Cologne, Germany Phone: +49 221 9161-0 E-mail: info@detecon.com Internet: www.detecon.com
Groupelement BIRD&BIRD/ JEDCOM/CADMOS	<i>France</i>	Bird & Bird Tel: + 442074156000 Direct: + 442079826349 willy.mikalef@twobirds.com
DELOITTE	<i>Camerounaise</i>	Deloitte & Touche Afrique Centrale SARL Chartered Accountants and Management Consultants TOUR CNPS 8ème étage Rue de l'Hôpital 1043 Bonanjo
GROUPEMENT MARPIJ-ERIC VEVE-DBS	<i>France</i>	Adresse : Siège social : 71 rue Fbg St Antoine, 75011 Paris, France, tel +33 1 75 43 87 80 Email : francois.chemin@marpij.com ; contact@marpij.com

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 011/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET 011 DU 18 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT, DEPLOIEMENT ET GESTION DE LA PLATEFORME DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DANS LE CADRE DU PATNUC/NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NOTE GLOBALE	NATIONALITE	RANG
GROUPEMENT SWITCH MAKER - DBS	82,5	Camerounaise	1er
ICCSOFT	80	Camerounaise	2ème

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants** » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le **consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.** (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

CAISSE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DU NORD

**COMMUNIQUE N°003/C/CDEN/DA/SAF DU 23 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS
RELATIFS A L'AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET EN PROCEDURE D'URGENCE
N°001/ASMI/MINEPIA/DA/2023 DU 17/02/2023 POUR LA PRE QUALIFICATION DES PRESTATAIRES
CHARGES DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'EQUIPEMENT ET DE MISE EN
FORAGES PASTORAUX DANS LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA CDEN**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Directeur Administratif de la Caisse de Développement de l'Elevage pour le Nord, Maître d'Ouvrage et
Autorité Contractante, communique:**

**L'avis de sollicitation à Manifestation d'Intérêt susmentionné est déclaré infructueux du fait de l'absence des
soumissionnaires ayant obtenu la note technique requise pour la préqualification**

GAROUA le 23 Juin 2023

Le DIRECTEUR

HAMIDOU SAÏDOU

COMMUNE D'OBALA

**DECISION D'ATTRIBUTION N°006/D/C0B/ CIPM/ 2023 DU 23 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/COB/CIPM/2023 DU 25 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA
VOIRIE REJETUE : PHARMACIE AFAMBA – QUARTIER CHAUFFEUR (700ML), COMMUNE D'OBALA,
DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OBALA,

Vu la constitution ;

Vu La loi N° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;

Vu La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant loi des textes généraux applicables au régime financier ;

Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;

Vu les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;

Vu la loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;

Vu la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu l'arrêté n° 231 du 27 juin 1955 portant création de la Commune d'Obala ;

Vu l'arrêté n°00203/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire EDIBA Simon Pierre et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Obala ;

Vu La décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

VU la Circulaire N°000001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des Marchés Publics;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023,

Vu l'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°007/AONO/COB/CIPM/2023 du 25 avril 2023 pour les travaux d'assainissement de la voirie revêtue : Pharmacie Afamba – quartier chauffeur (700ML), Commune d'Obala, Département de la Lekie, Région du centre;

D E C I D E :

Article 1^{er}– Le représentant des ETS GEO-BATIS, B.P. : 2025 YDE Tél. : (237) 671 17 68 34 / 699 19 61 83 est retenu pour les travaux d'assainissement de la voirie revêtue : Pharmacie Afamba – Quartier Chauffeur (700ML), pour un montant de TTC en Francs CFA de 10 500 022 (dix millions cinq cent mille vingt-deux); et un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

OBALA le 23 Juin 2023

Le MAIRE

EDIBA SIMON PIERRE

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 002/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 002 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF À LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'EVALUATION DE LA RESILIENCE ET DE LA VULNERABILITE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES, ET EN TEMPS DE CRISE (PAR EXEMPLE COVID-19), ET L'EVALUATION DES IMPACTS A LONG TERME DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût** » (SFQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié.

Nom du Projet : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

Financement : N° IDA : 69870-CM

Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NATIONALITE	ADRESSE
Groupelement ICCSOFT/ Centrale QHSE Sarl	Camerounaise	ICCSOFT, B.P:5937 Yaoundé Tél : 222 23 41 26, E.mail : info@iccssoft.biz
Groupelement KIAMA S.A. et N2D SARL&INTEGC SARL	Camerounaise	BP : 15709 Yaoundé, tél : 222 209 043/697 81 25 15. E. mail : contact@kiama.cm
Groupelement DBS Sarl- AGORA consulting	Camerounaise	DBS Sarl, B.P : 5410 Yaoundé ; tél : 699 80 10 20. E.mail : contact@dbbusinessservice.com Agora Consulting, B.P : 6583 Yaoundé ; Tél : 222 21 09 45/242 01 10 82. E.mail : info@agora-consulting.net/ stephane.mbafofou@agora-consulting.net
Groupelement AMH Consulting Group/URAD	Camerounaise	BP: 3760 Yaoundé, Tel: 67705353/698760 473 E. mail : uradcom2@gmail.com
GROUPEMENT STRATEGIC SCOUT / BIOTOPE	France	27 rue de Lisbonne, 75008 Paris, France Téléphone portable : + 33 6 07 67 44 10
Groupe Défis et Stratégies	Côte d'Ivoire	CoCody Sodefor –cité EECE Villa N°63 Tél : 225 27 22 44 71 71 02 B.P : 512 Abidjan 02 E.mail : contact@defisetstrategies.com/ estelle.gnoka@defisetstrategies.com Web : www.defisetstrategies.com
CONSORTIUM OIKO LOGICA S.L/ JIDCOM/ACAEXPERTISE SARL	Camerounaise/Espagnole	Consortium OIKO Carrer Can Verí, 1 · 07001 · Palma de Mallorca Spain +34 971 72 56 66 administracion@oikologica.com www.oikologica.com EXPERTISE SARL B.P : 6137 Yaoundé ; Tél : 677 11 90 94
GROUPEMENT POLYTECH VALOR/ ND BUILDSHINE / NEW INNOVATIVE DEVELOPED SOLUTION	Camerounaise	GROUPEMENT POLYTECH VALOR / NDB / NIDS B.P: 8390 Yaoundé, Cameroun Tél : 237699809291/+237677575968

COMMUNE DE NYANON

DECISION MUNICIPALE N°00008/DM/CNYP/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON, Maitre d'Ouvrage

Vu La constitution ;

Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code général des marchés publics

Vu Le décret N° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de NYANON ;

Vu Le décret n° 2019/536 portant nominations de Monsieur ABONDO Yvan Cyrille, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;

Vu L'arrêté N°000164/À/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection de Monsieur PÀGLAN NOUGA René Bertrand en qualité de Maire de la Commune de NYANON ;

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution de la session du 08 juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de NYANON ;

Vu L'appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/CNYP/MO/CIPM/2023 du 11 mai 2023 pour les Travaux de construction d'un bloc de deux logements d'astreinte -au CMA de NYANON lot1, construction d'un hangar au marché de KIKOT lot2 et construction d'un hangar au 1-iarché.de KELLENG lot3;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1er : La SOCIETE FEUKOUN & FILS NDJOM SARL, Tél : 698 434 306 ; BP : 189 Edéa ; registre de commerce N° : RC/EDA/002/B/2016 est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

NATURE DE LA LETTRE COMMANDE : Travaux de, construction d'un bloc de deux logements d'astreinte au CMA. de NYANON.

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE : 39 990 319 FRANCS CFA(TTC)

DELAI D'EXECUTION : trois (03) mois

Article 2 : La présente déci-si-on, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée et Communiquée partout où besoin sera.'

NYANON le 23 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°D13-171/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/D13-113/AON/MINSANTE/CIPM/2023 POUR LE RELÈVEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE EN MATÉRIEL MÉDICAL DE CHIRURGIE ET BLOC OPÉRATOIRE DES FORMATIONS SANITAIRES DE 3È ET 4È CATÉGORIES. FINANCEMENT : BF

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

Par Décision N°2862/D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 29 JUIN 2023

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé aux montant et délai ci-après :

Objet	Soumissionnaire	Montant TTC en F C FA	Délai d'exécution	observations
Relèvement du Plateau technique en matériel médical de chirurgie et bloc opératoire des Formations Sanitaires de 3è et 4è catégories	GROUPE CONVERGENCE SA Tel : 222 216 846	248 025 000	90 jours	Proposé attributaire

Le mandataire de ladite entreprise est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement de son marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le MINISTRE

MANAOUDA Malachie

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

COMMUNIQUE N° 008/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX:- DE REHABILITATION DU PONT RELIANT QUARTIER NORVEGIEN - MBIDENG (LOT 3) VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUAFINANCEMENT: BIP

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Ngaoundéré (Maître d'Ouvrage)

Communique ;

Par Décision N° **008/D/CUN/SG/CIPM-CUN//DT/2023 du 26 JUIN 2023**

Est attribué à **ETS EGS** BP : NGAOUNDERE ; Tel : 699386292 N°RC N°RC/524/2007-2008 CONTRIBUABLE P116800392915-D pour un montant et un délai de réalisation de 06 mois:

Adjudicataire	Montant HTVA (FCFA)	TTC	Délai
ETS EGS BP: NGAOUNDERE; Tel : 699386292 N°RC N°RC/524/2007-2008 CONTRIBUABLE P116800392915-D	41 928 500 (QUARANTE UN MILLION NEUF CENT VINGT SEPT MILLE CINQ CENT) francs CFA	49 999 736 (QUARANTE UN MILLIONS NEUF CENT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE SIX) francs CFA	06 (six) MOIS

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les 07 (sept) jours qui suivent**, auprès de la Communauté Urbaine de Ngacundéré pour l'entreprise en charge de l'établissement du Marché correspondant.

Les soumissionnaires ayant répondu à cet Avis de Consultation et qui n'ont pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites. /-

NGAOUNDERE le 26 Juin 2023

Le MAIRE

SALIHOU

COMMUNE DE NYANON

DECISION MUNICIPALE N°00012/DM/CNYN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON, Maitre d'Ouvrage

Vu La constitution ;

Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'**ARMP**

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code général des marchés publics

Vu Le décret N° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le décret n 2019/536 portant nominations de **Monsieur ABONDO Yvan Cyrille**, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;

Vu L'arrêté N°000164/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection de **Monsieur PAGLAN NOUGA René Bertrand** en qualité de Maire de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution de la session du 08 juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de NYANON ;

Vu L'appel d'Offres National Ouvert l'appel d'Offres National Ouvert n°004AONO/CNYN/MO/CIPM/2023 du 11 mai 2023 pour les travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de MAHONDA lot 1 ; travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de NYIDOUB lot 2 et l'alimentation de POCK MAHONDA en eau potable lot 3.

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La **SOCIETE FEUKOUN & FILS NDJOM SARL**, **Tél : 698 434 306 ; BP : 189 Edéa ; registre de commerce N° : RC/EDA/002/B/2016** est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

NATURE DE LA LETTRE COMMANDE : travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de NYIDOUB.

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE : **36 946 595 FRANCS CFA (TTC)**

DELAI D'EXECUTION : **trois (03) mois**

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NYANON le 23 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

COMMUNE DE MAKENENE

DECISION MUNICIPALE N° 10/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 DU 06/06/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°10/AONO/C-MAK/CIPM/2023 DU 17/02/ 2023 RELATIFS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT D'ASTREINTE DU CENTRE MEDICAL DE LA COMMUNE DE MAKENENE, ARRONDISSEMENT DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, (Maître d'Ouvrage)

Vu la constitution ;

Vu la loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu la loi 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le Décret N° 92/127 du 26 Juin 1992 portant création de la Commune de Makénéné et son ressort territorial ;

Vu le Décret N°2012/07 du 08 Mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 000423/A/MINDDEVEL du 03 Novembre 2020 constatant l'élection de M. IMBENG DAVID en qualité de Maire de la Commune de Makénéné, Départe

Vu l'Arrêté N° 0101/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création de la commission interne de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution de la loi des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;

Vu la proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Makénéné formulée N°...../L/CIPM/C-MAK/2023 du 2023

Vu les nécessités de services ;

DECIDE

Article 1^{er} : sur Proposition de la Commission interne de passation des marchés de la Commune de Makénéné les/la lettre commande objet de la consultation susvisée est (sont) au attribuée (e) au soumissionnaire ci-après :

LOT N°	attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettre (en CFA)	Délai d'exécution
UNIQUE	MUNGO ET FILS SARL Tel: 675 90 51 50	29 343 913	Vingt neuf millions trois cent quarante-trois mille neuf cent treize	Deux (02) mois

Article 2 : Ladite ou lesdites entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Makénéné dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de l'établissement des projets de lettre-commande.

Article 3 : la présente décision sera publiée, communiquée et affichée partout où besoin sera

MAKENENE le 6 Juillet 2023

Le MAIRE

IMBENG DAVID

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 010/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 010 DU 18 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE REGLEMENTAIRE POUR LA DIGITALISATION DU SECTEUR AGROPASTORAL AU CAMEROUN
NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NATIONALITE	RANG
FISCAGEST CONSULTING AND CONTRACTOR	Camerounaise	1 ^{er}
GROUPEMENT ENERTEC SARL/DSI GROUP	Camerounaise	2 ^{ieme}

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants** » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le **consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.** (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

COMMUNE DE NYANON

DECISION MUNICIPALE N°00013/DM/CNYP/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON, Maitre d'Ouvrage

Vu La constitution ;

Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'**ARMP**

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code général des marchés publics

Vu Le décret N° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le décret n 2019/536 portant nominations de **Monsieur ABONDO Yvan Cyrille**, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;

Vu L'arrêté N°000164/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection de **Monsieur PAGLAN NOUGA René Bertrand** en qualité de Maire de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution de la session du 08 juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de NYANON ;

Vu L'appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CNYP/MO/CIPM/2023 du 11 mai 2023 pour les travaux de réhabilitation de deux salles de classes à l'E.P de NYIZAGHE lot1 ; travaux de réhabilitation de deux salles de classes à l'E.P de POCK MAHONDA lot2 et travaux de réhabilitation de deux salles de classes à l'E.P de NYANON GROUPE I lot3;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les **ETS ECOGEB ; BP : Yaoundé ; Tél : 677 633 450** est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

NATURE DE LA LETTRE COMMANDE : *travaux de réhabilitation de deux salles de classes à l'E.P de POCK MAHONDA.*

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE : *14 900 001 FRANCS CFA (TTC)*

DELAI D'EXECUTION : *trois (03) mois*

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NYANON le 23 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 007/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 007 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE LA CONCEPTION ET DU DEPLOIEMENT D'UN MODULE D'INSCRIPTION DES PRESTATAIRES LOCAUX DE SERVICES (PLS) DANS LE CADRE DU MECANISME DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DU PATNUC N° 007 DU 17 AVRIL 2023
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)
FINANCEMENT : N° IDA : 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NATIONALITE	RANG
GROUPEMENT KIAMA S.A. et INTECGC Sarl	Cameroun	1 ^{er}
CAGEGFI	Togo	2 ^{ème}

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants** » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le **consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.** (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 006/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 006 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME D'INFORMATION POUR L'AMELIORATION DE LA SANTE ANIMALE AU CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA N° 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NATIONALITE	RANG	ADRESSE
AFRITEECH	Camerounaise	1 ^{er}	Email : infos@afreetech.com www.afreetech.com Tel : 00(237)242685677
SOREPS	Camerounaise	2ieme	BP : 13438 Yaoundé Tel : (237) 222 21 90 97 / 242 03 45 14 Fax : (237) 222 21 90 95 Email : sorepscm@yahoo.fr Site internet : www.soreps.net

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants** » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le **consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.** (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN
VUE DE L'ACQUISITION D'UN OUTIL DE CALCUL DES COÛTS UNITAIRES DE CONSTRUCTION EN GÉNIE
CIVIL.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des contrats de partenariat ;

Vu le décret n°2012/148 du 21/03/12 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2008/035 du 23/01/2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2008/0115/PM du 24/01/2008 précisant les modalités d'application de la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des Contrats de Partenariat ;

Vu la loi N°2008/009 du 16/07/2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2016/108 du 24 février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2004/275 du 24/09/2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012/074 du 08/03/12 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;

Vu le DAO N°02/AONO/CIPM/CARPA/2023 du 10/05/2023 pour le recrutement d'un consultant en vue de l'acquisition d'un outil de calcul des coûts unitaires de construction en Génie Civil.

DECIDE :

Article 1 : La Société **OGIVES SAS** B.P. : 5253 Yaoundé est attributaire de la lettre-commande suite au DAO pour le recrutement d'un consultant en vue de l'Acquisition d'un outil de calcul des coûts unitaires de construction en Génie Civil pour un montant TTC de quatorze millions neuf cent quatre vingt quinze mille six cent quatre vingt-huit francs **(14 995 688 FCFA)** dans un délai de trois (03) mois.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite société est invité à se présenter au siège du CARPA en vue de la finalisation du dossier y afférent.

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

BNDOMA YOKONO Dieudonné

PRÉFECTURE DE LA MEFOU ET AFAMBA

**DECISION PREFECTORALE N° 000276 /DP/JO5/CDPMPORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE
COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 DU15
MARS 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE
L'ÉDUCATION DE BASE DE SOA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,

Vu la constitution ;

Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités publiques ;

Vu La Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;

Vu Le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;

Vu Le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services ;

Vu Le Décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de **Monsieur KIN-NOU NANA Thierry**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département de la MEFOU ET AFAMBA ;

Vu le Décret N°2018/366/ du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu le Décret N°2018/366/ du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu Décision Préfectorale N°_000275_ /DP/JO5/CDPM portant annulation de la Décision Préfectorale N° 000182 /DP/JO5/CDPM du 24 AVRIL 2023.

Vu La Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023;

Vu Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Départementale de passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er} : la lettre commande, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 du 15 mars 2023 pour les travaux de construction de l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base de Soa, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, est attribuée à **l'Entreprise CECOTRAM SARL**.

- **Montant : 29 996 026 FCFA TTC ;**
- **Délai d'exécution : quatre (04) mois.**

Article 2 : le Délégué Départemental des Marchés Publics, le Délégué Départemental des Travaux Publics, l'Inspectrice d'Arrondissement de l'Education de Base de Soa et le Contrôleur Financier Départemental de la Mefou et Afamba, sont chargés chacun en ce qui le c

MFOU le 30 Juin 2023

Le PRÉFET

KIN-NOU NANA THIERRY

COMMUNE D'OMBESSA

DECISION MUNICIPALE N° 08 /DM/C-OMB/SPM/2023PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AAONO N° 06 DU 02/05/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU LAC MUNICIPAL DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OMBESSA °

- Vu** La Constitution du Cameroun ;
- Vu** la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu** La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu** La loi 2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales décentralisées ;
- Vu** Le Décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;
- Vu** le Décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort Territorial ;
- Vu** Le Décret N° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le Décret N°78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code du travail ;
- Vu** Le Décret 20018/191 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement et nommant monsieur ELANGA OBAM Georges ministre de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** Le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2020 portant nomination des Préfets;
- Vu** L'Arrêté n°000137/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur KEDI MOUKO Eric Fabrice comme Maire de la Commune d'Ombessa ;
- Vu** **Le dossier de l'AAONO N° 06 du 02/05/ 2023 relatif aux travaux de réhabilitation du Lac Municipal dans la Commune d'Ombessa**
- Vu** Le procès-verbal de proposition d'attribution du **01/06/2023 de la CIPM/OMB** ;

DECIDE

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché suivant :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	KANGLIRO SAR	Travaux de réhabilitation du Lac Municipal dans la Commune d'Ombessa.	-	9 998 229	90 jours
-			Lot unique		
-					
-					
-			8 384 259		
-					

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

OMBESSA le 30 Juin 2023

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNE DE NKOLMETET

DÉCISION MUNICIPALE N° 02 /2023/DM/C.NKMT/SG DU 31 MAI 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 19/03/2023 POUR L'ACQUISITION DE 200 TABLES BANCS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET . MONTANT PRÉVISIONNEL 6 000 000 FRANCS CFA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET

- Vu** la constitution ;
- Vu** la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** la Loi N° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des finances pour l'exercice 2023
- Vu** le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et Complété par le décret N°2012/ 076 du 08 Mars 2012 ;
- Vu** le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de **Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux** aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;
- Vu** l'Arrêté N°204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions Internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu** l'Arrêté N°000146/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
- Vu** la Décision N°000247/D/MINMAP du 02 Mai 2023 portant désignation d'un Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communes de Nkolmetet ;
- Vu** la Note de service N°00000464/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM portant désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marché placés auprès des 360 Communes du Cameroun pour L'exercice 2019/2020 ;
- Vu** la Note de service N°54/NS/J10/SDL du 15 Mai 2023 portant désignation des Représentants de la tutelle au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes du Nyong et So'o.
- Vu** le procès-verbal d'ouverture du pli du 06/06/2023
- Vu** le rapport de la sous-commission d'analyse des offres
- Vu** La lettre de transmission du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Etablissements : **DAVINAT** sont retenus comme adjudicataires de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée, de la manière suivante.

Objet et lieu des travaux	Attributaire	Montant TTC (Frs CFA)	Délais
Acquisition de 200 tables bancs aux écoles publiques de la Commune de Nkolmetet	ETS DAVINAT	5 998 275	02 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout ou besoin sera./-

NKOLMETET le 31 Mai 2023

Le MAIRE

ANABA MBARGA Joséphine Solange

COMMUNE D'OMBESSA

DECISION MUNICIPALE N° 01 /DM/C-OMB/SPM/2023PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA DEMANDE DE COTATION N° 01 DU 02/05/2023 RELATIF À L'ACQUISITION DU MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OMBESSA

- Vu** La Constitution du Cameroun ;
- Vu** la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu** La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu** La loi 2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales décentralisés ;
- Vu** Le Décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;
- Vu** le Décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort Territorial ;
- Vu** Le Décret N° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le Décret N°78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code du travail ;
- Vu** Le Décret 20018/191 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement et nommant monsieur ELANGA OBAM Georges ministre de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** Le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2020 portant nomination des Préfets;
- Vu** L'Arrêté n°000137/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur KEDI MOUKO Eric Fabrice comme Maire de la Commune d'Ombessa ;
- Vu Le dossier de la demande de cotation N° 01 du 02/05/2023 relatives** à l'acquisition du matériel et mobilier de bureau pour le Restaurant Municipal, dans la Commune d'Ombessa.
- Vu** Le procès-verbal de proposition d'attribution du **01/06/2023 de la CIPM/OMB** ;

DECIDE

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du Marché suivant:

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE	MONTANT TTC	DELAI
			(en F CFA)	(en F CFA)	D'EXECUTION
01	IMMOBILIER CIVIL LUGUY	l'acquisition du matériel et mobilier de bureau pour le Restaurant Municipa dans la Commune d'Ombessa.	- 15 734 004f	 18 762 800f	- 60 jours

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

OMBESSA le 30 Juin 2023

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 016/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET 016 DU 18 AVRIL 2023
SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE LA CONCEPTION ET DU DEPLOIEMENT D'UN MODULE D'ENROLEMENT DES FOURNISSEURS D'INTRANTS AUX BENEFICIAIRES DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DANS LE CADRE DU PATNUC/NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NATIONALITE	RANG
Groupement FKS/KAVAA	Camerounaise	1 ^{er}
ICCSOFT	Camerounaise	2 ^{ème}
AFREETECH	Camerounaise	3 ^{ème}
Groupement SENSE/KAMA	Camerounaise	3 ^{ème} Execo
MADIA	Camerounaise	5 ^{ème}

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants** » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le **consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.** (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°009/DA/DG/CM-SCDP/2023

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

- Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'état et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu la Résolution n°08/12 du 28 février 2023 du Conseil d'Administration portant désignation du Président, des membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;
- Considérant le Dossier de Consultation des Entreprises N°006/DCE/DG/DEX/SDMIM/CIPM-SCDP/2023 du 05 mai 2023 relatif à la fourniture de scelles plastiques de sécurité camions et wagons citernes à la SCDP ;
- Considérant le rapport du comité ad hoc chargé de l'analyse des offres.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Etablissement ci-après est désigné adjudicataire du Marché relatif à la fourniture de scelles plastiques de sécurité camions et wagons citernes à la SCDP.

Adjudicataire	Note technique sur 100	Montant TTC (En F CFA)	Délai de livraison
ETABLISSEMENT MEFOU BUSINESS BP : 3005 Yaoundé-Cameroun Tel : 675 713 260	4 critères validés sur 4, soit 100%	155 602 500	Cent vingt (120) jours

Article 2 : le Promoteur dudit Etablissement est prié de se présenter à la Direction Générale de la SCDP (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de marché y relatif.

DOUALA le 30 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNE DE BIKOK

DECISION MUNICIPALE N°008/DM/CBK/SG/2023 DU 30/06/2023 PORTANT INFRUCTUEUSITE DU DOSSIER DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°008/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE BIYAN – NKONGNDOUGOU II, DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Vu La Constitution ;

Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La loi n° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés

Publics ;

Vu Le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés

Publics ;

Vu Le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret

N°2018/191 du 02 mars 2018 ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances,

au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2022 ;

Vu Le Dossier de consultation N°004/DC/CBK/CIPM/2022 du 02/07/2022 pour La Création du jardin botanique à la Mairie de Bikok ; dans la commune de Bikok, département de la Mefou et akono, région du centre ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 05 Juillet 2022

Article 1^{er}: Les travaux d'entretien de la route Biyan – Nkongndougou II ville, **linéaire 5,00 km** de l'appel d'offres

susmentionnée sont déclarés infructueux pour les motifs ci-après :

N°	Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Observations
008	CPN CONSTRUCTION	199 973 882	quatre (04) mois	entreprise ne remplissant pas les critères de qualification techniques au dossier d'Appel d'Offres

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

BIKOK le 30 Juin 2023

Le MAIRE

ONDOA EFALA Alphonse

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

ADDITIF 2 N°06041/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 23/06/2023 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE DE RECEVABILITE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°067/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 11/05/2023 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LA DATE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES À L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°067/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 11/05/2023 POUR LA FOURNITURE DE TROIS (03) LOTS DE JOINTS, BANDES D'ÉTANCHÉITÉS ET DIVERS) LA SODECOTON ,PRÉVUE LE 27 JUIN 2023 ,EST À NOUVEAU REPORTÉE AU 05 JUILLET 2023. LE RESTE SANS CHANGEMENT

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 27/06/2023 à 15 heures au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°067/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 11/05/2023 POUR LA FOURNITURE DE TROIS (03) LOTS DE JOINTS, BANDES D'ETANCHEITES ET DIVERS A LA SODECOTON « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
	Lire plutot Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, marqués comme tels devront parvenir au plus tard le 05/07/2023 à 15 heures au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°067/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 11/05/2023 POUR LA FOURNITURE DE TROIS (03) LOTS DE JOINTS, BANDES D'ETANCHEITES ET DIVERS A LA SODECOTON « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua le 27/06/2023 à partir de 16 heures. Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 05/07/2023 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

GAROUA le 23 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOURRAIN Henri Pierre

COMMUNE DE BOKITO

ADDITIF N°04/A/C/BOK/SG/M/2023 RELATIF AU DAO N°01BIS/AONO/C/BOK/SG/CIPM/2023, SUITE À LA LETTRE DE L'AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS DU CENTRE N°00000240/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/CSP/ETO.UM/2023 DU 28 AVRIL 2023 :DC N°01BIS/AONO/C/BOK/SG/CIPM/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE MATERNELLE DE BALAMBA, (PHASE I), DANS LA COMMUNE DE BOKITO.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... n/a
	Lire plutôt VOIR FICHIER JOINT

BOKITO le 26 Juin 2023

Le MAIRE

AMATAGANA Zachée

CHAMBRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ARTISANAT

COMMUNIQUE N°016/CCIMA/PDT/SG/CTMP PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/CCIMA/CIPM/2023 DU 28/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DES RESSOURCES PROFESSIONNELLES SUR LES MÉTIERS DU CUIR À MAROUA – RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun (CCIMA) communique :

Dans le cadre de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 001/AONO/CCIMA/CIPM/2023 du 28/04/2023 relatif aux travaux de construction du Centre des Ressources Professionnelles sur les Métiers du Cuir à Maroua – Région de l'Extrême-Nord, le résultat résumé dans le tableau ci-après :

Soumissionnaires	Montant T.T.C. (EN FCFA)	Délai	Note technique	Décision
1. 1. MEM CONSTRUCTION B.P. 900 Bamenda Tél. : 677 41 74 39	334 701 956	douze (12) mois	3 Oui /12	Éliminé.
1. 2. NATURE SARL B.P. 11 563 – Douala Tél. : 675 29 42 51 699 91 01 22	335 333 982	douze (12) mois	10 Oui /12	Adjudicataire.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu de réclamation.

DOUALA le 27 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

EKEN Christophe

COMMUNE DE NYANON

COMMUNIQUE N°0006/C/CNYN/CABM/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°02/AONO/CNYN/MO/CIPM/2023 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DEUX SALLES DE CLASSE DE L'E.P DE NYIZAGHE (LOT 1), DE RÉHABILITATION DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'E.P DE POCK MAHONDA (LOT 2) ET DE RÉHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NYANON, communique :

Les entreprises ci-dessous désignées, ont été retenues comme adjudicataires des marchés relatifs à la consultation suscitée, selon les conditions suivantes :

Entreprises	N° lot	Montant TTC	Délais d'exécution	Observations
Ets ETRASE BP : 85 Edea Tel : 699 517 460 699 890 040	Lot 1	18 046 300	Trois mois	Attributaire du marché
Ets ECOGEB BP : Yaoundé Tel : 677 633 450	Lot 2	14 900 001	Trois mois	Attributaire du marché
Ets LETRICIA CLAUDE BP : Edea Tel : 693 986 452 656 564 120	Lot 3	19 585 799	Trois mois	Attributaire du marché

Lesdites entreprises sont invitées à se présenter dès publication du présent communiqué au service des marchés de la Mairie pour l'établissement des marchés correspondants.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué, faute de quoi ces offres seront détruites

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour ces soumissionnaires non sélectionnés.

NYANON le 19 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

PRÉFECTURE DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNIQUE N° 000022_/C/JO5/CDPM PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCÉDURE D'URGENCE N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 DU15 MARS 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE DE SOA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE APRÈS ANNULATION DE LA DÉCISION PREFECTORALE N° 000182 /DP/JO5/CDPM DU 24 AVRIL 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 DU15 MARS 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE DE SOA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département de la Mefou et Afamba communique par Décision N° **_000276** /DP/JO5/CDPM du **30 JUIN 2023** portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert sus-mentionné comme suit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT LU DE L'OFFRE TTC (FCFA)	MONTANT CORRIGE DE L'OFFRE TTC (FCFA)	OBSERVATIONS
CECOTRAM SARL	29 996 026	29 996 026	Qualifié car offres techniquement et financièrement recevable.

Est retenu pour l'exécution desdits travaux, l'Entreprise **CECOTRAM SARL**, pour un montant TTC de **29 996 026 FCFA** et un délai d'exécution de **quatre (04) mois**.

Par conséquent, l'Entreprise **CECOTRAM SARL** est invitée dès publication de ce communiqué à se présenter à la Préfecture de Mfou pour les modalités d'établissement de la lettre-commande.

MFOU le 30 Juin 2023

Le PRÉFET

KIN-NOU NANA THIERRY

COMMUNE DE NYANON

DECISION MUNICIPALE N°00014/DM/CNYN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON, Maitre d'Ouvrage

Vu La constitution ;
Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'**ARMP** ;
Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code général des marchés publics ;
Vu Le décret N° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de **NYANON** ;
Vu Le décret n° 2019/536 portant nominations de **Monsieur ABONDO Yvan Cyrille**, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;
Vu L'arrêté N°000164/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection de **Monsieur PAGLAN NOUGA René Bertrand** en qualité de Maire de la Commune de **NYANON** ;
Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution de la session du 08 juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de NYANON ;
Vu L'appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/CNYN/MO/CIPM/2023 du 11 mai 2023 pour les Travaux de construction d'un bloc de deux logements d'astreinte au CMA de NYANON lot1, construction d'un hangar au marché de KIKOT lot2 et construction d'un hangar au marché de KELLENG lot3 ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les ETS MFE, Tél : 652 178 100 / 653 344 449, N° R.C : DLA/2019/A/2824, N° Contribuable : **P016712786753Y** sont déclarés adjudicataires de la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

NATURE DE LA LETTRE COMMANDE : Travaux de construction d'un hangar au marché de KELLENG.

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE : 9 488 270 FRANCS CFA(TTC)

DELAI D'EXECUTION : trois (03) mois.

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NYANON le 23 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

COMMUNE AKONO

COMMUNIQUÉ N°007/C/J12.02/CAK/SG/ST/23 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2023 DU 25 MAI 2023, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE INTER N22 (FEGMIMBANG)-NKOL NLONG 2 (18,70KM), DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

● **LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO, AUTORITÉ CONTRACTANTE,**

● **COMMUNIQUE :**

- Par décision **N°007/D/J12.02/CAK/SG/CIPM-CAK** du **27 Juin 2023** et conformément aux dispositions du Dossier d'Appel National Ouvert susmentionné, le résultat de la consultation se présente ainsi qu'il suit :

● Désignation du projet	● Entreprises	● Montant corrigé de l'offre (FCFA TTC)	● Délai (Mois)	● Observations
● travaux D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE INTER N22(FEGMIMBANG) -NKOL NLONG 2 (18,70KM)	● TRASERGE SARL, ● Tél: +237 677 44 71 76/675 89 19 02, BP 2740 YAOUNDÉ-KONDENGUI	● 119 997 554	● 04	● Adjudicataire

- L'Entreprise adjudicataire ci-dessus citée est invitée à se présenter à la Mairie d'Akono, pour retirer son de Lettre Com pour signature et enregistrement.

AKONO le 27 Juin 2023

Le MAIRE

ONDOA EFALA Alphonse

COMMUNE DE BIKOK

COMMUNIQUE N°006/C/CBK/2023 DU 30/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bikok communique

Le résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°006/AONO/CBK/CIPM/2023 du 12/05/2023 pour l'acquisition d'un véhicule de type pick-up 4X4 double cabine se présente comme suit :

Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Observations
CENTRAL MOTORS CAMEROON B.P : 15 326, TEL : 222 30 80 97 - YAOUNDE -	32 000 000FCFA	Trois (03) mois	Qualifié pour l'attribution Soumissionnaire unique ayant présenté des offres remplissant les critères de qualification technique mais

L'Entreprise **CENTRAL MOTORS CAMEROON**, B.P : 15 326 Yaoundé, Tel : 222 30 80 97, est retenue pour la livraison d'un véhicule de type pick-up 4X4 double cabine, pour le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) correspondant à son offre financière après négociation avec le Maître d'Ouvrage. Le délai d'exécution est de : **Trois (03) Mois calendaires à compter de la date de notification du démarrage des travaux.**

L'Entreprise **CENTRAL MOTORS CAMEROON** est invitée à se présenter à la Mairie de Bikok, dès publication du présent communiqué, pour l'établissement de la Lettre - Commande correspondante.

BIKOK le 30 Juillet 2023

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N°045/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 056/AONR/CUD/CIPM/2022 DU 15 DÉCEMBRE 2022 MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES APPROVISIONNEMENTS EN MATERIAUX ROUTIERS (POUZZOLANE, CONCASSES, EMULSION DE BITUME ET EMULSIFIANTS, LATERITE) A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA POUR LES TRAVAUX EN REGIEFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante, communique :

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N° _____/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 du _____, déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lot	Soumissionnaire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
Unique	GROUPEMENT CERIDD/AFRIKAN METHOD B.P. : 2766 Tel. : 681 57 62 75/ 695 85 65 67	25 340 625 (Vingt-cinq millions trois cent quarante mille six cent vingt cinq)	12

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à Direction des Services Généraux et du Patrimoine / Sous-Direction de la Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à l'Immeuble SCI Bonanjo, sise au 1.049, Rue Pasteur, au 5^{ème} étage dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « Main Levée » des cautions de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 4E (BONBÉRI)

**COMMUNIQUE N°009/C/CAD4/CIPM/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRES
N°008- BIS/AONO/CAD4/CIPM/2023 DU 25 AVRIL 2023**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA IVme, AUTORITÉ CONTRACTANTE COMMUNIQUE :

LA SOCIETE ASS SARL BP : 11704 DOUALA NIU : M051512380269F Tel :672.269.607 est désignée adjudicataire de l'Appel d'Offres **N°008-BIS/AONO/CAD4/CIPM/2023 du 25 Avril 2023**, pour l'exécution des travaux d'extension du réseau camwater à BONENDALE, BOJONGO ET MABANDABONABERI-DOUALA sur 1240ML.

MONTANT : 42.447.379 FCFA (Quarante-deux millions quatre ceint quarante-sept mille trois cent soixante-dix-neuf francs CFA) TTC

DELAI D'EXECUTION: SOIXANTE (60) JOURS.

DOUALA le 20 Juin 2023

Le MAIRE

MOBY MPAH Edouard Hervé

HOPITAL GENERAL DE YAOUNDE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 007/AOIO/HGY/CIPM/23DU 19 JUIN 2023 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR INCINERATEUR PUIS,
FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN ORDRE DE MARCHE D'UN INCINERATEUR DE 100 KG DE
DECHET/ HEURE AVEC SYSTEME DE LAVAGE DE FUMEE A L'HÔPITAL GENERAL DE YAOUNDE**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
22 22 06

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Yaoundé lance un Appel d'Offres International Ouvert pour la construction d'un local pour incinérateur puis, fourniture, installation et mise en ordre de marche d'un incinérateur de 100KG de déchet/heures avec système de lavage de fumée à l'Hôpital Général de Yaoundé.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres comprennent la construction d'un local pour incinérateur, l'acquisition, l'installation et la mise en ordre de marche à l'Hôpital Général de Yaoundé d'un incinérateur de 100KG de déchet/heure avec système de lavage de fumée.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel global de ces projets est de **120 000 000 (cent vingt millions) francs CFA**.

4. Allotissement

Les prestations sont constituées en **deux phases** à savoir ;

-Phase **1** : démolition du local existant et construction d'un nouveau local

-Phase **2** : Fourniture d'un incinérateur de 100KG de déchet/heure avec système de lavage de fumée et mise en service

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises installées au Cameroun ou à l'étranger.

6. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'investissement de l'Hôpital Général de Yaoundé de l'exercice 2023 sur la **Ligne : 22 22 06**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Direction des Affaires Administratives et Financières de l'Hôpital Général de Yaoundé, Tél : 2 22 20 39 53, Fax 2 22 21 20 15, dès publication du présent avis

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat de la Direction des Affaires Administratives et Financières de l'Hôpital Générale de Yaoundé, Tél : 2 22 20 39 53, Fax 2 22 21 20 15, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA**, payable au compte n°335988 ouvert au nom de « Compte Spécial CAS- ARMP » à la BICEC de Yaoundé.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont un original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la Direction des Affaires Administratives et Financières de l'Hôpital Général de Yaoundé, au plus tard **le 20 Juillet 2023 à 13 heures précises**, heure locale et devra porter la mention :
« **Avis D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 007/AOIO/HGY/CIPM/23 du 19 JUIN 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR INCINERATEUR PUIS, FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN ORDRE DE MARCHÉ D'UN INCINERATEUR DE 100 KG DE DECHET/ HEURE AVEC SYSTEME DE LAVAGE DE FUMÉE A L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE YAOUNDE A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** »

10. Délai de Livraison

Le **délai maximum de livraison** prévu par l'Hôpital Général de Yaoundé est de **quatre-vingt-dix (90) jours**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque ou une compagnie d'assurance de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de **deux millions quatre cent mille (2 400 000 FCFA)**.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète ou non-conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle indiqué dans le DAO et délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance de premier rang agréée par le Ministère en Charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

L'ouverture des offres (administratives, techniques et financières) aura lieu **le 20 Juillet 2023 à 13 heures GMT soit 14 heures, heure locale** par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Yaoundé dans la Salle des Réunions de la Direction Générale de l'Hôpital Général de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Pour la comparaison des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

Critères éliminatoires

- a) Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après l'épuisement du délai de 48 heures ;
 - b) Absence ou non-conformité de la caution de la caution de soumission
 - c) Documents falsifiés ou fausses déclarations ;
 - d) Absence de prospectus ou fiches techniques décrivant les caractéristiques techniques détaillées de l'incinérateur proposés applicable ;
 - e) Absence d'un système de lavage de fumée ;
 - f) Non présentation par les soumissionnaires qui ne seraient pas des fabricants d'une autorisation de fabricant conforme au modèle indiqué ;
 - g) Non-conformité des fournitures proposées à l'une au moins des spécifications techniques majeures éliminatoires ;
 - h) Absence d'engagement du soumissionnaire à assurer la formation d'au moins quatre (04) personnels techniques de l'Hôpital Général de Yaoundé en vue de leur habilitation à assurer les interventions de niveau III de maintenance corrective ;
 - i) h. Preuves de réalisation avec succès d'au moins un (01) marché de fourniture et installation d'un incinérateur (avec copies de marchés, PV de réception ou attestations de bonne exécution...)
 - j) Non satisfaction de plus de deux (2) des six (6) critères essentiels
- L'offre du soumissionnaire doit être conforme à 100 % des critères éliminatoires.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation de l'offre (Conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires en couleur) :
Séparation des enveloppes (Pièces administratives, documents techniques et offre Financière)
Existence de sommaires et pièces dans l'ordre des sommaires
Présence d'intercalaires en couleur
- b) Conformité des fournitures / prestations aux spécifications techniques non éliminatoires
- c) Présence de bilans et comptes certifiés justifiant d'un chiffre d'affaires cumulé minimal des trois (03) dernières années de 200 000 000 (deux cent millions) FCFA
- d) Service après-vente et moyens humains

SERVICE APRES-VENTE :

Existence d'au moins trois (3) techniciens (Curricula vitae, copies de diplômes certifiées) au Cameroun, de niveau agent de maîtrise dans le domaine de la maintenance et de l'utilisation des équipements biomédicaux/industriels
Existence d'un atelier équipé au Cameroun avec description de la liste des équipements

MOYENS HUMAINS :

Existence d'un Chef de Chantier, Ingénieur de Génie Civil ou équivalent (Curricula vitae, copies de diplômes certifiées et 05 années d'expérience dans le domaine des travaux similaires)
Existence d'un technicien de Génie Civil niveau (Curricula vitae, copies de diplômes certifiées et 05 années d'expérience dans le domaine des travaux similaires de génie civil et d'entretien bâtiments)
Existence d'un technicien Electricien niveau (Curricula vitae, copies de diplômes certifiées et 05 années d'expérience dans le domaine des travaux d'électricité bâtiments)

e) Planning et délai de livraison :

Délai d'exécution inférieur ou égal à 90 (quatre-vingt-dix) jours.
Existence d'un planning des opérations d'exécution du marché
Appréciation de la cohérence du planning des opérations d'exécution du marché

f) Preuves d'acceptation des conditions du marché :

Le CCAP du DAO paraphé sur chaque page, daté signé et cacheté du soumissionnaire à la dernière page
Le Descriptif de la Fourniture (DF) et/ou CCTP du DAO paraphé sur chaque page, daté signé et cacheté du soumissionnaire à la dernière page
Conformité des conditions de garantie
L'offre du soumissionnaire doit être conforme à au moins quatre (4) des six (6) critères essentiels.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique aura été jugée conforme et dont l'offre financière sera la moins disant.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.**

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat de la Direction des Affaires Administratives, Techniques et Financières de l'Hôpital Général de Yaoundé, Tél : 2 22 20 39 53, Fax 2 22 21 20 15.

YAOUNDE le 20 Juin 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

DJIENTCHEU VINCENT DE PAUL

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

COMMUNIQUE N° 007/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT RIVIERE DORI PHASE I (LOT 2) VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUAFINANCEMENT: CUN

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Ngaoundéré (Maître d'Ouvrage)

Communique ;

Par Décision N° **007/D/CUN/SG/CIPM-CUN//DT/2023** du **26 JUIN 2023**

Est attribué à **ETS EGS** BP: NGAOUNDERE ; Tel : 699386292 N°RC N° RC/524/2007-2008 CONTRIBUABLE P 116800392915-D pour un montant et un délai de réalisation de 06 mois:

Adjudicataire	Montant HTVA (FCFA)	TTC	Délai
ETS EGS BP : NGAOUNDERE; Tel : 699386292 N°RC N° RC/524/2007-2008 CONTRIBUABLE P116800392915-D	29 350 105 (VINGT NEUF MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE CENT CINQ) francs CFA	35 000 000 (TRENTE CINQ MILLIONS) francs CFA	06 (six) MOIS

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les 07 (sept) jours qui suivent**, auprès de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré pour l'entreprise en charge de l'établissement du Marché correspondant.

Les soumissionnaires ayant répondu à cet Avis de Consultation et qui n'ont pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites./-

NGAOUNDERE le 26 Juin 2023

Le MAIRE

SALIHOU

COMMUNE D'OMBESSA

**COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION
N°02/AONO/C/COM/CIPM/2023 DU 02/05/2023**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Ombessa, Maître d'Ouvrage, communique.

L'ETS ci-dessous est déclaré adjudicataire du marché ci-après :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	ETS GUYLENNE	l'acquisition du matériel de cuisine pour le Restaurant Municipal dans la Commune d'Ombessa.	11 770 230f	14 035 999f	60 jours

La prestation objet dudit marché sera exécutée dans les délais prévus sur le tableau ci-dessus à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Le représentant de cet ETS est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la **Mairie d'Ombessa**, pour l'établissement de son marché.

OMBESSA le 30 Juillet 2023

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DC N°001/23/DC//CIPM/CARPA DU 10/05/23 POUR
L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU CARPA.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat (CARPA) Communique :

Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet de **La demande de cotation N°001/23/DC /CIPM/CARPA du 10/05/2023.**

Nom et Adresse	Montant TTC	Délai
ETS HYDROCARE BP : 336 Yaoundé	11 155 838 FCFA	30 jours

Le soumissionnaire **ETS HYDROCARE** est invité à prendre l'attache des services compétents du CARPA, en vue de la finalisation du dossier y afférent.

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DC N°002/23/DC//CIPM/CARPA DU 10/05/23 POUR
L'ACQUISITION DES LOGICIELS AU CARPA.AU TITRE DE L'EXERCICE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat (CARPA) Communique :

Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet de **La demande de cotation N°002/23/DC /CIPM/CARPA du 10/05/2023**.

Nom et Adresse	Montant TTC	Délai
ETS HYDROCARE BP : 336 Yaoundé	7 306 448 FCFA	30 jours

Le soumissionnaire **ETS HYDROCARE** est invité à prendre l'attache des services compétents du CARPA, en vue de la finalisation du dossier y afférent.

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

COMMUNE DE KON-YAMBETTA

COMMUNIQUE NO 07/C/CKY/CAB/2023 DU 03 JUILLET 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/RCE/DMI/CKY-2023 DU 15 MAI 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE : CARREFOUR KON – VILLAGE BABETTA (8KM), DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINTP 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, AUTORITE CONTRACTANTE

COMMUNIQUE :

Article 1 : Par décision municipale N° 007/DM/CKY/CAB/2023 du 03 juillet 2023, et suivant la proposition d'attribution de la Commission Départementale des Marchés Publics (CDPM) du Mbam et Inoubou du 22 juin 2023, le Marché objet de l'avis d'Appel d'Offres susvisé est attribué au soumissionnaire ci-après :

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE HT (FCFA)	MONTANT L'OFFRE TTC (FCFA)	DELAIS
ETS NEW STEP BP : 805 Ydé Tél : 664 64 45 71	29 350 104	34 999 999	03 mois

Article 2 : L'attributaire est invité à se présenter dans un délai de sept (07) à compter de la date de diffusion du présent communiqué, au Service des marchés de la Commune de Kon-Yambetta en vue de l'établissement de la lettre commande y relative.

KON-YAMBETTA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

ARROYE BETOU URSULLE

COMMUNE D'OMBESSA

**COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION
N°01/AONO/C/COM/CIPM/2023 DU 02/05/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE
D'OMBESSA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Ombessa, Maître d'Ouvrage, communique.

L'ETS ci-dessous est déclaré adjudicataire du marché ci-après :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELA D'EXECUTION
01	IMMOBILIER CIVIL LUGUY	l'acquisition du matériel et mobilier de bureau pour le Restaurant Municipal dans la Commune d'Ombessa.	15 734 004f	18 762 800f	60 jours

La prestation objet dudit marché sera exécutée dans les délais prévus sur le tableau ci-dessus à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Le représentant de cet ETS est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la **Mairie d'Ombessa**, pour l'établissement de son marché.

OMBESSA le 30 Juin 2023

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNE DE NKOLMETET

DÉCISION MUNICIPALE N° 03 /2023/DM/C.NKMT/SG DU 23 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 03/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKOLMETET CENTRE (LOT 1) ET À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'OVENG (LOT 2). MONTANT PRÉVISIONNEL 16 500 000 FRCS CFA PAR LOT.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET

- Vu** la constitution ;
- Vu** la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** la Loi N° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des finances pour l'exercice 2023
- Vu** le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et Complété par le décret N°2012/ 076 du 08 Mars 2012 ;
- Vu** le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de **Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux** aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;
- Vu** l'Arrêté N°204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions Internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu** l'Arrêté N°000146/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
- Vu** la Décision N°000247/D/MINMAP du 02 Mai 2023 portant désignation d'un Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communes de Nkolmetet ;
- Vu** la Note de service N°00000464/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM portant désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés placés auprès des 360 Communes du Cameroun pour L'exercice 2019/2020 ;
- Vu** la Note de service N°54/NS/J10/SDL du 15 Mai 2023 portant désignation des Représentants de la tutelle au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes du Nyong et So'o.
- Vu** le procès-verbal d'ouverture du pli du 06/06/2023
- Vu** le rapport de la sous-commission d'analyse des offres
- Vu** La lettre de transmission du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er}: Les Etablissements : **Samary & Cie Sarl** et **MNH Sarl** sont retenus comme adjudicataires de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée, de la manière suivante.

Objet et lieu des travaux	Attributaire	Montant lu (Frs CFA)	Délais
construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de Nkolmetet centre (lot 1) dans la Commune de Nkolmetet	Samary & Cie Sarl	16 295 753	03 mois
Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique d'Oveng (lot 2) dans la Commune de Nkolmetet	MNH Sarl	16 493 587 NKOLMETET le 23 Juin 2023	03 mois

Le MAIRE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout ou besoin sera./-

ANABA MBARGA Joséphine Solange

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N° 009/C/DG/CM-SCDP/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°006/DCE/DG/DEX/SDMIM/CIPM-SCDP/2023 DU 05 MAI 2023 RELATIF À LA FOURNITURE DES SCELLÉS PLASTIQUES DE SÉCURITÉ CAMIONS ET WAGONS CITERNES À LA SCDP.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DES DÉPÔTS PÉTROLIERS (SCDP) /MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Conformément au rapport du comité ad hoc chargé de l'analyse des offres, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

Adjudicataire	Note technique sur 100	Montant TTC (En F CFA)	Délai de livraison
ETABLISSEMENT MEFOU BUSINESS BP : 3005 Yaoundé-Cameroun Tel : 675 713 260	4 critères validés sur 4, soit 100%	155 602 500	Cent vingt (120) jours

Le Promoteur de **ETABLISSEMENT MEFOU BUSINESS, BP : 3005 Yaoundé-Cameroun, Tel : 675 713 260**, est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non-adjudicataires sont priées de passer retirer leurs Offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

DOUALA le 30 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNE DE NYANON

COMMUNIQUE N°00004/C/CNYP/CABM/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°03/AONO/CNYP/MO/CIPM/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTE AU CMA DE NYANON (LOT 1), LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR AU MARCHÉ DE KIKOT (LOT 2) LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR AU MARCHÉ DE KELLENG (LOT 3) DANS LA COMMUNE DE NYANON

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NYANON, communique :

Les entreprises ci-dessous désignées, ont été retenues comme adjudicataires des marchés relatifs à la consultation suscitée, selon les conditions suivantes :

Entreprises	N° lot	Montant TTC	Délais d'exécution	Observations
Ste FEUKOUN ET FILS NDJOM SARL BP : 189 Edea Tel : 677 996 868 698 434 306	Lot 1	39 990 319	Trois mois	Attributaire du marché
Ets MFE BP : Edea Tel : 652 178 100	Lot 2	9 488 270	Trois mois	Attributaire du marché
	Lot 3	9 488 270	Trois mois	Attributaire du marché

Lesdites entreprises sont invitées à se présenter dès publication du présent communiqué au service des marchés de la Mairie pour l'établissement des marchés correspondants.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué, faute de quoi ces offres seront détruites

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour ces soumissionnaires non sélectionnés.

NYANON le 19 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 009/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 009 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DE LA DIGITALISATION AGRICOLE AU CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NATIONALITE	RANG
FISCAGEST CONSULTING AND CONTRACTORS	Camerounaise	1er
GROUPEMENT KIAMA SA & N2D SARL	Camerounaise	2ieme

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations. (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°027/AONR/CUD/CIPM/2023 DU 03/07/2023 RELATIF A
L'ETUDE APD EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE LA CITE URBAINE DE 6 HA A MBANGA BAKOKO**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Ville, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), un Appel d'Offres National Restreint, pour la sélection d'une entreprise pour exécuter l'étude APD en vue de l'aménagement de la cité urbaine de 6 Ha à Mbanga Bakoko

2. Consistance des prestations

Les prestations regroupées en un seul lot unique, comprennent :

- MISSION 1 : Consolidation des études d'avant-projet sommaire (APS)
- MISSION 2 : Etude Avant-Projet Détaillé (APD).

3. Cout Prévisionnel

Le coût des prestations s'élève à **quatre-vingt-dix millions (90 000 000) Francs CFA TTC.**

4. Allotissement

Les prestations sont regroupées en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux entreprises retenues à l'issue de l'appel à sollicitation à manifestation d'intérêt **N°004/ASMI/CUD/SG/DPAM/2023 du 15 février 2023**, listées ci-après :

N°	Entreprises	Adresses			
01	KMER CITIES	Tél : 680	00	35	64
02	TC SERVICES	Tél : 656	21	68	28
03	TBS ENGINEERING	Tél : 696	08	35	00

Par ailleurs, les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement pour soumissionner.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget de la CUD de l'exercice 2023.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, à l'adresse suivante, dès publication du présent avis : Direction des services Généraux et du Patrimoine, Sous-Direction de la Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à l'Immeuble SCI Bonanjo sis à la Rue Pasteur N°1049, BP 43 Douala — Cameroun ; Tél : (00 237) 233 421 509.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction des services Généraux et du Patrimoine, Sous-Direction de la Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à l'Immeuble SCI Bonanjo sis à la Rue Pasteur N°1049, BP 43 Douala — Cameroun ; Tél : (00 237) 233 421 509, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) Francs CFA** au Compte Spécial CAS-ARMP N° 33598800001-89 ouvert auprès des agences de la Banque Internationale pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) des chefs-lieux des régions et des villes de Dschang et Limbé.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels + une (01) copie numérique, devra parvenir à la Direction des services Généraux et du Patrimoine, Sous-Direction de la Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à l'Immeuble SCI Bonanjo sis à la Rue Pasteur N°1049, BP 43 Douala — Cameroun ; Tél : (00 237) 233 421 509 au plus tard le **01/08/2023 à 12H00**, heure locale, et devra porter la mention

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°027/AONR/CUD/CIPM/2023 DU 03/07/2023

**RELATIF A L'ETUDE APD EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE LA CITE URBAINE DE 6 HA A MBANGA BAKOKO
« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **cinq (05) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Ce délai est fixé ainsi qu'il suit :

- **Rapport de la Mission 1 : 6 semaines** à compter de la réception de l'Ordre de Service prescrivant Démarrage des travaux
- **Délai d'approbation de la Mission 1 : 2 semaines**
- **Rapport de la Mission 2 : 8 semaines** à compter de la date d'approbation de la mission 1
- **Délai d'approbation Mission 2 : 4 semaines**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances (voir pièce n° 10 d'un montant d'**Un million huit cent milles (1 800 000) Francs FCFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux (02) temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **01/08/2023 à 13H00**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans la salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal Multimédia de Douala.

L'ouverture des offres financières aura lieu à une date ultérieure par la Commission de Passation des Marchés et communiqués aux soumissionnaires techniquement qualifiés.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre peuvent y assister.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

La Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala déclarera une offre non recevable s'il apparaît à l'issue de l'ouverture des plis que le soumissionnaire a présenté un dossier comportant des manquements suivants :

- a. L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis.

- b. L'Absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48h après l'ouverture des offres ;
- c. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- d. Non-respect de deux (02) critères essentiels ;
- e. Absence d'un prix unitaire quantifié dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- f. Présence dans la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ;
- g. Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon de marché au cours des deux dernières années

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères suivants :

N°	Critères	Points
1	Références	20 points
2	Personnel clé	70 points
3	Matériels et outillages	10 points

Méthode de sélection du Consultant

Le Consultant sera choisi par la méthode de **sélection « qualité ? coût »**, soit : **Ng = 0,7 x Note Technique + 0,3 x Note Financière**

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse ci-après :
Direction des services Généraux et du Patrimoine, Sous-Direction de la Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à l'Immeuble SCI Bonanjo sis à la Rue Pasteur N°1049, BP 43 Douala — Cameroun ;
Tél : (00 237) 233 421 509

Avec copie à la Direction de la Planification, des Aménagements et des Mobilités, sise au 935 rue Sylvani, dans l'enceinte de la Salle des Fêtes d'Akwa

NB: Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants: (+237) 673 20 57 25 / 699 37 07 48

DOUALA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°028/AONO/CUD/CIPM/2023 DU 03/07/2023 POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER SOMMAIRE DES SITES IDENTIFIES COMME DEPOT DE BUS DU PMUD EN VUE DE LEUR SECURISATION.FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA - EXERCICE 2023 ET 2024

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'amélioration de la mobilité urbaine, de la préservation et de la promotion l'environnement, Le Maire de la Ville de Douala, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert **pour l'aménagement paysager sommaire des sites identifiés comme dépôt de bus du PMUD en vue de leur sécurisation dans la ville de Douala.**

2. Consistance des prestations

Les travaux objet de l'Appel d'Offres, visent l'aménagement paysager sommaire des sites identifiés comme dépôt de bus du PMUD en vue de leur sécurisation dans la ville de Douala. Les travaux consisteront à :

- **L'amélioration de l'accès au site ;**
- **La plantation de haie ;**
- **La plantation d'arbustes**
- **Toutes activités qui contribueront à la bonne qualité des prestations.**

Ils seront réalisés sur chacun des sites suivants :

- **Abords du Tongo bassa : 1,5 HA**
- **Vallée Kotto : 1 HA**
- **Vallée Pk 10 Nyalla : 1HA**
- **Vallée Kondi 1,5 HA**

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de quarante-cinq millions **(45 000 000) FCFA toutes taxes comprises.**

4. Allotissement

Les travaux s'exécuteront en un lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toute entreprise de droit Camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget de la Communauté Urbaine de Douala, Exercice 2023 et 2024.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, à Direction des Services Généraux et du Patrimoine, Sous-direction de la Passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 1.049, cinquième étage immeuble SCI Bonanjo, BP : 43 Douala — Cameroun, Tél : (237) 233 421 509, Fax (237) 233, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine, Sous-direction de la Passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 1.049, cinquième étage immeuble SCI Bonanjo, BP : 43 Douala — Cameroun, Tél : (237) 233 421 509, Fax (237) 233, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille). FCFA, dans le Compte Spécial CAS — ARMP N° 335988 0000-89 ouvert à cet effet par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), auprès des agences BICEC des chefs-lieux des Régions du Cameroun et des agences de Dschang et de Limbé aux heures ouvrables.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français et / ou en anglais en **huit (08) exemplaires** dont **un (01) original**, **six (06) copies** physiques marqués comme tels, et une **copie numérique** devra parvenir, à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine, Sous-Direction des Passations des Marchés Publics de la CUD, au **plus tard le 01/08/2023 à 12 heures 00**, et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°028/ AONO/CUD/CIPM/2023 DU 03/07/2023
POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER SOMMAIRE DES SITES IDENTIFIES COMME DEPOT DE BUS DU PMUD
EN VUE DE LEUR SECURISATION.**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **douze (12) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance habilitée à délivrer des cautions, agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, d'un montant de **neuf cent mille (900 000) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps**.

Le dépouillement des pièces administratives et des offres technique et financière aura lieu le **01/08/2023 à 13 heures 00** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala ^{Zer} à Bonanjo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Absence de la Caution de Soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 heures après le dépouillement ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-respect de deux (02) critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Présence dans le répertoire des entreprises défaillantes publié par le Ministère en charge des Marchés Publics

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera faite sur la base des critères essentiels suivants :

- Chiffres d'Affaires oui/non
- Références du soumissionnaire oui/non
- Expérience du personnel oui/non
- Note méthodologique (Programme d'exécution des travaux, méthodologie d'exécution et Organisation du chantier) oui/non
- La disponibilité du Matériels et des équipements essentiels oui/non
- Preuve d'acceptation des conditions du Marché oui/non

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et disposant les capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées non manuscrites en chiffre et en lettre.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction des Services Généraux et du Patrimoine de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 210, Rue Pasteur, immeuble SCI Bonanjo, 5eme étage, a cote de la Délégation Regionale de la Foret et de la Faune BP : 43 Douala ? Cameroun, Tél. /Fax : (237) 233 42 69 50.

Dénonciation de cas de corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : **673 205 725/699 370 748.17.** ou la Cellule Anti corruption de la CUD au tel : **679 888 026/695 298 115**

DOUALA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

HOPITAL GENERAL DE YAOUNDE

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°006/AOIO/HGY/CIPM/23 DU 03 JUILLET 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DES ANTICANCEREUX ET AUTRES MEDICAMENTS DE SUPPORT A L'HOPITAL GENERAL DE YAOUNDE FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE YAOUNDE, EXERCICE 2023 IMPUTATION BUDGETAIRE : 610301

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
610301

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Yaoundé lance un Appel d'Offres International Ouvert en Procédure d'Urgence pour la fourniture des anticancéreux et autres médicaments de support à l'Hôpital Général de Yaoundé.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres comprennent la fourniture des anticancéreux et autres médicaments de support à l'Hôpital Général de Yaoundé.

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel est de **F CFA 250 000 000 (deux cent cinquante millions)**

4. Allotissement

Le présent appel d'offres est regroupé en un lot unique portant sur la fourniture des anticancéreux et autres médicaments de support à l'Hôpital Général de Yaoundé.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est réservée aux entreprises installées au Cameroun ou à l'étranger ayant une expérience dans la fourniture de ce type de biens.

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget de fonctionnement de l'Hôpital Général de Yaoundé, Imputation : 610301-**Exercice 2023**.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Direction des Affaires Administratives, Techniques et Financières de l'Hôpital Général de Yaoundé, B.P. : 5408 Yaoundé, Tél. : 222 20 39 53, fax : 222 21 20 15 dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat de la Direction des Affaires Administrative Techniques et Financières de l'Hôpital Général de Yaoundé, Tél. : 222 20 39 53, fax : 222 21 20 15 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) FCFA** payable au compte n°335988 ouvert au nom de « Compte Spécial CA/ARMP » à la BICEC de Yaoundé.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont un original et six (6) copies marqués comme tel devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat de la Direction des Affaires Administrative Techniques et Financières de l'Hôpital Général de Yaoundé, Tél. : 222 2039 53, fax : 222 21 20 15 **au plus tard le 28 Juillet 2023 à 13 heures précises, heure locale et portant la mention :**

« Avis D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°006/AOIO/HGY/CIPM/23 DU 03 JUILLET 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DES ANTICANCEREUX ET AUTRES MEDICAMENTS DE SUPPORT A L'HOPITAL GENERAL DE YAOUNDE

Financement : Budget de fonctionnement de l'Hôpital Général de Yaoundé-Exercice 2023

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison des fournitures prévu par le Maître d'Ouvrage est de **deux (02) mois** à partir de la date de notification de l'ordre de service.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Le montant de la caution est de **5 000 000 FCFA**.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres (administratives, techniques et financières) aura lieu **le 28 Juillet 2023 à 14 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Yaoundé dans la Salle des réunions de la Direction Générale de l'Hôpital Général de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres techniques se fera selon le système binaire (oui/non) sur la base des

1. Fausse déclaration et/ou falsification d'une des pièces constitutives de l'offre ;
2. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement de délai de rattrapage de 48h ;
3. Absence de la caution de soumission ;
4. Absence dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
5. Absence d'agrément de commercialisation ou de fabrication de produits pharmaceutiques délivré par le Ministre de La Santé Publique en cours de validité délivrée par l'autorité compétente du pays d'origine du soumissionnaire (Ministère de la Santé Publique pour les nationaux) ;
6. Absence à l'ouverture des plis de la liste de colisage pour échantillons ou sa non-conformité par rapport au modèle du D de l'un des échantillons listés (voir liste dans la pièce N°9, annexe N°7) ;
7. Absence de notice ou fiche descriptive rédigée en français et/ou en anglais de l'un des produits demandés ;
8. Absence sur la notice d'un produit contenu dans la liste de colisage de la mention « Dénomination Commune Internationale des fournitures (DCI) ;
9. Absence d'un engagement sur l'honneur de fournir les produits avec une durée de vie restante d'au moins $\frac{3}{4}$ du délai total péremption du produit.
10. Absence d'une autorisation de mise sur le marché Camerounais de produits pharmaceutiques anticancéreux délivrées par le Ministère de la Santé Publique, ou à défaut, des Dérogations Spéciales d'importation délivrées par le Ministère de la Santé Publique obtenues sur les deux (02) dernières années portant sur au moins trente (30) produits anticancéreux ;
11. Non satisfaction à 70% des critères essentiels ;
12. Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au Cameroun durant les trois dernières années ;

Critères essentiels

L'évaluation des offres technique sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

- Absence de liste de colisage pour échantillons ou sa non-conformité par rapport au DAO ;
- Absence dans la notice du nom et l'adresse complète du laboratoire fabricant d'un produit ;
- Délai et planning d'exécution ;
- Attestation de surface financière d'un montant au moins 50% du montant de l'offre financière ;
- L'expérience du soumissionnaire dans les prestations similaires au cours des 05 (cinq) dernières années ;
- Certificat de bonnes pratiques de fabrication ou de distribution de produits pharmaceutiques en cours de validité et délivré par le Ministre de la Santé Publique et précisant le nom du pharmacien responsable (applicable aux Nationaux) ;
- Acceptation des conditions du Marché (CCAP, descriptif de la fourniture) ;
- La présentation générale de l'offre.

Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu au moins 70% OUI seront jugés techniquement qualifiés pour ce lot et admis à l'analyse financière

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, techniquement qualifiée et évaluée la moins disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *120 jours* à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat de la Direction des Affaires Administratives et Financières de l'Hôpital Général de Yaoundé, Tél. : 222 20 39 53, fax : 222 21 20 15, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchéspublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis.

a. Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre de soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour l'offre administrative ;
- 15 Mo pour l'offre technique ;
- 5 Mo pour l'offre financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Formats PDF pour les documents textuels
- JPEG pour les images.

b. Le candidat veillera à utiliser les logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

YAOUNDE le 3 Juillet 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DJIENTCHEU VINCENT DE PA

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2023DU
30/06/2023 RELATIF A LA FOURNITURE, AUX TRAVAUX D'INSTALLATION ET A LA MISE EN SERVICE
D'UN ECRAN FLOTTANT INTERNE COMPLET DANS LE BAC 18 DU DEPOT SCDP DE
NSAM.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2023**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SCDP lance, pour le compte de cet Organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la fourniture, à l'installation et à la mise en service d'un écran flottant dans le bac 18 du dépôt SCDP de Nsam à Yaoundé.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres comprennent les tâches décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est toutes taxes comprises de **deux cent quatre-vingt-six millions deux cent mille (286 200 000) francs CFA TTC.**

4. Allotissement

Les prestations sont constituées d'un (01) lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2023 sur la ligne d'imputation budgétaire **INSNS0015.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés (sise au bâtiment abritant le centre-Medico social de la SCDP), Tel : (+237)233 40 54 45, Poste 12060 ou (+237) 699 71 75 38, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des Marchés B.P : 2271 Tél (+237) 233 40 54 45, Poste 12060 ou (+237) 699 71 75 38/ Fax (+237) 233 40 47 96 dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) Francs CFA** payable dans le compte N° **33598800001-89** intitulé « **Compte Spécial CAS-ARMP** » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **26/07/2023 à 10h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45, Poste 12060/ Fax(237) 233 40 47 96 avec la mention:

« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/ DG/DTEC/SDPEST/SST/CIPM-SCDP/2023 DU 30/06/2023 RELATIFA LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET A LA MISE EN SERVICE D'UN ECRAN FLOTTANT DANS LE BAC 18 DU DEPOT SCDP DE NSAM »

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation desdites prestations est de huit (08) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant de **cinq millions sept cent mille (5 700 000) Francs CFA**.

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'Acte Uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **26/07/2023 à 11h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation des Offres.

Il s'agit notamment :

? Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif dans les plis à l'ouverture des offres;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Pièce administrative jugée non conforme à l'ouverture des Offres et non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet.

? Offre technique

- Non-obtention de 80% des critères essentiels à l'évaluation technique, soit la non-validation d'au moins quatre (04) critères essentiels sur cinq (05).

? Offre financière

- Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;

? Absence d'une lettre de soumission financière timbrée ;

? Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (oui/non) et se fera sur la base des critères suivants :

● Références de l'Entreprise	Oui/Non
● Moyens matériels et humains	Oui/Non
● Documents justifiant la fourniture	Oui/Non
● Méthodologie et planning d'exécution des travaux	Oui/Non
● Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du Marché	Oui/Non

15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés : Téléphone (+237) 233 40 54 45 (poste 12060) ou (+237) 699 71 75 38/674 10 02 37.

Les plans, les documents techniques et toute autre information à caractère technique peuvent être obtenus au siège de la SCDP à Douala, à la Direction Technique (DTEC), Sous-Direction des Projet, Etudes et Suivi des Travaux (SDPEST) : Tél (+237) 679 51 88 84 ou 699 16 10 25.

Visite du site

Une visite du site est nécessaire à chaque candidat dès la publication de présent Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet d'une délivrance d'une attestation de visite de site signée par le Responsable de site.

-

DOUALA le 30 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

PRÉFECTURE DE LA MEFOU ET AFAMBA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°_000011_/AONO/J05/CDPM/2023 DU_30/06/2023_ POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION DU RESEAU MT TRIPHASE 30 KV DE LA LOCALITE DE MEBOUGOU DANS LA COMMUNE DE SOA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), MINEPAT /EXERCICE 2023

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
57 94 195 05 110000 54112 337

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Préfet de la **Mefou et Afamba** (Autorité Contractante), lance en **procédure d'urgence** pour le compte de la Délégation Départementale de l'Economie, de la planification et de l'Aménagement du Territoire, un Appel d'Offres National Ouvert **POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURAL PAR EXTENSION DU RESEAU MT TRIPHASE 30 KV DE LA LOCALITE DE MEBOUGOU DANS LA COMMUNE DE SOA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent la réalisation des opérations ci-après :

- Etude et piquetage ;
- Installation de chantier ;
- Construction d'un réseau triphasé MT ;
- Construction d'un poste de transformation H61 ;
- Construction d'un réseau BT simple de câble torsadé 4*25 mm² ;
- Branchements témoins avec abonnement ENEO prépayé

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de **Soixante millions (60 000 000) de Francs CFA**

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est constitué d'un seul lot.

5. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres National est ouvert à toutes les Entreprises de droit camerounais, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

6. Financement

Le financement des prestations objet du présent Appel d'Offres est assuré par le Budget d'Investissement Public (BIP) de la République du Cameroun, **exercice 2023, numéro imputation 57 94 195 05 110000 524112 337**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté à **la Préfecture de Mfou, à la DDMINEPAT -MEFOU et AFAMBA**, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à **la PREFECTURE DE MFOU**, contre présentation d'une quittance de versement de **(60 000) Soixante mille francs CFA**, délivrée par **la Recette des Finances de Mfou**, représentant les frais d'achat du dossier non remboursables.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un original et **six (06)** copies marquées comme tels devront parvenir à la **PREFECTURE DE MFOU** au plus tard le **_28/07/2023_ à 12heures** (heure locale), et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 000011 /AONO/J05/CDPM/2023 DU 30/06/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION DU RESEAU MT TRIPHASE 30 KV DE LA LOCALITE DE MEBOUGOU DANS LA COMMUNE DE SOA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission de

1 200 000 (Un million deux cent mille) francs CFA. La caution sera libellée sous l'une des formes suivantes :

- Caution de garantie Bancaire établie par une Banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances
- Quittance de versement dans une caisse de consignation au Trésor Public et valable pendant (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en copies légalisées par les autorités compétentes et datant de moins de **trois (3) mois**.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **_28/07/2023_ à 13heures (heure locale)** dans **la salle de conférences de la Préfecture de Mfou**.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur dossier.

14. Critères d'évaluation

1 Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité de la Caution de Soumission;
- Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non régularisée 48 heures après l'ouverture des offres dans sa version originale auprès du secrétariat de la commission contre décharge;
- Dossier technique incomplet (Conducteur de Travaux n'ayant pas la qualification exigée ou absence de l'attestation de visite des lieux ou de la note méthodologique le cas échéant) ;
- Dossier financier incomplet ou absence de l'une des pièces suivantes :
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
 - Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE);
 - Ø Le sous – détail des prix unitaires.
 - Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de **73%** d'éléments positifs soit 17oui/23;

2 Critères essentiels de qualification

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non). Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :

- présentation du dossier de Soumission et Attestation de visite du site (02 oui);
- Références de l'Entreprise dans la construction des réseaux électriques (01 oui);
- La disponibilité du matériel, du personnel et des équipements essentiels (03 oui) ;
- Qualification et expérience du personnel du chantier (10 oui);
- La méthodologie, planning et délai d'exécution des travaux (03 oui) ;
- La Capacité financière de l'entreprise (02 oui).

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura fourni une offre technique dont l'évaluation est supérieure ou égale à 71% des critères essentiels et une offre financière évaluée la moins-distante.

Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une période de **Quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à **la Préfecture de Mfou ou à la DDMINEPAT DE LA MEFOU ET AFAMBA**.

1. Signature du Marché

A l'issue de l'examen des offres, de la proposition du choix des attributaires par la Commission Départementale de Passation des Marchés et du choix définitif du Prestataire par **le Préfet de la Mefou et Afamba**, le Marché est souscrit par l'Entrepreneur et signé par **l'Autorité Contractante**.

NOTA : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro vert 1517».

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le PRÉFET

KIN-NOU NANA THIERRY

COMMUNE D'OMBESSA

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION
N°02/AONO/C/COM/CIPM/2023 DU 02/05/2023

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Ombessa, Maître d'Ouvrage, communique.

L'ETS ci-dessous est déclaré adjudicataire du marché ci-après :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	ETS GUYLENNE	l'acquisition du matériel de cuisine pour le Restaurant Municipal dans la Commune d'Ombessa.	11 770 230f	14 035 999f	60 jours

La prestation objet dudit marché sera exécutée dans les délais prévus sur le tableau ci-dessus à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Le représentant de cet ETS est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la **Mairie d'Ombessa**, pour l'établissement de son marché.

OMBESSA le 30 Juillet 2023

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNE DE BIKOK

COMMUNIQUE N°008/C/CBK/2023 DU 30/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE BIYAN – NKONGNDOUGOU II VILLE, LINEAIRE 5,00 KM DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONOREGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bikok communique :

Le résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°008/AONO/CBK/CIPM/2023 du 12/05/2023 pour l'exécution des travaux d'entretien de la route Biyan – Nkongndougou II ville se présente comme suit :

Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Observations
CPN CONSTRUCTION B.P : 16 389, TEL : 694 28 11 76 - YAOUNDE -	199 973 882	Quatre (04) mois	Disqualifié pour l'attribution Entreprise ne remplissant pas les critères de qualification techniques au dossier d'Appel d'Offres

L'Entreprise **CPN CONSTRUCTION**, B.P : 16 389, TEL Yaoundé, Tel : 694 28 11 76, est disqualifiée pour l'exécution des travaux d'entretien de la route Biyan – Nkongndougou II ville.

BIKOK le 30 Juin 2023

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 005/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 005 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF À LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN LIGNE DU SITE WEB DU PATNUC NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA N° 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

Nom des consultants	Nationalité	Rang	Adresse
KIAMA S.A & DAREDAB Limitless Sarl & KNOWLEDGE CONSULTING HITECH	Camerounaise	1 ^{er}	Tel : 222 209 043 / 697 81 25 15 Email : contact@kiama.cm BP : 15709 Yaoundé
ICCSOFT SA	Camerounaise	2 ^{ème}	Tel : 222 234 126 Email : info@iccssoft.biz B.P : 5937 Yaoundé
ITECH Sarl	Camerounaise	3 ^{ème}	Tel : +237 222 230 931 Email: info@itechsar.com
MEGASOFT SARL	Camerounaise	4 ^{ème}	Tel: (237) 678 642 488 / 657 355 858 Email : megasoft@ megasoftcm.com B.P: 7524 Yaoundé, Cameroun
MADIA Sarl	Camerounaise	5 ^{ème}	Tel : 676 50 95 26 Email : service.technique@groupe-madia.com B.P: 8857 Yaoundé

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants** » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le **consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.** (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

COMMUNE D'OMBESSA

DECISION MUNICIPALE N° 07 /DM/C-OMB/SPM/2023PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AAONO N° 05 DU 02/05/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE :- FINALISATION DU BÂTIMENT DU RESTAURANT MUNICIPAL (LOT1) ;- CONSTRUCTION D'UN HANGAR MUNICIPAL (LOT2) ;- CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'OSSIMBI (LOT3) ;- CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE BOURAKA (LOT4), DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OMBESSA °

- Vu** La Constitution du Cameroun ;
- Vu** la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu** La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu** La loi 2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales décentralisés ;
- Vu** Le Décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur le Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;
- Vu** le Décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort Territorial ;
- Vu** Le Décret N° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le Décret N°78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code du travail ;
- Vu** Le Décret 20018/191 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement et nommant monsieur ELANGA OBAM Georges ministre de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** Le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2020 portant nomination des Préfets;
- Vu** L'Arrêté n°000137/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur KEDI MOUKO Eric Fabrice comme Maire de la Commune d'Ombessa ;
- Vu** **Le dossier de l'AAONO N° 05 du 02/05/ 2023** relatif à l'objet cité en marge, dans la Commune d'Ombessa.
- Vu** Le procès-verbal de proposition d'attribution du **01/06/2023 de la CIPM/OMB** ;

DECIDE

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché suivant :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
<u>01</u>	ETS ABOYA & CIE	Travaux de finalisation du Bâtiment du restaurant Municipal (lot1).	-		-
-			Lot1		90 jours
-			25 157 085	29 999 824	
-					
<u>02</u>	KANGLIRO SARL	Construction d'un Hangar Municipal (lot2)	Lot2	9 999 778	90 jours
			8 385 558		
<u>03</u>	ETS CALYPSO	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique d'Ossimbi	Lot3	17 678 442	90 jours
			14 824 689		
<u>04</u>	NEW VALUE ENGINEERING	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école Publique Bilingue de Bouraka (lot4)	-		-
			Lot4		
			-	17 985 047	90 jours
			15 081 800		

OMBESSA le 30 Juin 2023

Le MAIRE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNE DE DEMDENG

COMMUNIQUEN° 005/C/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 26 HI'M 2023 PORTANT PUBLICATION
DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04
/AONO/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 15/0S/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTE CARREFOUR SEMTO - CARREFOUR TOKO'O - CAREFFOUR
TO MVU (2,5 KM) ET PLACE DEFETE CHEFFERIE BANGANG FONDJI-PLAINE DE BANGANG FONDJI (7
KM) ; DANS LA COMMUNE DE DEMDENG, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE
L'OUEST (EN PROCEDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

VOIR PIECE JOINTE

DEMDENG le 26 Juillet 2023

Le MAIRE

FOGUE Médard

COMMUNE DE NYANON

COMMUNIQUE N°00005/C/CNYP/CABM/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°04/AONO/CNYP/MO/CIPM/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA LOCALITÉ DE MAHONDA (LOT 1) ; LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA LOCALITÉ DE NYIDOUN (LOT 2) ET L'ALIMENTATION DU CSI DE POCK MAHONDA EN EAU POTABLE (LOT 3), DANS LA COMMUNE DE NYANON

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NYANON, communique :

Les entreprises ci-dessous désignées, ont été retenues comme adjudicataires des marchés relatifs à la consultation suscitée, selon les conditions suivantes :

Entreprises	N° lot	Montant TTC	Délais d'exécution	Observations
NTEL SERVICE SARL BP : YAOUNDE Tel : 699 180 705	Lot 1	19 998 151	Trois mois	Attributaire du marché
Ets FEUKOUN ET FILS NDJOM SARL BP : 189 EDEA Tel : 677 596 868 698 434 306	Lot 2	36 946 595	Trois mois	Attributaire du marché
CMI MAY INDUSTRIE SARL BP : 7420 DOUALA Tel : 670 038 055	Lot 3	9 998 200	Trois mois	Attributaire du marché

Lesdites entreprises sont invitées à se présenter dès publication du présent communiqué au service des marchés de la Mairie pour l'établissement des marchés correspondants.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué, faute de quoi ces offres seront détruites

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour ces soumissionnaires non sélectionnés.

NYANON le 19 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

COMMUNIQUE N° 005/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTE NON REVETU 20 KM (LOT3) VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA FINANCEMENT: CUN

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA VILLE DE NGAOUNDERE (MAÎTRE D'OUVRAGE)

Communique:

Par Décision N° 003/D/CUN/SG/CIPM-CUN//DT/2023 du 26 JUIN 2023

Est attribué à **ETS BMA BP** : NGAOUNDERE ; Tel : 699 22 02 95 N°RC N° RC/NGA/2019; NIU: P 08871237281Z pour un montant et un délai de réalisation de 06 mois:

Adjudicataire	Montant HTVA (FCFA)	TTC	Délai
ETS BMA BP : NGAOUNDERE; Tel : 699 22 02 95 N°RC N° RC/NGA/2019/A/52; NIU: P08871237281Z	92 243 187 (QUATRE VINGT DOUZE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE TROIS) francs CFA	110 000 000 (CENT DIX MILLIONS) francs CFA	06 (six) MOIS

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les 07 (sept) jours qui suivent**, auprès de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré pour l'entreprise en charge de l'établissement du Marché correspondant.

Les soumissionnaires ayant répondu à cet Avis de Consultation et qui n'ont pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites./-

NGAOUNDERE le 26 Juin 2023

Le MAIRE

SALIHOU

COMMUNE DE MESSONDO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
09 /AONO/C-MESSONDO/CIPM/2023 DU 26 JUIN 2023 EN VUE DE LA CREATION DES BOIS
COMMUNAUX DANS LE CENTRE VILLE DE MESSONDO ET DU REVETEMENT DU SOL DU CENTRE
SOCIAL DE MESSONDO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, RÉGION DU CENTRE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de MESSONDO (Maître d'Ouvrage), lance en **PROCÉDURE D'URGENCE** pour le compte de la Commune DE MESSONDO, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de **LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX DANS LE CENTRE VILLE DE MESSONDO ET DU REVETEMENT DU SOL DU CENTRE SOCIAL DE MESSONDO**, Département de **NYONG ET KELLÉ**, Région du **CENTRE**.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent la réalisation des opérations ci-après :

- L'étude, l'installation et le suivi (bois communaux) ;
- Les travaux de plantation d'arbres.
- Les travaux préparatoires et études ;
- Les travaux de fondation ;
- Les travaux de revêtement ;
- Les travaux de V.R.D.

3. Allotissement

Le projet est constitué par deux (02) lots dont le coût prévisionnel des travaux est estimé ainsi qu'il suit :

LOT	LIBELLÉ DU PROJET	LIEU	COÛT PRÉVISIONNEL
1	CREATION DES BOIS COMMUNAUX DANS LE CENTRE VILLE DE MESSONDO	MESSONDO	10 000 000 (Dix millions) F CFA
2	REJETEMENT DU SOL DU CENTRE SOCIAL	MESSONDO	12 000 000 (Douze millions) F CFA

4. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres National est ouvert à toutes les Entreprises de droit camerounais, justifiant des capacités technique, financière et juridique, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

5. Financement

Le financement des prestations objet du présent Appel d'Offres est assuré par le Budget d'Investissement Public (BIP) de la République du Cameroun, exercice 2023.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté à la Mairie DE MESSONDO, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie DE MESSONDO (Secrétariat Général), contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 30.000 (Trente Mille), délivrée par **la Recette Municipale DE MESSONDO**, représentant les frais d'achat du dossier.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie DE MESSONDO au plus tard le **28 juillet 2023 à 12 heures** (heure locale), et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE

N° 09 /AONO/C-MESSONDO/CIPM/2023 DU 26 juin 2023

EN VUE DE LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX DANS LE CENTRE VILLE DE MESSONDO ET DU REVETEMENT DU SOL DU CENTRE SOCIAL DE MESSONDO, DEPARTEMENT DE NYONG ET KELLÉ, REGION DU CENTRE.

(À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de 04 (mois) à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

LOT	LIBELLÉ DU PROJET	LIEU	DÉLAI D'EXÉCUTION
1	CREATION DES BOIS COMMUNAUX DANS LE CENTRE VILLE DE MESSONDO	Messondo	Quatre (04) mois
2	REVETEMENT DU SOL DU CENTRE SOCIAL	Messondo	Trois (03) mois

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission. La caution sera libellée sous l'une des formes suivantes :

- Caution de garantie Bancaire établie par une Banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances

● LOT	● LIBELLÉ DU PROJET	● LIEU	● CAUTION DE SOUMISSION
● 1	● CREATION DES BOIS COMMUNAUX DANS LE CENTRE VILLE DE MESSONDO	● MESSONDO	● 200 000 ● (Deux cent mille) francs CFA
● 2	● REVETEMENT DU SOL DU CENTRE SOCIAL	● MESSONDO	● 240 000 ● (Deux cent quarante mille) francs CFA

11. Ouverture des Plis

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **28 juillet 2023 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics.
Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne mandatée,

12. Critères d'évaluation

1 Critères éliminatoires

a) Dossier administratif incomplet pour :

- Absence ou la non-conformité de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Absence ou non-conformité 48 heures après l'ouverture, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception des pièces relatives à la qualification ;

b) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après:

- Un Conducteur des travaux n'ayant pas la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres ;
- Une note d'organisation et méthodologie cohérente avec consistance des travaux ;
- Absence d'une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) délivrée par une banque de premier ordre agréé par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics ;
- Utilisation d'un agent public sans justificatif de sa libération de la fonction publique ;
- N'avoir pas satisfait dix-neuf (19) critères sur l'ensemble des vingt-six (26) critères existants.

c) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- Une soumission timbrée, datée et signée;
- Le bordereau des prix suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres paraphé à toutes les pages ;
- Le devis Quantitatif et Estimatif daté, signé et cacheté;
- Les sous – détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages.

d) Absence dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

e) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique.

2 Critères essentiels de qualification

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non). Les critères essentiels relatifs à la qualification du soumissionnaire sont :

- i) Attestation et rapport de visite des lieux (03 critères) ;
- ii) Personnel d'encadrement (10 critères)
- iii) La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (03 critères)
- iv) Les références de l'entreprise et capacité financière (02 critères) ;
- v) La méthodologie d'exécution (06 critères) ;
- vi) Preuve d'acceptation des conditions du marché (02 critères).

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins la notation des offres techniques.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, sur 26) et une offre financière évaluée la moins-disante.

Un soumissionnaire peut être attributaire des deux lots.

- Signature de la lettre commande

À l'issue de l'examen des offres, de la proposition du choix des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics et signée par le Maître d'Ouvrage.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une période de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services de la Commune de MESSAÏ.
NB. « POUR TOUT ACTE DE CORRUPTION, BIEN VOULOIR APPELER OU ENVOYER UN SMS À LA CONAC AUX NUMÉROS 01 77 77 77 77 ET 01 77 77 77 77 »

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AONO N°03/23/ CIPM/CARPA DU 10/05/23 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN OUTIL D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES PROJETS PPP.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat (CARPA) Communique :

Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet du DAO
N°03/23/AONO/CIPM/CARPA du 10/05/2023.

Nom et Adresse	Montant TTC	Délai
VALORIS BP : 986Yaoundé	14 995 688 FCFA	03 mois

Le soumissionnaire **VALORIS** est invité à prendre l'attache des services compétents du CARPA, en vue de la finalisation du dossier y afférent

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

COMMUNE DE NKOLMETET

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 24/03/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 7KVA AU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE NKOLYA (LOT 1) ET DE 3KVA AU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) DE MENGUEME BANE (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET. MONTANT PRÉVISIONNEL 20 000 000 FRs CFA (LOT 1) ET 10 000 000FRs CFA (LOT 2).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET

Vu la constitution ;
Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la Loi N° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des finances pour l'exercice 2023
Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et Complété par le décret N°2012/ 076 du 08 Mars 2012 ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de **Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux** aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;
Vu l'Arrêté N°204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions Internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'Arrêté N°000146/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
Vu la Décision N°000247/D/MINMAP du 02 Mai 2023 portant désignation d'un Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communes de Nkolmetet ;
Vu la Note de service N°00000464/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM portant désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marché placés auprès des 360 Communes du Cameroun pour L'exercice 2019/2020 ;
Vu la Note de service N°54/NS/J10/SDL du 15 Mai 2023 portant désignation des Représentants de la tutelle au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes du Nyong et So'o.
Vu le procès-verbal d'ouverture du pli du 06/06/2023
Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres
Vu La lettre de transmission du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet
 Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Etablissements **Global Company corporation** est retenu comme adjudicataire de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée.

Objet et lieu des travaux	attributaire	Montant lu (Frs CFA)	Délais
Construction d'une mini centrale solaire photovoltaïque de 7kva au Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de Nkolya (lot 1)	Global Company corporation	17 817 251	03 mois
Construction d'une mini centrale photovoltaïque de 3kva au Centre de Santé Intégré (CSI) de Mengueme bane (lot 2)	Global Company corporation	7 376 187	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout ou besoin sera./-

COMMUNE D'OMBESSA

**COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°04/AONO/C/COM/CIPM/2023 DU 02/05/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA
COMMUNE D'OMBESSA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Ombessa, Maître d'Ouvrage, communique.

Les ETS ci-dessous sont déclarés adjudicataires des marchés ci-après :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
<u>01</u>	ETS VIE	Travaux de construction d'un (01) pont à Guieng'eda (Boyaba Paris) (lot1)	(Lot 1) 5 869 321	 6 999 165	 90 jours
<u>02</u>	ETS VIE	Travaux de construction d'un (01) pont à Guiefog (lot2)	(Lot 2) 5 869 321	 6 999 165	 90 jours

<u>03</u>	ETS ESPOIR	Travaux de construction d'un (01) pont à Oufoué (Bouyoumbemou) (lot3)	(Lot 3) - 5 869 321	6 999 165	90 jours
<u>04</u>	ETS ESPOIR	Travaux de construction d'un (01) pont à Wassé (Guetsambana) (lot4)	(Lot 4) - 5 869 321	6 999 165	90 jours
<u>05</u>	ETS VIE	Travaux de construction d'un (01) pont à Guedemè (lot5)	(Lot 5) - 5 869 321	6 999 165	90 jours
<u>06</u>	ETS ESPOIR	Travaux de construction d'un (01) pont à Bessète-Mission Catholique (lot6)	(Lot6) - 5 869 321	6 999 165	90 jours

OMBESSA le 30 Juin 2023

La prestation objet dudit marché sera exécutée dans les délais prévus sur le tableau ci-dessus à compter de la date de notification de l'ordre de service.

LE MAIRE

KEDI KOUM

Le représentant de cet ETS est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la **Mairie d'Ombessa**, pour l'établissement de leur marché.

COMMUNE DE MAKENENE

DECISION MUNICIPALE N° 006/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 DU 06/06 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°...../AONO/C-MAK/CIPM/2023 DU 2023 RELATIF AU PROJET D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DANS CERTAINES LOCALITES DANS LA COMMUNE DE MAKENENE (ENTREE CETIC DE MAKENENE-QUARTIER BABITCHOUA, 1,5KM MONOPHASE AVEC PORTE DE TRANSFORMATION, LOT1 (LYCEE DE MAKENENE-VILLAGE MBALAM), (3,3KM EN TRIPHASE LOT2) COMMUNE DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, (Maître d'Ouvrage)

Vu la constitution ;

Vu la loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu la loi 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le Décret N° 92/127 du 26 Juin 1992 portant création de la Commune de Makénéné et son ressort territorial ;

Vu le Décret N°2012/07 du 08 Mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 000423/A/MINDDEVEL du 03 Novembre 2020 constatant l'élection de M. IMBENG DAVID en qualité de Maire de la Commune de Makénéné, Départe

Vu l'Arrêté N° 0101/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création de la commission interne de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution de la loi des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;

Vu la proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Makénéné formulée N°...../L/CIPM/C-MAK/2023 du

Vu les nécessités de services ;

DECIDE

Article 1^{er} : sur Proposition de la Commission interne de passation des marchés de la Commune de Makénéné les/la lettre commande objet de la consultation susvisée est (sont) au attribuée (e) au soumissionnaire ci-après :

LOT N°	attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettre (en CFA)	Délai d'exécution
LOT1	CEGC B.P Bafoussam Tél : 699 52 21 50	20 999 642	Vingt millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf million six cent	Deux (02) mois
LOT2	CEGC B.P Bafoussam Tél : 699 52 21 50	28 999 549	Vingt-huit million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante neuf	

Article 2 : Ladite ou lesdites entreprises est invitée à se présenter à la Commune de Makénéné dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de l'établissement des projets de lettre-commande.

Article 3 : la présente décision sera publiée, communiquée et affichée partout où besoin sera

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

**COMMUNIQUE N° 017/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET 017 DU 18 AVRIL 2023
SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE L'INTEGRATION DE LA SECURITE ET DE LA COMMUNICATION DANS LE SYSTEME DU MECANISME DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DU PATNUC
NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NATIONALITE	RANG
GROUPEMENT KIAMA S.A. et INTECGC Sarl	Camerounaise	1 ^{er}
GROUPEMENT ICCSOFT et RESYTAL	Camerounaise	2 ^{ème}

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations. (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5E (KOTO)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/CAD5/CIPM/2023 POUR LA FOURNITURE
DES TABLES BANCS DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DE
L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ÈME, DÉPARTEMENT DU WOURI**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la Commune Exercice 2023, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 5^{ème} lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture des tables bancs dans certaines Etablissements Publiques de l'Arrondissement de Douala 5^{ème}.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent : la fourniture de 625 (six cent vingt cinq) tables bancs en bois dur essences (**Sapeli, Ecop, Ngolon, Ombé ou Bilinga**) par les prestataires dans les écoles publiques selon les caractéristiques suivantes :

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Trente millions (30 000 000) Frs CFA.**

4. Allotissement

Les fournitures sont en un (01) lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais, ou tout autre groupement impliquant des opérateurs économiques camerounais jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6. Financement

La prestation objet du présent Appel d'Offres est financée par le Budget d'Investissement Communal exercice 2023.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au service des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Douala 5^{ème} BP : 10171 Douala ; porte 309, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux services marchés publics de la commune d'Arrondissement de Douala 5^{ème} dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de : **50 000 (Cinquante mille) FCFA payable à la Recette de la Commune d'Arrondissement de Douala 5^{ème}**

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en neuf (09) exemplaires dont l'original et huit(08) copies marquées comme tels, devra parvenir au Service Marchés Publics de la Mairie de Douala 5^{ème} **porte 309** au plus tard le **03/08/2023 à 12 Heures** précises et devra porter la mention :

Appel d'Offres NATIONAL OUVERT

N° 013/AONO/CAD5/CIPM/2023 POUR LA FOURNITURE DES TABLES BANCS DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5^{ème}, DÉPARTEMENT DU WOURI.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Présentation de l'Offre

Sous peine de rejet, les plis doivent être conformes aux prescriptions de la réglementation, notamment en ses articles 24 du Code et 20 et 24 du RGAO. Le soumissionnaire doit produire son offre en 09 (Neuf) exemplaires) dont l'original et 08 copies.

Chaque offre doit être rédigée en français ou en anglais et présentée en un pli unique contenant 03 sous plis (Un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier); Les sous plis et les sous paquets doivent être fermés et scellés avec la composition et les mentions tels qu'indiqués dans le RPAO.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **Six cent mille (600 000) Frs CFA.**

Il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois(03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **03/08/2023 A 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Douala 5^{ème} dans *la salle de réunion de la Commune d'Arrondissement de Douala 5^{ème} au 3^{ème} étage.* Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

L'ouverture des offres se fera en un temps.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera au triple plan Administratif, Technique et Financier selon des critères éliminatoires, et selon les critères essentiels suivant le système binaire

Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

- Non-conformité ou non régularisation d'une pièce administrative après 48 heures;
- De l'absence de la caution de soumission à l'ouverture,
- Des Fausses déclarations ou des pièces falsifiées ou scannées,
- De la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture des tables bancs,
- Absence d'un prix unitaire dans le Bordereau des Prix Unitaire (BPU), le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) et le Sous Détail des Prix (SDP).
 - Note technique inférieure à 4/5 ;
 - Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier sur les deux dernières années.

Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- 1) Le chiffre d'affaires (Avoir réalisé un chiffre d'affaires de cinquante millions au moins au cours des deux dernières années
- 2) La présentation de l'offre
- 3) capacité financière d'au moins vingt millions (20 000 000) Frs cfa
- 4) Les références de l'entreprise (PV+ CONTRATS)
- 5) Les preuves d'acceptation des clauses du marché (CCAP) et spécification technique (ST)

Conditions d'évaluation financière

A l'issue de l'évaluation technique, les Offres financières des soumissionnaires qui n'ont pas été éliminés au cours de l'évaluation technique, seront évaluées financièrement.

L'évaluation de l'offre financière sera basée sur le montant corrigé de l'Offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives.

15. Attribution

Au terme des différentes délibérations l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté une offre conforme, administrativement, techniquement, financièrement, et évaluée la moins disant.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 (Quatre-vingt-dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés Publics porte 309 de la Commune d'Arrondissement de Douala 5^{ème} 1^{er} étage; BP : 10171 Douala tél : 233 08 20 71

DOUALA le 29 Juin 2023

Le MAIRE

MFEUNGWANG Richard

COMMUNE DE DEMDENG

DECISIONN° 006/D/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 26 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05 /AONO/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU X5/D5/2023 POUR LE SUIVI ET LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTE CARREFOUR SEMTO - CARREFOUR TOKO'O - CAREFFOURTO MVU (2,5 KM) ET PLACE DE FETE CHEFFERIE BANGANG FONDJI-PLAINE DE BANGANG FONDJI (7 KM) ; DANS U COMMUNE DE DEMDENG, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST (EN PROCEDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEMDENG,
DECIDE:**

Article 1er : La Lettre Commande, objet de l'Appel d'offres susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuée à l'entreprise A-Z CONSULTING SARL ; Tél : 677 63 38 61, pour un montant de 16 801121 (Seize millions huit cent un mille cent vingt et un) FCFA TTC, pour un délai d'exécution de Douze (12) Mois répartis en trois ans (2023 :4 mois ; 2024:4 mois et 2025 :4 mois).

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

DEMDENG le 26 Juin 2023

Le MAIRE

FOGUE Médard

COMMUNE DE DEMDENG

**DECISIONN° 007 /D/C-DDG/SG/SIGAMP/APMP-DDG/2023 DU 26 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION
DU MARCHE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06
/AONO/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 16/05/2023 POUR L'ACQUISITION EN
DEUX PHASES D'ENGINS D'EXPLOITATION POUR LA CARRIERE MUNICIPALE DE DEMDENG,
ARRONDISSEMENT DE DJEBEM, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST (EN
PROCEDURE D'URGENCE)**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEMDENG.
DECIDE:**

Article 1er : Le Marché, objet de l'Appel d'offres susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué à l'entreprise ETSMASSTERSOLUTIONS, Tél : 699 96 81 65, pour un montant de 151 200 000 (Cent cinquante un millions deux cent mille) FCFATTC, pour un délai d'exécution de Quatre (04) Mois.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

DEMDENG le 26 Juin 2023

Le MAIRE

FOGUE Médard

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N°003/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 29 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET N°003 DU 17 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DE COUVERTURE DU SIGNAL DES OPERATEURS MOBILES AU CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : N° IDA : 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le **Coordonnateur National du PATNUC** communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

Nom des consultants	Nationalité	Rang
Société Tunisienne d'Informatique pour l'Ingénierie International SA	Tunisienne	1 ^{er}
WORLD ENGINEERING CONSULTING	Camerounaise	2 ^{ème}
SOCIETE DE GEOMATIQUE ET D'EXPERTISE FONCIERE A L'INTERNATIONAL	Camerounaise	3 ^{ème}
Groupelement KIAMA SA & INTEGC Sarl	Camerounaise	4 ^{ème}

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants** » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le **consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.** (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

COMMUNE DE BIKOK

COMMUNIQUE N°007C/CBK/2023 DU 30/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE OMAN II – OMAN I – EBAKOA (CARREFOUR) DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bikok communique

Le résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°007/AONO/CBK/CIPM/2023 du 12/05/2023 pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la route Oman II – Oman I – Ebakoa (carrefour) se présente comme suit :

Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Observations
ETS KAOUTAL B.P 7 668, TEL : 677 63 09 89 - YAOUNDE -	26 998 988FCFA	Trois (03) mois	Qualifié pour l'attribution Soumissionnaire unique ayant présenté des offres remplissant les critères de qualification technique mais

L'Entreprise **ETS KAOUTAL**, **B.P : 7 668 Yaoundé, Tel : 677 63 09 89**, est retenue pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la route Oman II – Oman I – Ebakoa , pour le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) correspondant à son offre financière. Le délai d'exécution est de : **Trois (03) Mois calendaires à compter de la date de notification du démarrage des travaux.**

L'Entreprise **ETS KAOUTAL** est invitée à se présenter à la Mairie de Bikok, dès publication du présent communiqué, pour l'établissement de la Lettre - Commande correspondante.

BIKOK le 30 Juin 2023

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AONO N°03/23/ CIPM/CARPA DU 10/05/23 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN OUTIL D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES PROJETS PPP.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat (CARPA) Communique :

Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet du DAO **N°02/23/AONO/CIPM/CARPA du 10/05/2023** .

Nom et Adresse	Montant TTC	Délai
OGIVES SAS BP : 5253 Yaoundé	14 995 688 FCFA	03 mois

Le soumissionnaire **OGIVES SAS** est invité à prendre l'attache des services compétents du CARPA, en vue de la finalisation du dossier y afférent

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

COMMUNE D'OMBESSA

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/C/COM/CIPM/2023 DU 02/05/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Ombessa, Maître d'Ouvrage, communique.

Les ETS ci-dessous sont déclarés adjudicataires des marchés ci-après :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
<u>01</u>	ETS ABOYA & CIE	Travaux de finalisation du Bâtiment du restaurant Municipal (lot1).	- Lot1 25 157 085	29 999 824	- 90 jours
<u>02</u>	KANGLIRO SARL	Construction d'un Hangar Municipal (lot2)	Lot2 8 385 558	9 999 778	90 jours
<u>03</u>	ETS CALYPSO	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique d'Ossimbi	Lot3 14 824 689	17 678 442	90 jours

04	NEW VALUE ENGINEERING	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école Publique Bilingue de Bouraka (lot4)	- Lot4 - 15 081 800	17 985 047	- 90 jours
----	--------------------------	---	--	------------	-------------------

La prestation objet dudit marché sera exécutée dans les délais prévus sur le tableau ci-dessus à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Le représentant de cet ETS est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la **Mairie d'Ombessa**, pour l'établissement de leur marché.

OMBESSA le 30 Juin 2023

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AONO N°01/23/ CIPM/CARPA DU 10/05/23 POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ÉLABORATION DES GUIDES.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat (CARPA) Communique :

Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet du DAO
N°01/23/AONO/CIPM/CARPA du 10/05/2023.

Nom et Adresse	Montant TTC	Délai
VALORIS BP : 986Yaoundé	22 896 000 FCFA	03 mois

Le soumissionnaire **VALORIS** est invité à prendre l'attache des services compétents du CARPA, en vue de la finalisation du dossier y afférent.

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

DECISION N°038/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 056/AONR/CUD/CIPM/2022 DU 15 DÉCEMBRE 2022 MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES APPROVISIONNEMENTS EN MATERIAUX ROUTIERS (POUZZOLANE, CONCASSES, EMULSION DE BITUME ET EMULSIFIANTS, LATERITE) A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA POUR LES TRAVAUX EN REGIE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala,

Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu La Loi n° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu La Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'applications ;

Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu L'Arrêté n° 000166/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MBASSA NDINE Roger, Maire de la Ville de Douala, à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine de Douala, Département du Wouri, Région du Littoral ;

Vu L'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 03 Août 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres n° 056/AONR/CUD/CIPM/2023 du 15 Décembre 2023 pour la maîtrise d'œuvre portant sur le contrôle technique des approvisionnements en matériaux routiers (pouzzolane, concassés, émulsion de bitume et émulsifiants, latérite) à la Communauté Urbaine de Douala pour les travaux en régie ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 31 Janvier 2023 relative au dépouillement des offres de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le rapport d'analyse des offres administratives et techniques du 15 Mars 2023 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant la proposition d'attribution N°016/EMH/EWCO/CIPM/CUD/2023 du 15 Mars 2023 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres financières du 18 Avril 2023 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant la proposition d'attribution N°020/EMH/EWCO/CIPM/CUD/2023 du 18 Avril 2023 ;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

DECIDE :

Article 1^{er} Le **GROUPEMENT CERIDD/AFRIKAN METHOD B.P.:2489 DLA Tél. : 658 01 68 97** est déclaré attributaire du marché relatif à l' Appel d' Offres susmentionné pour les montant et délai ci-après :

Lot	Soumissionnaire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
Unique	GROUPEMENT CERIDD/AFRIKAN METHOD B.P. : 2766 Tel. : 681 57 62 75/ 695 85 65 67	25 340 625 (Vingt-cinq millions trois cent quarante mille six cent vingt cinq)	12

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNE D'OBALA

COMMUNIQUE N°006/C/C0B/ CIPM/ 2023 DU 23 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/COB/CIPM/2023 DU 25 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA VOIRIE REVETUE : PHARMACIE AFAMBA – QUARTIER CHAUFFEUR (700ML), COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Obala, communique,

Par DECISION N°006/D/ C0B/ CIPM/ 2023 DU 23 JUIN 2023

Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA	Observations
LOT UNIQUE	ETS GEO-BATIS B.P. : 2025 YDE Tél. : (237) 671 17 68 34 / 699 19 61 83	10 500 022 Francs CFA	10 500 022 Francs CFA	Offre jugée conforme et recevable

Le soumissionnaire, représenté par les ETS GEO-BATIS, B.P. : 2025 YDE Tél. : (237) 671 17 68 34 / 699 19 61 83 est retenu pour les travaux d'assainissement de la voirie revêtue : Pharmacie Afamba – Quartier Chauffeur (700ML), pour un montant de TTC en Francs CFA de 10 500 022 (dix millions cinq cent mille vingt deux), et un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires.

Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** qui suivent à la Commune d'Obala, Service de la passation des Marchés Publics pour l'établissement du marché correspondant.

OBALA le 23 Juin 2023

Le

EDIBA SIMON PIERRE

PRÉFECTURE DE LA MEFOU ET AFAMBA

DECISION PREFECTORALE N° _000275 /DP/JO5/CDPM PORTANT ANNULATION DE LA DECISION PREFECTORALE N° 000182 /DP/JO5/CDPM DU 24 AVRIL 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 DU 15 MARS 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE DE SOA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,

Vu la constitution ;

Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités publiques ;

Vu La Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;

Vu Le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;

Vu Le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services ;

Vu Le Décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de **Monsieur KIN-NOU NANA Thierry**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département de la MEFOU ET AFAMBA ;

Vu le Décret N°2018/366/ du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu La Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de

Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour

l'Exercice 2023;

Vu Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;

Considérant la lettre en date du 02 juin 2023 du Directeur Général de l'Entreprise ASCOM précisant le non engagement de son entreprise au cas où le crédit n'est pas relevé ;

Considérant les correspondances des délégués départementaux des Travaux Publics, Marchés Publics et éducation de Base de la Mefou et Afamba relatives à l'examen de la correspondance du Directeur Général de l'Entreprise ASCOM.

DECIDE :

Article 1^{er} : est annulée, la **DECISION PREFECTORALE N° 000182 /DP/JO5/CDPM du 24 AVRIL 2023** Portant attribution la lettre commande, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 du 15 MARS 2023 pour les travaux de construction de l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base de Soa, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre à **l'Entreprise ASCOM**.

- **Montant : 29 940 070 FCFA TTC ;**
- **Délai d'exécution : quatre (04) mois.**

Article 2 : le Délégué Départemental des Marchés Publics et l'Inspectrice d'Arrondissement de l'Education de Base de Soa sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis publiée partout où besoin sera./-

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 012/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 012 DU 18 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE LA CREATION DES APPLICATIONS PROGRAM INTERFACE (APIS) MOBILES DANS LE CADRE DU MECANISME DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DU PATNUC. NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : N° IDA : 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NATIONALITE	RANG
SPRINT PAY	Cameroun	1 ^{er}
ICCSOFT	Cameroun	2 ^{ème}
GROUPEMENT SENSE SARL et KIAMA S.A.	Cameroun	3 ^{ème}
GROUPEMENT ARAB SOFT SOLID WALL et GREENTECH	Cameroun	4 ^{ème}
SOREPS	Cameroun	5 ^{ème}
MADIA	Tunisie	6 ^{ème}

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants** » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le **consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.** (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N° 048/CUD/SG/DSGP/SDPMP/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 008/ASMI/CUD/SG/DPAM/2023 DU 28 MARS 2023 RELATIF À LA PRÉSÉLECTION DES ENTREPRISES POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN ORGANISME DE GESTION INTÉGRÉE DANS LE CADRE DU PROJET DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DES RIVES DU FLEUVE DIBAMBA.FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICE 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante, communique :

l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt n° 008/ASMI/CUD/SG/DPAM/2023 du 28 Mars 2023 lancé par la Communauté Urbaine de Douala portant sur la réalisation de l'étude en vue de la mise en place d'un organisme de gestion intégrée dans le cadre du projet de sauvegarde et de valorisation des rives du fleuve DIBAMBA est déclaré **infructueux** .

Par ailleurs, les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous huitaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

DOUALA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°041/D13-170/AONO/MINSANTE/CIPM/2023 DU 27 JUIN 2023 POUR L'ACQUISITION ET
L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS D'IMAGERIE MEDICALE A L'HOPITAL DE REFERENCE DE
SANGMELIMA. FINANCEMENT : BIP MINSANTE EXERCICE-2023**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Santé Publique lance un appel d'offres national ouvert pour l'acquisition et l'installation des équipements d'imagerie médicale à l'Hôpital de Référence de Sangmélima.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres comprennent la fourniture, l'installation des équipements suivants ainsi que la formation du personnel utilisateur et de maintenance.

- o Un Scanner de 32 barrettes (livré avec : armoire électrique, onduleur 60kVa, jeu d'accessoires)
- o Un injecteur automatique de produits de contraste
- o Un reprographe
- o Un robot graveur
- o Un appareil de radiographie numérique (livré avec : armoire électrique, accessoires et onduleur 100kVa)

Les spécifications techniques sont précisées dans les descriptifs de la fourniture.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel issu des études préalables est de : Cinq Cent Trente Millions (530 000 000) F CFA.

4. Allotissement

Les prestations de l'Appel d'Offres sont constituées en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit Camerounais spécialisées dans la fourniture des équipements hospitaliers.

6. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le BIP MINSANTE Exercice 2023.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de Trois Cent Mille (300 000) FCFA.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge au plus tard le 27/07/2023 à 13__heures et devra porter la mention suivante :

" Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence
N°040/ AONO/MINSANTE/CIPM/2023 du 27 JUIN 2023
POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS D'IMAGERIE MEDICALE
A L'HOPITAL DE REFERENCE DE SANGMELIMA.
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objets du présent appel d'offres est de Cent-quatre vingt (180) jours, dès notification de l'Ordre de service de démarrage. La livraison aura lieu à l'Hôpital de Référence de Sangmélina.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère camerounais chargé des finances et d'un montant de : Dix Millions Six Cent Mille (10.600.000) FCFA

Et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis en un seul temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 27/07/2023 à 14heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINSANTE, dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution après 48 heures;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-conformité à l'une des spécifications techniques majeures de la fourniture (en gras* dans les spécifications techniques);
- La non-conformité de 75% des spécifications techniques secondaires ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence de prospectus accompagné de fiche technique du fabricant ;
- Absence de l'autorisation du fabricant (Appareils de scanner et de radiographie):
- Absence de l'engagement sur l'honneur du non abandon de marché au cours des trois dernières années ;
- La non satisfaction d'au moins 5/7 critères essentiels
- Absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de 1er ordre.
- Absence de l'attestation de visite sur site signée sur l'honneur, accompagnée d'un rapport avec photos.

14.2. Critères essentiels

- Présentation de l'offre (Reliure en spirale, ordre des pièces, intercalaires) ;
- Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés, cachetés et signés à la dernière page) ; avec la mention lu et approuvée
- Références du soumissionnaire dans les prestations similaires (deux marchés de fourniture des équipements d'imagerie médicale au cours des cinq (05) dernières années : 1ere et dernière page des marchés + PVs de réception provisoire) ;
- Disponibilité du personnel et équipements pour assurer le Service après-vente (l'engagement à assurer le Service Après-Vente, la liste des pièces de rechange, La liste détaillée du personnel technique d'encadrement et d'exécution avec curriculum vitae daté et signé et copies certifiées conformes des diplômes avec au moins un ingénieur biomédical bac+3, un technicien de maintenance BAC minimum en électronique ou équivalent).
- Garantie (au moins Un an incluant le tube à rayons x);
- Planning et délai de livraison (délai de livraison inférieur ou égal à 180 jours, Planning de mise en service des équipements).
- L'attestation de capacité financière d'une valeur 50% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement financier de 1er ordre agréé par le MINFI.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme pour l'essentiel aux spécifications du DAO et évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis.

Dénonciation

Tout acte de fraude et de corruption peut être dénoncé à la Cellule de Lutte contre la Corruption du MINMAP répondant au numéro 675 20 57 25 et 699 37 07 48.

YAOUNDE le 27 Juin 2023

Le MINISTRE

MANAOUA Malachie

COMMUNE DE NYANON

DECISION MUNICIPALE N°000011/DM/CNYN/CABM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON, Maitre d'Ouvrage

Vu La constitution ;

Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'**ARMP**

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code général des marchés publics

Vu Le décret N° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le décret n 2019/536 portant nominations de **Monsieur ABONDO Yvan Cyrille**, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;

Vu L'arrêté N°000164/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection de **Monsieur PAGLAN NOUGA René Bertrand** en qualité de Maire de la Commune de **NYANON** ;

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution de la session du 08 juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de NYANON ;

Vu L'appel d'Offres National Ouvert n°004AONO/CNYN/MO/CIPM/2023 du 11 mai 2023 pour les travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de MAHONDA lot 1 ; travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de NYIDOUB lot 2 et l'alimentation de POCK MAHONDA en eau potable lot 3.

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise **NTEL SERVICES SARL**, **Tél : 699 180 705 / 679 174 000**, **N° R.C : YAO/2023/B/866 ; N° Contribuable : M042318165261E**, est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

NATURE DE LA LETTRE COMMANDE : travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de POCK MAHONDA.

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE : 19 998 151 FRANCS CFA (TTC)

DELAI D'EXECUTION : trois (03) mois

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NYANON le 23 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

COMMUNIQUE N°001/CI/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/2023 DU 27 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLLICITATION AMANIFESTATION D'INTERET N°002/ASMI/FEICOM/DG/2023 DU 09 FEVRIER 2023 POUR LA PRE-QUALIFICATION D'UN BUREAU D'ETUDES EN VUE DE L'AUDIT DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'IMMEUBLE SIEGE DU FEICOM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM),

Communique :

Les candidats ci – après, ont été retenus pour soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint y relatif :

Bureau d'études	Adresse
GPT BONUS CONSULTING AND LCA SARL	BP 15343 Douala Cameroun, Tel : (237) 677 444 071
URAD	BP 3760 Yaoundé Cameroun, Tel : (237) 677 053 530
BUREAU VERITAS	BP 830 Douala Cameroun, Tel : (237) 699 503 104 / 699 508 578

YAOUNDE le 27 Juillet 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

AKOA Philippe Camille

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 013/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 013 DU 18 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE LA CONCEPTION ET DEPLOIEMENT D'UN MODULE D'INSCRIPTION DES INSTITUTIONS FINANCIERES PARTENAIRES (IFP) DANS LE CADRE DU MECANISME DE SUBVENTION PAR BONS ELECTRONIQUES DU PATNUC.NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NATIONALITE	RANG
Groupement FKS/KAVAA	Camerounaise	1 ^{er}
ICCSOFT	Camerounaise	2 ^{ème}
AFREETECH	Camerounaise	3 ^{ème}
Groupement SENSE/KAMA	Camerounaise	3 ^{ème} Execo
MADIA	Camerounaise	5 ^{ème}

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants** » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le **consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.** (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 014/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 014 DU 18 AVRIL 2023 RECRUTEMENT D'UN CABINET EN CHARGE DE LA CONCEPTION ET DU DEPLOIEMENT D'UN MODULE D'ENROLEMENT DES BENEFICIAIRES DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES DANS LE CADRE DU PATNUC NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : IDA : N° 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NATIONALITE	RANG
Groupement FKS/KAVAA	Camerounaise	1 ^{er}
ICCSOFT	Camerounaise	2 ^{ème}
AFREETECH	Camerounaise	3 ^{ème}
Groupement SENSE/KAMA	Camerounaise	3 ^{ème} Execo
MADIA	Camerounaise	5 ^{ème}

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants** » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le **consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.** (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE N° 015/C/MINPOSTEL/PATNUC/UGP/SPM DU 30 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 015 DU 18 AVRIL 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LE DEVELOPPEMENT DU MODULE DE GESTION DE L'UGP POUR LA PLATEFORME DE SUBVENTIONS PAR BONS D'ACHAT ELECTRONIQUES NOM DU PROJET : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) FINANCEMENT : N° IDA : 69870-CM

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du PATNUC communique : conformément aux dispositions du nouveau cadre de la passation des marchés de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017, Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020. Les résultats de la manifestation d'intérêt sus référencée se présentant comme suit :

NOM DES CONSULTANTS	NOTE GLOBALE	NATIONALITE	RANG
Groupement FKS/KAVAA	98	Camerounaise	1 ^{er}
ICCSOFT	82	Camerounaise	2 ^{ème}
AFREETECH	81	Camerounaise	3 ^{ème}
Groupement SENSE/KAMA	81	Camerounaise	3 ^{ème} execo
MADIA	76	Camerounaise	5 ^{ème}

NB : La Méthode retenue pour la sélection des consultants était « **Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants** » (SQC) telle que décrite dans l'Avis à manifestation publié. Cette méthode stipule que « le **consultant classé premier sur la liste restreinte est invité par le Maître d'Ouvrage à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.** (Confère page 51, point 7.11 du Nouveau Règlement).

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINDFRED

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°081/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 29/06/2023 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE VERINS HYDRAULIQUES POUR LES USINES D'EGRENAJE DE LA SODECOTON

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECOTON lance un Appel d'offres International Ouvert pour **la fourniture de deux (02) lots de vérins hydrauliques pour les usines d'égrenage de la SODECOTON.**

2. Consistance des prestations

La prestation objet du présent appel d'offres consiste en la fourniture de deux (02) lots de vérins hydrauliques pour les usines d'égrenage de la SODECOTON.

3. Cout Prévisionnel

Les coûts prévisionnels toutes taxes comprises des fournitures envisagées ont été évalués à l'issue des études préalables à **242 000 000 FCFA** pour le lot 1 et à **55 000 000 FCFA** pour le lot 2.

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est lancé en deux (02) lots, répartis comme suit :

Lot N° 1 : Fourniture d'un lot de Vérins hydrauliques et kits de joints ;

Lot N° 2 : Fourniture d'un lot de Vérins pneumatiques et kits de joints.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises ayant une parfaite connaissance en la matière. Les groupements d'entreprises devront disposer d'un accord de groupement constaté par un acte notarié dûment enregistré et référé au présent DAO.

6. Financement

Le financement est assuré par le budget de la SODECOTON de l'exercice 2023

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax: 222-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON de Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Délégation de la SODECOTON de Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax: 222-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON de Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Délégation de la SODECOTON de Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **200 000 FCFA** payable sur le compte n° **97568660001-28** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de “ **Compte Spécial CAS ARMP** “. Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua.

Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien le nom de l'entreprise, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en **six (06)** exemplaires dont **un (01)** original et **cinq (05)** copies, marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 02/08/2023 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°081/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 29/06/2023 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE VERINS HYDRAULIQUES POUR LES USINES D'EGRENAGE DE LA SODECOTON

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Délai de Livraison

Les fournitures objet du présent appel d'offres devront être livrées en position rendu magasin transit SODECOTON à Garoua II dans un délai de **180** jours, pour chacun des lots, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égal à **4 840 000 FCFA** pour le lot 1 et à **1 100 000 FCFA** pour le lot 2 et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, sauf celles dont l'émission se fait en ligne, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Les banques étrangères qui délivreront des cautions de soumission dans le cadre de cet appel d'offres, devront avoir des correspondants dans le réseau des banques locales de premier ordre. Les banques locales formellement indiquées par les banques étrangères devront fournir un document signé établissant leur relation avec lesdites banques.

L'absence de la caution de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 02/08/2023 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

14. Critères d'évaluation

Pour la comparaison définitive des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment :

- 1 - Absence de la caution de soumission ;
- 2 - Absence ou non-conformité d'une autre pièce administrative non complétée ou régularisée dans un délai de quarante-huit (48) heures ;
- 3 - Fausses déclarations ;
- 4 - Présence des documents falsifiés ou de faux documents dans le dossier ;
- 5 - Non-conformité de l'ensemble des spécifications techniques de la fourniture ci-après décrites :

● LOT 1 : Fourniture d'un lot de Vérins hydrauliques et kits de joints

N°	Désignations
1	Vérin hydraulique supérieur de presse premier DOR LESS diamètre 10" Réf 078563
2	Vérin hydraulique de levée coffres presse 5" bore x 2" rod x 40-1/4" stroke Réf 073357
3	Vérin hydraulique Milwaukee de dameur 4" bore x 3" rod x 85" stroke Réf 078630
4	Vérin hydraulique pousseur fibre 2-1/2" bore x 1-3/4" rod X 54"stroke Réf 032041
5	Vérin hydraulique de levée lit presse C 25 1 C 2-9/16"x 1" Réf 270041
6	Vérin hydraulique dameur presse premier 4" bore x 3" rod x 115" stroke Réf 082329

NB : Fournir au moins 02 kits de joints par vérin

● LOT 2 : Fourniture d'un lot de Vérins pneumatiques et kits de joints

N°	Désignations
----	--------------

1	Vérin sécurité pneumatique Réf 268565
2	Distributeur pneumatique 6311D 213PM 611DA 24VDC Réf 025961
3	Vérin pneumatique 2-1/2" x 3" Réf 550661
4	Vérin pneumatique éjecteur balles 4"bore x 6" stroke Réf 267138
5	Distributeur pneumatique 6311D-212-PM-611DA 24 VDC Réf 025952

NB : Fournir au moins 03 kits de joints par vérin

6 - Non-validation d'au moins 70% des sous-critères ;

7 - Absence d'un prix unitaire quantifié ;

8 - Absence des prospectus accompagnés des fiches techniques du fabricant ;

9 - Absence de l'engagement du fabricant (Lettre d'engagement établie par le fabricant ou d'un distributeur agréé **en original** (joindre la copie de la convention d'agrément du distributeur le cas échéant) ;

10 - Absence des preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP paraphés à chaque page et signés à la dernière page) ;

11 - Absence et ou non-conformité de la Garantie et du Service après-vente.

Critères essentiels

- La présentation de l'offre.....oui/non ;
- Capacité financièreoui/non ;
- Les références du soumissionnaire.....oui/non ;
- Planning de livraison.....oui/non.

Evaluation des offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant présenté un dossier administratif et un dossier technique conformes seront pris en compte pour la suite de l'analyse.

Pour la comparaison des offres, il sera considéré les coûts toutes taxes comprises en position rendu huilerie de la SODECOTON à Garoua.

15. Attribution

A l'issue de l'évaluation des offres, la commande sera attribuée au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises et présentant l'offre financière évaluée la moins disante.

Un soumissionnaire peut être attributaire des deux (02) lots.

16. Durée Validité des Offres

Il est précisé aux soumissionnaires qu'ils resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des soumissions

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON Tél. 222 27 10 80, Email : sodecoton@sodecoton.cm, à la Délégation SODECOTON de Yaoundé B.P. 304, Tél/Fax. 222 20 19 72 ou à la Délégation SODECOTON de Douala B.P. 1699, Tél. et Fax. 233 42 46 03.

GAROUA le 29 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOURRAIN Henri Pierre

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN
VUE DE L'ÉLABORATION DES GUIDES SUR LES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des contrats de partenariat ;

Vu le décret n°2012/148 du 21/03/12 modifiant et complétant certaines dispositions du

décret N°2008/035 du 23/01/2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des
contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2008/0115/PM du 24/01/2008 précisant les modalités d'application de la loi N°2006/012 du 29/12/2006
fixant le régime des Contrats de Partenariat ;

Vu la loi N°2008/009 du 16/07/2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux Contrats de Partenariat
;

Vu le décret N°2016/108 du 24 février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des
Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2004/275 du 24/09/2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012/074 du 08/03/12 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation
des Marchés ;

Vu le DAO N°01/AONO/CIPM/CARPA/2023 du 10/05/2023 pour le recrutement d'un consultant en vue de l'élaboration
des guides sur les partenariats publics-privés.

DECIDE :

Article 1 : La Société **VALORIS** B.P. : 986 Yaoundé est attributaire de la lettre-commande suite au DAO pour le
recrutement d'un consultant en vue de l'élaboration des guides sur les PPP pour un montant TTC de vingt-deux millions
huit cent quatre vingt seize mille francs (**22 896 000 FCFA**) dans un délai de trois (03) mois.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite société est invité à se présenter au siège du CARPA en vue de la finalisation
du dossier y afférent.

YAOUNDE le 29 Juin 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°010/DA/DG/CM-SCDP/2023

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

- Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'état et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu la Résolution n°08/12 du 28 février 2023 du Conseil d'Administration portant désignation du Président, des membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;
- Considérant le Dossier de Consultation des Entreprises N°007/DCE/DG/CSI/CIPM-SCDP/2023 du 19 avril 2023 relatif à la fourniture de la licence perpétuelle SAP S/4 HANA pour l'approvisionnement et la distribution primaire des hydrocarbures ;
- Considérant le rapport du comité ad hoc chargé de l'analyse des offres.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après est désignée adjudicataire du Marché relatif à fourniture de la licence perpétuelle SAP S/4 HANA pour l'approvisionnement et la distribution primaire des hydrocarbures ;

Adjudicataire	Note technique sur 100	Montant TTC (En F CFA)	Délai de livraison
INETUM CAMEROUN SARL BP: 4 942 Douala-CAMEROUN Tel: (+237) 233 43 91 63/ (+237) 691 51 57 35	2 critères validés sur 2, soit 100%	81 547 920	Un (01) mois

Article 2 : le Directeur Général de ladite entreprise est prié de se présenter à la Direction Générale de la SCDP (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de marché y relatif.

DOUALA le 30 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNE DE BAYANGAM

DECISION MUNICIPALE N° 25/DM/2023/SG/CBYGAM PORTANT ANNULATION DE L'ATTRIBUTION ET RÉATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION TRONÇON DE ROUTE LYCEE KASSAP-PONT DE MEDJA-CARREFOUR DJA TOCHOUE LONG 2, 500 M (LOT2) DANS LA COMMUNE DE BAYANGAM OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/C.BYGAM/SG/SIGAMP/CIPM /2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAYANGAM
DECIDE**

Article 1er : Conformément à l'article 101 alinéa4 du code des marchés, le Maire de la Commune de Bayangam par la présente décision prononce l'annulation du marché de REHABILITATION TRONÇON DE ROUTE LYCEE KASSAP-PONT DE MEDJA-CARREFOUR DJA TOCHOUE LONG 2, 500 M (LOT2) dans la Commune de Bayangam, précédemment adjudiqué à l'entreprise MAF CONSTRUCTION.

Article 2 : Conformément aux prescriptions du RPAO de l'avis d'appel d'offres national ouvert N° 003/AONO/C.BYGAM/SG/SIGAMP/CIPM/2023, ledit marché est réattribué à l'entreprise GENERAL TRADE AND CONSTRUCTION jugée techniquement qualifiée et placée 3ème après analyse des offres financières.

Article 3 : Le montant du présent Avis d'appel d'offres est arrêté à la somme de : (25 961867 F.CFA) vingt-cinq millions neufcent soixante-un mille huit cent soixante-sept francs CFA.

Article 4 : délai d'exécution : 03 (trois) mois.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAYANGAM le 23 Juin 2023

Le MAIRE

METCHEKA Gilbert

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**ADDENDUM N°01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CIPM/FEICOM/2023
DU 26 MAI 20223 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'INSTALLATION DES LAMPADAIRES
SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MEYOMESSALA, PHASE1**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot Il est porté à la connaissance des soumissionnaires du DAO sus cité que la puissance du lampadaire solaire ALL-IN-ONE avec détecteur de mouvement est comprise dans la marge 120 - 180W au lieu de 300W comme initialement mentionnée dans le RPAO et l'Avis. Il convient de relever que le reste est sans changement. Le présent additif est adressé aux candidats, ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres sus visé.

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

AKOA Philippe Camille

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**ADDENDUM N°01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CIPM/FEICOM/2023
DU 26 MAI 20223 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'INSTALLATION DES LAMPADAIRES
SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MEYOMESSALA, PHASE1PORTANT
RECTIFICATIF DE LA PUISSANCE DU LAMPADAIRE SOLAIRE ALL-IN-ONE AVEC DÉTECTEUR DE
MOUVEMENT.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot VOIR FICHER D ORIGINE

YAOUNDE le 3 Juillet 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

AKOA Philippe Camille

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°080/23/AONO/SDCC/CIPM DU 29/06/2023 POUR LA FOURNITURE DES PEINTURES POUR SERIGRAPHIE SECURITE ET ENVIRONNEMENT

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECOTON lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la **fourniture des peintures pour sérigraphie sécurité et environnement.**

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres consistent en la fourniture des peintures pour sérigraphie sécurité et environnement.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel toutes taxes comprises de cette fourniture envisagée a été évalué à l'issue des études préalables à **45 000 000 FCFA.**

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est lancé en **lot unique.**

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises ayant une parfaite connaissance en la matière. Les groupements d'entreprises devront disposer d'un accord de groupement constaté par un acte notarié dûment enregistré et référé au présent DAO.

6. Financement

Le financement de ces prestations est assuré par le budget de la SODECOTON de l'exercice 2023.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax: 222-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON de Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Délégation de la SODECOTON de Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax: 222-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON de Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Délégation de la SODECOTON de Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **30 000 FCFA** payable sur le compte n° **97568660001-28** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de “ **Compte Spécial CAS ARMP** “. Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua.

Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien le nom de l'entreprise, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en **six (06)** exemplaires dont **un (01)** original et **cinq (05)** copies, marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 26/07/2023 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°080/23/AONO/SDCC/CIPM DU 29/06/2023 POUR LA FOURNITURE DES PEINTURES POUR SERIGRAPHIE SECURITE ET ENVIRONNEMENT

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Délai de Livraison

Les fournitures objet du présent appel d'offres devront être livrées en position rendu magasin transit SODECOTON à Garoua II dans un délai de **120** jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égal à **900 000 FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, sauf celles dont l'émission se fait en ligne, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

L'absence de la caution de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 26/07/2023 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

14. Critères d'évaluation

Pour la comparaison définitive des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

14. 1 Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment :

1 - Absence de la caution de soumission ;

2 - Absence ou non-conformité d'une autre pièce administrative non complétée ou régularisée dans un délai de quarante-huit (48) heures ;

3 - Fausses déclarations ;

4 - Présence de documents falsifiés ou de faux documents dans le dossier ;

5 - Non-conformité de l'ensemble des spécifications techniques de la fourniture ci-après décrites ;

Fourniture des peintures pour sérigraphie sécurité et environnement

N°	Désignation
1	PEINTURE ANTIROUILLE GRISE EN 5 KGS COULEUR : GRISE ; POIDS :5KG ; VOLUME 3,6 LITRE ; EMBALLAGE : POT METALLIQUE
2	DILUANT CELLULOSIQUE EN 1 LITRE
3	PEINTURE PANTINOX ROUGE EN 2,5KGS TYPE: PEINTURE A HUILE; COULEUR: ROUGE; POIDS:2,5KG; EMBALLAGE: POT METALLIQUE
4	PEINTURE PANTINOX NOIR EN 2,5KGS TYPE: PEINTURE A HUILE; COULEUR: NOIRE; POIDS:2,5KG; EMBALLAGE: POT METALLIQUE
5	PEINTURE PANTINOX JAUNE EN 2,5KGS TYPE: PEINTURE A HUILE; COULEUR: JAUNE; POIDS:2,5KG; EMBALLAGE: POT METALLIQUE
6	PEINTURE PANTINOX VERT JARDIN EN POT DE 2,5KGS TYPE: PEINTURE A HUILE; COULEUR: VERT JARDIN; POIDS: 2,5KG; EMBALLAGE: POT METALLIQUE
7	PEINTURE PANTINOX BLANCHE EN 2,5KGS TYPE: PEINTURE A HUILE; COULEUR: BLANCHE; POIDS: 2,5KG; EMBALLAGE: POT METALLIQUE

8	PEINTURE PANTINOX BLEUE EINSTEIN EN POT DE 2,5KG TYPE: PEINTURE A HUILE; COULEUR: BLEUE EINSTEIN; POIDS: 2,5KG; EMBALLAGE: POT METALLIQUE
9	PINCEAU PLAT DE 20
10	PINCEAU PLAT DE 40
11	PINCEAU PLAT DE 50
12	PINCEAU PLAT DE 60
13	PINCEAU PLAT DE 80
14	PINCEAU PLAT DE 100
15	BANDES ADHESIVES EN PAPIER COULEUR JAUNE POUR SERIGRAPHE ET PEINTRE EN ROULEAU

6 - Non-validation d'au moins 70% des sous-critères ;

7 - Absence d'un prix unitaire quantifié ;

8 - Absence des fiches techniques du fabricant ;

9 - Absence de l'engagement du fabricant (Lettre d'engagement établie par le fabricant ou par un distributeur agréé **en original**. Joindre la copie de la convention d'agrément du distributeur, le cas échéant) ;

10 - Absence des preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP paraphés à chaque page et signés à la dernière page).

Critères essentiels

- La présentation de l'offre.....oui/non ;

- Capacité financièreoui/non ;

- Les références du soumissionnaire.....oui/non ;

- Planning de livraison.....oui/non.

Evaluation des offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant présenté des dossiers administratif et technique conformes seront pris en compte pour la suite de l'analyse.

Pour la comparaison des offres, il sera considéré les coûts toutes taxes comprises en position rendu Magasin transit SODECOTON à Garoua II.

15. Attribution

A l'issue de l'évaluation des offres, la commande sera attribuée, au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises et présentant l'offre évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Il est précisé aux soumissionnaires qu'ils resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des soumissions.

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON Tél. 222 27 10 80, Email : sodecoton@sodecoton.cm, à la Délégation SODECOTON de Yaoundé B.P. 304, Tél/Fax. 222 20 19 72 ou à la Délégation SODECOTON de Douala B.P. 1699, Tél. et Fax. 233 42 46 03.

GAROUA le 29 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOURRAIN Henri Pierre

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**ADDITIF N°01 AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°
012/AOIO/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2023 RELATIF A L'EVALUATION EX-POST DU PROJET DE DRAINAGE
PLUVIAL**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot Le Maire de la Ville de Douala, communique au titre de l'additif n°01 que les modifications suivantes sont apportées dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) : - Données Particulières — IC 14.1.1: lire « sans Objet » ; - Données Particulières — IC 24.1 : > Lire la note de participation de ressortissants nationaux en tant que Personnel clé est de 5 points ; > Lire la note de l'expert Socioéconomique est de 15 points Le reste est sans changement. / <u>PJ</u>: Garantie de Soumission

DOUALA le 29 Juin 2023

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNE DE NKOLMETET

ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 DU 03/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKOLMETET CENTRE (LOT 1) ET À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'OVENG (LOT 2). MONTANT PRÉVISIONNEL 16 500 000 FRs CFA PAR LOT.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET COMMUNIQUE

Par décision n°03 ./2023/DM/C/C.CKMT/SG du 23 JUIN 2023 le résultat se présente comme suit :

Objet et lieu des travaux	attributaire	Montant lu	Délais
		(Frs CFA)	
Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de Nkolmetet centre (lot 1) dans la Commune de Nkolmetet	Samary & Cie Sarl BP 11497 Ydé TEL 677 62 38 46	16 295 753	03 mois
Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique d'Oveng (lot 2) dans la Commune de Nkolmetet	MNH Sarl BP 14 526 Ydé Tel 679 87 57 18	16 493 587	03 mois

Les établissements sous nommés, sont retenus pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de Nkolmetet centre (lot 1)et à l'école publique d'Oveng (lot 2), Commune de Nkolmetet, département du Nyong et So'o, Région du centre.de la manière suivante

Ø Lot 1 : **Samary & Cie Sarl**

Ø Lot 2 : **MNH Sarl**

Lesdites entreprises sont invitées à se présenter dès publication du présent communiqué à la Mairie de Nkolmetet pour l'établissement des lettres commandes./-

NKOLMETET le 23 Juin 2023

Le MAIRE

ANABA MBARGA Joséphine Solange

COMMUNE DE MFOU

AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/C-MFOU/SMP/2023 DU 30 JUIN 2023, POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CSI DE NKOLNDA DANS LA COMMUNE DE MFOU; DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA ; REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
57 27 100 02 641125 524412 821

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget d'Investissement public MINDDEVEL pour l'Exercice 2023, le Maire de la Commune de MFOU, Maître d'Ouvrage lance une Demande de Consultation pour la **FOURNITURE D'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CSI DE NKOLNDA DANS LA COMMUNE DE MFOU; DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA ; REGION DU CENTRE.**

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de **Huit millions (8 000 000) Francs CFA.**

3. Allotissement

La prestation est constituée d'un lot unique et la Lettre-commande sera attribuée après Demande de Cotation, au soumissionnaire ayant présenté l'offre répondant pour l'essentiel aux stipulations de la Demande de Cotation et évaluée la moins-disante.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais spécialisées dans la fourniture, pour un délai de livraison des prestations de 30 jours.

5. Financement

Les prestations objet de la présente demande de cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINDDEVEL de l'exercice 2023.

IMPUTATION : 57 27 100 02 641125 524412 821
AUTORISATION DE DEPENSE : IY02457

6. Consultation du Dossier

La Demande de Cotation peut être retirée au Service des Marchés Publics de la Commune de Mfou, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Mairie de Mfou de la somme de **vingt mille francs (15 000) Francs CFA.**

7. Remises des offres

1. Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la commune de Mfou, Maître d'ouvrage au plus tard le 12 juin 2023 à 11 heures.

2. L'enveloppe cachetée portera la mention :

« CONSULTATION N°003/DC/C.MFOU/SMP/2023 DU 30 JUIN 2023, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CSI DE NKOLNDA DANS LA COMMUNE DE MFOU; DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA ; REGION DU CENTRE.»

8. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de **cent soixante mille (160 000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au-delà trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du contrat, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

9. Ouverture des Plis

1. Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Mfou, en présence des représentants des soumissionnaires dument mandatés qui le souhaitent, aux dates, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le 28 juillet 2023, à 12. heures
Lieu d'ouverture des plis	Salle des Actes de la Mairie de Mfou

2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673205725 et 699370748 et au numéro vert : 1517

Additif à la DC

Le Maire de la commune de Mfou se réserve le droit en cas de nécessité d'apporter toute autre modification ultérieure utile à la présente demande de cotation. /-

10. Critères d'évaluation

Après ouverture des Offres par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mfou, les plis déclarés acceptables sont confiés à une -commission Technique d'Analyse pour évaluation. L'évaluation permettra de déterminer le cout de chaque Offre et de comparer les Offres entre elles.

A. Critères éliminatoires :

Ils fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels ; le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'Offre du soumissionnaire.

1. absence d'une pièce du dossier administratif ou sa non-conformité après l'ouverture des plis.
2. fausse déclaration ou pièces falsifiées portant sur les pièces administratives (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
3. offre technique incomplète ;
4. Caution de soumission non conforme au modèle joint en annexe. ;

B. Critères essentiels :

Les critères de comparaison des offres des candidats se feront selon le système binaire (oui/non) des critères de qualification portant sur :

1. Présentation Générale de l'offre	
2. spécifications techniques	

3. Références dans les fournitures similaires	
4. Capacité financière (?2 000 000)	
5. Délai de livraison	
6. l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières	

NB : La grille détaillée de comparaison des offres est annexée au présent Dossier de Consultation

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

COMMUNE DE DEMDENG

COMMUNIQUEN° 007/C/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 26 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION
DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06
/AONO/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU16/05/2023 POUR L'ACQUISITION EN DEUX PHASES
D'ENGINS D'EXPLOITATION POUR LA CARRIERE MUNICIPALE DE DEMDENG, ARRONDISSEMENT DE
DJEBEM, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST (EN PROCEDURE D'URGENCE)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

VOIR PIECE JOINTE

DEMDENG le 26 Juin 2023

Le MAIRE

FOGUE Médard

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

COMMUNIQUE N° 006/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES REVETUES 6,898 (LOT 4) VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUAFINANCEMENT: CUN

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA VILLE DE NGAOUNDERE (MAÎTRE D'OUVRAGE)

Communique :

Par Décision N° 006/D/CUN/SG/CIPM-CUN//DT/2023 DU 26 JUIN 2023

Est attribué à **ETS SYG** BP: NGAOUNDERE ; Tel : 696 25 06 24 N°RC N° RC/NGA/2018/A/19: pour un montant et un délai de réalisation de 06 mois :

Adjudicataire	Montant HTVA (FCFA)	TTC	Délai
ETS SYG BP : NGAOUNDERE; Tel : 696 25 06 24 N° RC N°RC/NGA/2018/A/19	146 750 524 (CENT QUARANTE SIX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE) francs CFA	175 000 000 (CENT SOIXANTE QUINZE MILLIONS) francs CFA	06 (six) MOIS

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les 07 (sept) jours qui suivent**, auprès de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré pour l'entreprise en charge de l'établissement du Marché correspondant.

Les soumissionnaires ayant répondu à cet Avis de Consultation et qui n'ont pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites. /-

NGAOUNDERE le 26 Juin 2023

Le MAIRE

SALIHOU

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5E (KOTO)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°014/AONO/CAD5/CIPM/2023 DU 29/06/2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE
EN TERRE DERRIÈRE LE COLLÈGE LES BASSONGS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
DOUALA 5ÈME, DÉPARTEMENT DU WOURI.**

**FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la CAD5, exercice 2023, le Maire de la Commune D'Arrondissement de Douala 5, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert **POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE EN TERRE DERRIÈRE LE COLLÈGE LES BASSONGS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5^{ème}, DÉPARTEMENT DU WOURI.**

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment :

100 INSTALLATION DU CHANTIER
200 TRAVAUX PRÉPARATOIRES
300 TERRASSEMENT GÉNÉRAUX
400 ASSAINISSEMENT - OUVRAGE

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **46 000 000 (Quarante-six millions) FCFA TTC.**

4. Allotissement

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué d'un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les Entreprises de droit Camerounais installées au Cameroun et à l'étranger, exerçant des travaux publics et du génie civil, ayant des capacités Administratives, Techniques et Financières requises pour l'exécution de ces travaux.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **Budget de la CAD5**, exercice 2023.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours aux heures ouvrables, au Service des Marchés de la Mairie de Douala 5, l'immeuble siège dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu tous les jours aux heures ouvrables au Service des Marchés de la Mairie de Douala siège B.P : 10171 Douala dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme n (Soixante-quinze mille) francs CFA payable à la Recette de la Commune d'Arrondissement de Douala 5ème. Cette quittance comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprises désireux (se) de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais devra parvenir à la Mairie de Douala 5 au Service des marchés porte 309 de l'le **27/07/2023 à 12 heures**. Les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou copies certifiées par l'autorité compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront impérativement être en cours de validité à la date de dépôt des offres. Les offres devront porter la mention :

**Appel d'Offres National Ouverten procédure d'urgence N°014/ AONO/CAD5/CIPM/2023 du 29/07/2023
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE EN TERRE DERRIERE LE COLLEGE LES BASSONGS
D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DÉPARTEMENT DU WOURI**

« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

Présentation de l'Offre

Sous peine de rejet, les plis doivent être conformes aux prescriptions de la réglementation, notamment en ses articles 24 du C de 20 et 24 du RGAO. Le soumissionnaire doit produire son offre en **09 (neuf) exemplaires** dont un (01) original et huit (08) copies.

Chaque offre doit être rédigée en français ou en anglais et présentée en un pli unique contenant trois (03) sous plis (Un pour le volume technique et un pour le volume financier). Les plis et les sous-plis doivent être fermés et scellés avec la com qu'indiqués dans le RPAO.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de : **920 000 (Neuf cent vingt r pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.**

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'App Elles devront être obligatoirement datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment la soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu le **27/07/2023 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la salle de réunions de l'immeuble siège.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture
- Note technique inférieure ou égale à 75% des critères essentiels
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; substitution de pièce
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le BPU (offre financière) dans le devis et dans le sous détail des prix.
- Pièce(s) Administrative(s) non conforme(s) et non régularisée(s) dans les 48 heures après le dépouillement.
- présence sur la liste du répertoire des entreprises suspendues de l'ARMP.
- Absence de la déclaration de non abandon de chantier sur les deux dernières années signée sur l'honneur

Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1. Présentation de l'offre,
2. La visite du site signée sur l'honneur.
3. Le chiffre d'affaires
4. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières (capacité financière) : 20 000 000 f cfa
5. Les références de l'Entreprise
6. La disponibilité du matériel et des équipements essentiels
7. L'expérience du personnel d'encadrement
8. Les preuves d'acceptation des conditions du marché : CCAP paraphé sur toutes les pages, signé et datée à la dernière page
9. La note méthodologique
10. Le non-respect de **07 (Sept)** de ces critères entraîne l'élimination de l'offre.

Conditions d'évaluation financière

A l'issue de l'évaluation technique, les Offres financières des soumissionnaires qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique sont évaluées.

Évaluation financière

L'évaluation de l'offre financière sera basée sur le montant corrigé de l'Offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'ensemble des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre est la plus avantageuse en incluant, le cas échéant, les remises proposées.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par l'offre pendant **quatre-vingt-dix jours (90) jours** à partir de la date de remise de celle-ci.

17. Renseignements Complémentaires

Pour toute tentative ou faits de mauvaise pratique, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au numéro : 673 205 725/699 370 725.

Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès des services de la Mairie B.P : 10171 Douala.

COMMUNE DE DEMDENG

COMMUNIQUEN" 006/C/C-DDG/SG/SIGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 26 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N' 05 /AONO/C-DDG/SG/SLGAMP/CIPMP-DDG/2023 DU 15/05/2023 POUR LE SUIVI ET LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTE CARREFOUR SEMTO - CARREFOUR TOKO'O - CAREFFOURTO MVU (2,5 KM) ET PLACE DE FETE CHEFFERIE BANGANG FONDJI-PLAINE DE BANGANGFONDJI (7 KM) ; DANS U COMMUNE DEDEMDENG. DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST (EN PROCEDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

VOIR PIECE JOINTE

DEMDENG le 26 Juin 2023

Le MAIRE

FOGUE Médard

COMMUNE DE MFOU

AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/C-MFOU/ SMP /2023 DU 30 JUIN 2023, POUR LA LIVRAISON DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUETS MINIMUM DESTINEES AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
57 15 102 02 641125

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget d'Investissement public MINEDUB pour l'Exercice 2023, le Maire de la Commune de MFOU, Maitre d'Ouvrage lance une Demande de Consultation pour la livraison des fournitures pédagogiques et scolaires ou paquet minimum destinées aux Ecoles Publiques de la Commune de Mfou ; Département de Mefou et Afamba ; Région du Centre.

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de **Dix millions (10 000 000) Francs CFA.**

3. Allotissement

La prestation est constituée d'un lot unique et la Lettre-commande sera attribuée après Demande de Cotation, au soumissionnaire ayant présenté l'offre répondant pour l'essentiel aux stipulations de la Demande de Cotation et évaluée la moins-disante.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais spécialisées dans la fourniture, pour un délai de livraison des prestations de 30 jours.

5. Financement

Les prestations objet de la présente demande de cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINEDUB de l'exercice 2023.

IMPUTATION : 57 15 102 02 641125

AUTORISATION DE DEPENSE : UF00131

6. Acquisition du Dossier

La Demande de Cotation peut être retirée au Secrétariat général de la Commune de Mfou, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Mairie de Mfou de la somme de **vingt mille francs (20 000) Francs CFA.**

7. Remises des offres

1. Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la commune de Mfou, Maitre d'ouvrage au plus tard le 28 juin 2023 à 11 heures.

2. L'enveloppe cachetée portera la mention :

« CONSULTATION N°002 /DC/C.MFOU/SMP/2023 DU 30 JUIN, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA LIVRAISON DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMUM DESTINEES AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MFOU; DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA ; REGION DU CENTRE

8. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de **deux cent cinquante mille (200 000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du contrat, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

9. Ouverture des Plis

1. Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Mfou, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui le souhaitent, aux dates, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le 28 juillet .2023, à 12. heures
Lieu d'ouverture des plis	Salle des Actes de la Mairie de Mfou

2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673205725 et 699370748 et au numéro vert : 1517

Additif à la DC

Le Maire de la commune de Mfou se réserve le droit en cas de nécessité d'apporter toute autre modification ultérieure utile à la présente demande de cotation. /-

10. Critères d'évaluation

Après ouverture des Offres par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mfou, les plis déclarés acceptables sont confiés à une -commission Technique d'Analyse pour évaluation. L'évaluation permettra de déterminer le cout de chaque Offre et de comparer les Offres entre elles.

A. Critères éliminatoires :

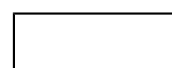
Ils fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels ; le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'Offre du soumissionnaire.

1. dossier administratif incomplet ou non conforme
2. fausse déclaration ou pièces falsifiées portant sur les pièces administratives (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
3. offre technique incomplète ;
4. Caution de soumission non conforme au modèle joint en annexe.

B. Critères essentiels :

Les critères d'évaluation technique des candidats se feront selon le système binaire (oui/non) des critères de qualification portant sur :

1. Présentation Générale de l'offre	
2. spécifications techniques	
3. Références dans les fournitures similaires	



4. Capacité financière (?2 000 000)	
5. Délai de livraison	
6. l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières	

NB : La grille détaillée de comparaison des offres est annexée au présent Dossier de Consultation

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N°010/C/DG/CM-SCDP/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°007/DCE/DG/CSI/CIPM-SCDP/2023 RELATIF À LA FOURNITURE DE LA LICENCE PERPÉTUELLE SAP S/4 HANA POUR L'APPROVISIONNEMENT ET LA DISTRIBUTION PRIMAIRE DES HYDROCARBURES.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP) /MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Conformément au rapport du comité ad hoc chargé de l'analyse des offres, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

Adjudicataire	Note technique sur 100	Montant TTC (En F CFA)	Délai de livraison
INETUM CAMEROUN SARL BP: 4 942 Douala-CAMEROUN Tel: (+237) 233 43 91 63 (+237) 691 51 57 35	2 critères validés sur 2, soit 100%	81 547 920	Un (01) mois

Le Directeur Général de l'entreprise **INETUM CAMEROUN SARL BP : 4 942 Douala-CAMEROUN Tel : (+237) 233 43 91 63, (+237) 691 51 57 35**, est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non-adjudicataires sont priées de passer retirer leurs Offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

DOUALA le 30 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

COMMUNIQUE N° 004/C/CUN/SG/CIPM-CUN DT/2023 DU 26 JUIN 2023 PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2023 DU 19/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT DES ROUTES EN PAVES DANS LE QUARTIER BALI 1,200 KM,(LOT2), VILLE DE NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE), DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUAFINANCEMENT: BIP : IY02899 ; EXERCICE 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA VILLE DE NGAOUNDERE (MAÎTRE D'OUVRAGE)

Communiqué:

Par Décision N° **003/D/CUN/SG/CIPM-CUN//DT/2023 du 26 Juin 2023**

Est attribué à **ETS ALYA & FILS** BP : 91 NGAOUNDERE ; Tel ; 699052482 N°RC N° RC/NGA/2011/A/015: NIU : P 03770049544J pour un montant et un délai de réalisation de 06 mois :

Adjudicataire	Montant HTVA (FCFA)	TTC	Délai
ETS ALYA & FILS BP : 91 NGAOUNDERE; Tel : 699052482 N°RC N° RC/NGA/2011/A/015: NIU :P 03770049544J	238 993 (DEUX CENT TRENTE HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE) francs CFA	285 000 000 (DEUX CENT QUATRE VINGT MILLIONS) francs CFA	06 (six) MOIS

Ledit soumissionnaire est Invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les 07 (sept) jours** qui suivent, auprès de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré pour l'entreprise en charge de rétablissement du Marché correspondant.

Les soumissionnaires ayant répondu à cet Avis de Consultation et qui n'ont pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites. /-

NGAOUNDERE le 26 Juin 2023

Le MAIRE

SALIHOU

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°013/ASMI/CUD/SG/DRH/2023 DU 03/07/2023
RELATIF A LA PRESELECTION DES ENTREPRISES DE DROIT CAMEROUNAIS POUR LA MISE EN PLACE
D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE GESTION DE LA PAIE ET DU CAPITAL HUMAIN A LA COMMUNAUTE
URBAINE DE DOUALA AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Ville de Douala lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la présélection des entreprises de droit camerounais devant participer à l'Appel d'Offres national Restreint relatif à la mise en place d'une solution logicielle de gestion de la paie et du capital humain à la communauté urbaine de douala.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent ASMI sont regroupées en un Lot unique. Elles sont du domaine informatique et comprennent essentiellement :

- a) La fourniture d'un SIRH comportant :
 - la gestion de la paie ;
 - la gestion et l'administration du capital humain (gestion du recrutement, gestion administrative du personnel, gestion des carrières, gestion de la formation, gestion de la santé et de la sécurité sociale, gestion des départs, gestion des absences et congés, GPEC, etc.) ;
- b) La fourniture d'une plateforme de 1500 (mil cinq cent) employés qui sera gérée par 15 (quinze) utilisateurs ;
- c) La fourniture de 15 (quinze) licences utilisateurs pour les opérateurs de la DRH/CUD ;
- d) L'installation et configuration de la plateforme logicielle dans l'infrastructure informatique de la CUD ;
- e) La Formation à la prise en main de la plateforme pour 05 (cinq) informaticiens ;
- f) La Formation des utilisateurs de la plateforme 15 (quinze) opérateurs de la DRH/CUD ;
- g) L'assistance technique à l'utilisation de l'application pour les utilisateurs ci après :
 - certains responsables de la DSIT pour une durée de deux (02) ans ;
 - pour le personnel de la DRH en charge de la paie et en charge de la gestion des ressources humaines pour une durée de un (01) an.

3. Participation et origine

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) est ouvert aux entreprises ou Groupements d'entreprises, à l'exclusion des :

- Entreprises publiques (ou Groupements d'entreprises ayant une entité publique) qui ne sont ni juridiquement et financièrement autonomes, ni administrées selon les règles du droit commercial en vigueur au Cameroun ;
- Entreprises ou Groupements d'entreprises se trouvant sous le coup d'une suspension à la suite de la résiliation d'un marché, en application de l'Article 184 du Code des Marchés Publics.

4. Remises des offres

Les dossiers de candidature rédigés en français et/ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et Cinq (05) copies respectivement marquées comme tels, devront être transmis sous plis fermés et scellés à l'adresse suivante :

Communauté Urbaine de Douala Direction des Services Généraux et du Patrimoine / Sous-direction des Passations
des Marchés Immeuble SCI Bonanjo, 5ème étage, sis à 1049 rue pasteur B.P : 43 Douala

Tél. : (237) 233 42 15 09 – Fax : (237) 233 42 69 50

Au plus tard le 27/07/2023 à 15 heures, heure locale, et devra porter la mention suivante :

**AVIS DE SOLlicitation À MANIFESTATION D'INTERET N°013 /ASMI/CUD/SG/DRH/2023 DU 03/07/2023
RELATIF A LA PRESELECTION DES ENTREPRISES DE DROIT CAMEROUNAIS POUR LA MISE EN PLACE
D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE GESTION DE LA PAIE ET DU CAPITAL HUMAIN A LA COMMUNAUTE
URBAINE DE DOUALA**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

5. Composition du dossier

Les candidats au présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt devront fournir les pièces ci -après présentées :

- Les statuts ou alors les textes qui justifient l'existence de l'entreprise ;
- L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal compétent du Siège Social du soumissionnaire ;
- Les copies certifiées de l'attestation de non-redevance en cours de validité signé par le Directeur des impôts ou son représentant habilité ;
- L'attestation de non-exclusion des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une description Méthodologique détaillée du projet d'intégration de la plateforme informatique.

N.B : L'absence de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination de la candidature.

6. Critères d'évaluation

Références techniques

L'entreprise soumissionnaire ou au moins l'une de ses ressources devra satisfaire l'ensemble des critères

Suivants :

- 1) Avoir développé/déployé au moins 03 SIRH sur les trois dernières années.

Pour être validée, chaque référence de prestation devra être justifiée par les éléments suivants :

- La copie de l'extrait du marché comportant : (la première page du marché, le devis estimatif et la page de signature du marché formellement enregistré) ;
- La copie du procès-verbal de réception technique ou le certificat de bonne fin délivré par le Maître d'Ouvrage ;

NB : Ces documents devront être clairs et lisibles ; ressortant clairement le nom du maître d'Ouvrage et le lieu d'exécution du projet.

- 2) Justifier d'au moins 05 ans d'expérience dans le déploiement des SIRH dans les entreprises au Cameroun ;

3) Justifier d'un personnel justifiant de 05 années au moins dans le domaine de la Gestion des Ressources Humaines et du Génie Logiciel.

Qualification du Personnel

- 1) Être capable d'exécuter la mission dans un délai de 60 jours. Proposer pour cela, un calendrier détaillé des activités ;
- 2) Disposer d'une équipe d'intégrateurs de solution Ressources Humaines et d'analystes ;
- 3) **NB:Télécharger le fichier d'origine pour avoir accès à cette qualification** ;
- 4) Disposer d'un expert en projet de migration de plateforme de système d'intégration.

Présentation globale du Cabinet ou Groupement

Le consultant nous fournira les statuts de son entreprise ou tout autre document justifiant son existence. Il produira l'organigramme détaillé de sa structure.

Evaluation des soumissionnaires

L'évaluation des dossiers des soumissionnaires se fera sur la base des éléments pondérés suivants :

N°	Critères	Points
1	Présentation globale du Cabinet	5 points
2	Références techniques du Cabinet	25 points
3	Qualification du personnel et Organisation	30 points
4	Méthodologie d'analyse et d'intégration	20 points
5	Matériels et Outils de migration et d'intégration	20 points

NB : Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de cette évaluation, une note supérieure ou égale à Soixante-dix pourcent (70%) du total général, seront pré-qualifiés pour les appels d'Offres Restreints subséquents.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre administratif peuvent être obtenus à la Direction des Ressources Humaines (DRH), à l'immeuble rose SCI Bonanjo, aux heures ouvrables de 7h30 à 15h30.

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Division des Systèmes d'Information et des Télécommunications (DSIT), à l'hôtel de Ville de Bonanjo, aux heures ouvrables de 7h30 à 15h30.

8. Evaluation et publication des resultats

L'entreprise retenue sera consultée dans le cadre du futur Appel d'Offres Restreint pour l'exercice 2023 concernant les prestations susmentionnées conformément à l'article 12 alinéa 6 du décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.

Les entreprises non retenues pourront retirer leurs dossiers dans les sept (07) jours suivant la publication de l'Appel d'Offres Restreint.

NB : Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de cette évaluation, une note supérieure ou égale à Soixante-dix pourcent (70%) du total général, seront prés qualifiés pour les appels d'Offres Restreints subséquents.

DOUALA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNE DE BIKOK

COMMUNIQUE N°009C/CBK/2023 DU 30/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/CBK/CIPM/2023 DU 12/05/2023 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE BIYAN – NKONGNDOUGOU II VILLE DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Bikok communique :

Le résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°009/AONO/CBK/CIPM/2023 du 12/05/2023 pour le contrôle technique et la surveillance des travaux d'entretien de la route Biyan – Nkongndougou II ville se présente comme suit :

Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Observations
GRPT ETS BAGATOUK'S / FAYA SUPLIES ET SERVICES B.P 4 501, TEL : 694 35 30 19 - YAOUNDE -	17 976 938FCFA	Trois (04) mois	Qualifié pour l'attribution Soumissionnaire unique ayant présenté des offres remplissant les critères de qualification technique mais

L'Entreprise **GRPT ETS BAGATOUK'S / FAYA SUPLIES ET SERVICES, B.P : 7 668 Yaoundé, Tel : 677 63 09 89**, est retenue pour la surveillance technique et le contrôle de l'exécution des travaux d'entretien de la route Biyan – Nkongndougou II ville, pour le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) correspondant à son offre financière. Le délai d'exécution est de : **Quatre (04) Mois calendaires à compter de la date de notification du démarrage des travaux.**

L'Entreprise **GRPT ETS BAGATOUK'S / FAYA SUPLIES ET SERVICES** est invitée à se présenter à la Mairie de Bikok, dès publication du présent communiqué, pour l'établissement de la Lettre - Commande correspondante.

BIKOK le 30 Juin 2023

Le MAIRE

OTTOU Crescence Odette

COMMUNE DE MAKENENE

COMMUNIQUE MUNICIPAL N°10/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 DU 06/06/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES N°10/AONO/C-MAK/CIPM/2023 DU 17/02/ 2023 RELATIFS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT D'ASTREINTE DU CENTRE MEDICAL DE LA COMMUNE DE MAKENENE, ARRONDISSEMENT DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, (Maître d'Ouvrage)

LOT N°	attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettre (en CFA)	Délai d'exécution
UNIQUE	MUNGO ET FILS SARL Tel: 675 90 51 50	29 343 913	Vingt neuf millions trois cent quarante-trois mille neuf cent treize	Deux (02) mois

Ladite ou lesdites entreprises est invitée à se présenter à la Commune de Makénéné dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés par conséquent de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la porte 112 de l'hôtel de ville de Makénéné.

MAKENENE le 6 Juillet 2023

Le MAIRE

IMBENG DAVID

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N° 047/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CUD/CIPM/2023 DU 27 MARS 2023 RELATIF A L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL DE GENIE CIVIL ET EPIFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante, communique :

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N° _____/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023 du _____, déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lots	Soumissionnaire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
Unique	NANO SARL <i>BP : 301 Douala;</i> <i>Tél. : (237) 691 94 19</i> <i>99</i>	57 090 938 (Cinquante sept millions quatre vingt dix mille neuf cent trente huit)	04

Le soumissionnaire est invité à se présenter à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine / Sous-Direction de la Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à l'Immeuble SCI Bonanjo, sise au 1.049, Rue Pasteur, au 5^{ème} étage dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « Main Levée » des cautions de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 3 Juillet 2023

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNE DE NYANON

COMMUNIQUE N°0003/C/CNYN/CABM/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/CNYN/MO/CIPM/2023 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE SUR L'AXE LYCÉE TECHNIQUE DE NYANON-YITOG, DANS LA COMMUNE DE NYANON

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NYANON, communique :

L'entreprise ci-dessous désignée, a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation suscitée, selon les conditions suivantes :

Entreprise	N° lot	Montant TTC	Délais d'exécution	Observations
Ets BEC BP : 667 Edea Tel : 673 262 673 697 831 880	U+nique	42 974 072	Trois mois	Attributaire du Marché

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au service des marchés de la Mairie pour finalisation du projet du contrat y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine auprès du service susvisé faute de quoi ces offres seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour ces soumissionnaires non sélectionnés.

NYANON le 19 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

COMMUNE DE NYANON

COMMUNIQUE N°002/C/CNYP/CABM/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°01/AONO/CNYP/MO/CIPM/2023 POUR LA RÉHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE BOUMBANGA-NDAMBOG ET LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIÈRE BOYOK EN DEUX LOTS DANS LA COMMUNE DE NYANON

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NYANON, communique :

L'entreprise ci-dessous désignée, a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation suscitée, selon les conditions suivantes :

Entreprise	N° lot	Montant TTC	Délais d'exécution	Observations
TRAPIS-SARL BP : 2376 Douala Tel : 693 941 799 676 481 573	Lot 1	7 985 803	Trois mois	Attributaire du Marché
	Lot 2	6 989 398	Trois mois	

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au service des marchés de la Mairie pour finalisation du projet du contrat y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine auprès du service susvisé faute de quoi ces offres seront purement et simplement détruites.
Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour ces soumissionnaires non sélectionnés.

NYANON le 19 Juin 2023

Le MAIRE

PAGLAN NOUGA René Bertrand

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**ADDENDUM N°01 A L'AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET
N°007/ASMI/FEICOM/DG/2023 DU 07 JUIN 2023 POUR LA PREQUALIFICATION DES CABINETS DE
DEFINIR UN CADRE DE COOPERATION ENTRE LE FEICOM ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DECENTRALISEES (CTD) POUR LA VALORISATION DU SECTEUR AGROPASTORAL. PORTANT
RECTIFICATIF DES CRITÈRES ÉLIMINATOIRES**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... n/a
	Lire plutot Critères éliminatoires a) Dossier administratif resté incomplet ou non conforme 48 après l'ouverture des plis ; b) Note technique inférieure à 70% ; c) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ; d) Présence d'un CV d'un même expert dans plusieurs dossiers ;

YAOUNDE le 30 Juin 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

AKOA Philippe Camille

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone/ Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
📠 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.armac.com
✉ Email : pridesoft@armac.com